

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

financer
l'agriculture

André Neveu

Financer l'agriculture

Quels systèmes bancaires
pour quelles agricultures ?

L'association Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer a pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) et de ses partenaires. On trouvera en fin d'ouvrage un descriptif sommaire de cette Fondation, ainsi que les conditions d'acquisition des ouvrages et dossiers édités et coédités.

L'auteur

André Neveu est ingénieur agronome et licencié en sciences économiques. Après un début de vie professionnelle en Afrique, il a effectué l'essentiel de sa carrière au Crédit Agricole français où il était responsable du financement de l'agriculture. À ce titre, il a effectué de nombreuses missions à l'étranger.

André Neveu est membre de l'Académie d'Agriculture de France.

9 rue Solférino
92170 Vanves
TÉL. : 01 4 6 4 4 5 6 4 4
email : andre.neveu@voila.fr

© Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2001
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2001
Dossier FPH n° DD 113 * ISBN : 2-84377-050-05
Diffusion : Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer,
38 rue Saint-Sabin, 75011 PARIS
Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor
Maquette de couverture : Vincent Collin

Avant-Propos

La Fondation a déjà soutenu la publication de documents portant sur les nouveaux modes de financement dits « solidaires » et elle a déjà soutenu la publication de documents portant sur l'agriculture. C'est pourquoi elle ne pouvait accueillir que très favorablement la publication de ce document qui traite de l'adaptation des systèmes bancaires à l'agriculture.

Parce qu'il repose sur une étude attentive et comparative des différents outils de financement de l'agriculture, parce qu'il s'efforce d'étudier le financement de l'agriculture dans la plupart des sociétés sans prétendre offrir un modèle unique, le travail d'André Neveu, qui s'appuie sur une expérience professionnelle riche, offre une bonne introduction à toute personne désireuse de comprendre cette question en apparence technique mais en réalité bien politique. Dis moi comment tu finances ton agriculture je te dirai quelle agriculture tu promeus. Au lecteur averti ce texte sera bien plus qu'une initiation mais un élément de réflexion essentiel pour toute élaboration de politiques de l'agriculture ou du territoire qui ne trahissent pas leurs objectifs.

À l'heure où l'humanité s'interroge sur son avenir, le travail d'André Neveu qui articule analyse du passé et réflexion pour l'avenir illustre l'intuition de l'historien grec Polybe selon laquelle « l'homme trouve dans la connaissance du passé la plus instructive des leçons ».

Sommaire

Avant-Propos	5
Introduction	9
Première partie : La diversité des expériences	13
1. L'Europe occidentale	19
Fiche 1 • En Europe, de multiples aides aux investissements agricoles	20
Fiche 2 • En France, l'État facilite la création d'une banque	22
Fiche 3 • En France, l'État réduit les taux d'intérêts	23
Fiche 4 • En Belgique, le syndicalisme agricole flamand règne sans partage	26
Fiche 5 • Aux Pays-Bas, un fonds de garantie ancien et géré de manière rigoureuse	27
Fiche 6 • Aux Pays-Bas, les financements verts	29
Fiche 7 • Au Danemark, un système original d'obligations hypothécaires	30
Fiche 8 • En Grande-Bretagne, les agriculteurs choisissent leur banque et les banques leurs clients	33
Fiche 9 • En Allemagne, la concurrence entre Banques coopératives et Caisses d'épargne	37
Fiche 10 • En Espagne, un système bien rôdé de protection des revenus agricoles	39
Fiche 11 • En Espagne, le pari risqué des Caisses rurales	40
2. Les États-Unis et le Canada	43
Fiche 12 • Aux États-Unis, la banque coopérative du Farm Credit System revient de loin	45
Fiche 13 • En Amérique du Nord, les marchands de matériel agricole vendent aussi du crédit	47
Fiche 14 • En Amérique du Nord, les nouveaux systèmes d'assurance s	48
Fiche 15 • Au Canada, la Province du Québec s'est dotée de son propre outil d'aide au financement de l'agriculture	50
Fiche 16 • Au Canada, les Caisses Desjardins doivent s'adapter à la concentration des exploitations	52
3. Les «pays neufs» de l'hémisphère Sud	55
Fiche 17 • En Nouvelle-Zélande, le libéralisme le plus intransigeant est bien accepté par les agriculteurs	57
Fiche 18 • En Argentine, un nouveau capitalisme agraire : les fonds d'investissements agricoles	59
Fiche 19 • Au Brésil, le désengagement de l'État est réel mais fragilise une fraction de l'agriculture	60

4. Les Pays méditerranéens et du Moyen-Orient	63
Fiche 20 • En Tunisie, la Banque nationale agricole s'épanouit à petits pas de l'État	64
Fiche 21 • Au Maroc, la réforme du crédit à l'agriculture est toujours à l'étude	67
Fiche 22 • En Turquie, une banque publique applique la politique définie par l'État	68
5. Les pays de l'Est (ex-URSS et pays de l'Europe centrale et orientale)	71
Fiche 23 • En Pologne, le difficile renouveau d'une banque coopérative	73
Fiche 24 • En Hongrie, un fonds de garantie interbancaire pour relancer le crédit à l'agriculture	75
Fiche 25 • En Slovaquie, les réticences des banques face à une agriculture en mauvaise santé	77
Fiche 26 • En Arménie, la création d'une banque agricole pour la petite paysannerie	80
Fiche 27 • En Russie, la Sberbank poursuit ses activités, mais elle intervient peu en agriculture	82
6. Les pays en voie de développement	87
Fiche 28 • Les tontines, pratiques informelles d'épargne et de crédit	89
Fiche 29 • Au Cameroun, l'utilisation du gage dans le crédit informel	90
Fiche 30 • Au Bénin et au Togo, les banquiers ambulants gèrent l'épargne du petit commerce	91
Fiche 31 • Au Bangladesh, la première expérience de banque solidaire	93
Fiche 32 • En Guinée, le Crédit agricole et rural s'étend progressivement à l'ensemble du pays	95
Fiche 33 • Au Bénin, les caisses d'épargne et de crédit sont trop dépendantes des recettes cotonnières	97
Fiche 34 • Au Mali, les Caisses villageoises d'épargne et de crédit du pays Dogon	99
Fiche 35 • Au Burkina Faso, le paradis des systèmes financiers décentralisés	101
Fiche 36 • Au Mexique, la longue marche des banques solidaires face au libéralisme triomphant	105
Fiche 37 • En Équateur, champ libre aux organisations non gouvernementales	107
Fiche 38 • En Bolivie, le crédit associatif ouvre une voie nouvelle, prometteuse mais risquée	109
7. Les pays du Sud-Est asiatique	113
Fiche 39 • En Chine, une grande banque, mais peu de financements agricoles	113
Fiche 40 • Au Japon, le crédit agricole est complètement intégré dans le système coopératif	115
Fiche 41 • Au Japon, un fonds de garantie des prêts agricoles à deux étages	118
Fiche 42 • En Indonésie, malgré la déréglementation, l'État reste très présent dans le financement de l'agriculture	119
Deuxième partie : Les enseignements	121

Introduction

Pour les agriculteurs, le recours à l'emprunt est aussi vieux que le monde. Pourtant, pendant longtemps, ce fut une pratique ni courante ni souhaitée. Certes, prêteurs sur gages, propriétaires fonciers ou notaires avançaient à l'occasion de l'argent ou même des semences aux paysans désargentés et dans le besoin. Mais ils faisaient payer des taux d'intérêts que l'on qualifierait aujourd'hui d'usuraires. Surtout, dans beaucoup de pays, la morale courante ou la religion réprouvaient sinon le recours au crédit du moins le prêt à intérêts. Le secret entourait donc ce genre de transaction à laquelle on ne recourait qu'en cas d'extrême nécessité.

À vrai dire, dès le début du grand essor industriel, quelques propriétaires fonciers aventureux avaient déjà fait appel aux banques commerciales pour tenter d'appliquer à l'agriculture les méthodes modernes de production. Trop ambitieux ou mal conçus, leurs projets conduisirent généralement à des échecs sans appel. Prudentes, les quelques banques engagées dans ces opérations avaient évidemment pris de bonnes garanties. Mais les mésaventures de ces clients les ont confirmé, s'il en était besoin, dans leur méfiance vis-à-vis du secteur agricole. Sauf rares exceptions, elles ont mis longtemps à en redécouvrir les avantages.

Évidemment, personne n'imaginait alors que le crédit pourrait un jour jouer un rôle dans le développement des petits ou moyens agriculteurs. En réalité, cette idée est relativement récente, même en Europe. Ainsi dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'objectif des promoteurs des premières tentatives de création de sociétés coopératives de crédit agricole, était plutôt d'aider les petits paysans à se dégager de l'emprise des usuriers ou des propriétaires fonciers après une mauvaise récolte, que de promouvoir le développement de leur exploitation.

Ces petites sociétés de crédit, aux moyens financiers modestes, ne pouvaient prendre trop de risques. Elles choisissaient leurs sociétaires bénéficiaires de prêts parmi les agriculteurs honnêtes et travailleurs, mais aussi dynamiques et prudemment ambitieux. C'est tout naturellement qu'au fil des années, l'accroissement des ressources des premières a permis d'accompagner le développement des seconds.

La situation est évidemment bien différente aujourd'hui. Dans les pays développés au moins, certaines exploitations se sont considérablement agrandies et modernisées. Mais à l'intérieur d'un même pays, et encore plus d'un pays à l'autre, il subsiste des écarts considérables entre les différentes formes d'agriculture. Ces écarts se sont même creusés à mesure que les années passaient. Quoi de commun en effet entre le paysan africain qui souvent travaille encore à la houe une terre qu'il ne possède même pas, et le chef d'exploitation américain qui dirige une entreprise moderne de plusieurs centaines d'hectares ? Ou encore entre le tout petit propriétaire du nord du Portugal et le responsable d'une ancienne ferme collective de Russie ?

C'est pour répondre aux besoins bien modestes des plus pauvres parmi les paysans et les ruraux qu'est apparue, il y a une vingtaine d'années, une nouvelle forme de banque, les banques solidaires. Leur fonctionnement est très décentralisé, d'où le nom de systèmes financiers décentralisés (SFD) qui leur est également attribué. Toutes accordent des microcrédits à des populations rejetées par les banques commerciales et même par la plupart des banques coopératives classiques. Par contre, les banques solidaires se positionnent sur un marché

jusqu'ici entre les mains des usuriers. En réalité, elles vont bien au-delà puisqu'elles financent en priorité les tout petits investissements jusqu'ici négligés par les différents prêteurs sur gages.

Dans cet ouvrage, et à partir de plusieurs dizaines d'exemples pris sur les cinq continents, nous essaierons de saisir cette diversité et d'examiner la manière dont les différents systèmes bancaires répondent ou non aux besoins de crédit qui s'expriment dans le monde agricole. Nous pourrions observer les organisations mises en place, les outils utilisés et les moyens financiers disponibles. Nous serons donc amenés à nous interroger sur l'adéquation entre les besoins de financement et les ressources mises effectivement à la disposition des agriculteurs.

Partant de ces observations, il nous est apparu possible de procéder à une analyse critique de la manière dont les banques ou les autres prêteurs opèrent dans le secteur agricole. Ce qui nous conduira à comparer le rôle des différents modes de financement sur le développement agricole et à analyser les moyens utilisés par les États pour accroître ou infléchir les interventions des banques. Nous proposerons aussi quelques améliorations possibles à court terme. Enfin nous essaierons d'imaginer quel pourrait être le rôle des banques si une autre politique agricole était conduite avec, comme objectif, un développement plus harmonieux de l'ensemble du monde agricole et rural.

Première partie

La diversité des expériences

Dans le monde, aujourd'hui comme dans le passé, les types d'agriculture sont multiples. Ils sont même d'une extraordinaire diversité. Cette diversité se manifeste de nombreuses manières, par exemple par :

- les productions pratiquées, variables selon les climats, les sols ou les habitudes alimentaires ;
- les techniques de productions utilisées, intensives ou extensives, primitives ou très performantes ;
- les modes d'appropriation du sol, des arbres ou de l'eau qui peuvent être individuels ou collectifs ;
- les modes de faire valoir, directs, par fermage, par métayage et toutes les combinaisons ou variantes de ces différentes formules ;
- la taille des exploitations, très diverse selon les productions, les pays et les époques.

Pour leur part, Les agriculteurs diffèrent aussi considérablement par leur compétence technico-économique, par leur rapport à l'argent et par leurs relations entre eux ou avec la société environnante.

Enfin les besoins de crédits sont également très différents tant en ce qui concerne leurs montants que les objets à financer ou la durée des prêts. Il en est de même des garanties que les agriculteurs peuvent offrir aux prêteurs pour sécuriser ceux-ci : hypothèque, caution, gage, délégation de paiement...

Face à cette diversité des types d'agriculture, des agriculteurs et des besoins de crédit, il est logique que les apporteurs de capitaux aient eux-mêmes choisi des organisations et des modes d'intervention extrêmement différents les uns des autres. Certes, leur objet principal est toujours de distribuer du crédit. Mais que de différences dans le crédit informel et les banques coopératives, les banques commerciales et les

banques solidaires !

Néanmoins, malgré leurs diversités, ces organisations bancaires sont loin d'être toujours parfaitement adaptées aux exploitations et aux agriculteurs qu'elles sont chargées ou qu'elles souhaitent financer. Il est vrai que la banque moderne a d'abord été conçue pour répondre aux besoins du commerce puis de l'industrie, mais jamais de l'agriculture. Longtemps celle-ci a dû se contenter soit de formules plus primitives ou plus coûteuses, soit d'une simple transposition des outils et des méthodes conçues pour d'autres activités économiques.

Cette inadaptation du système bancaire aux besoins des agriculteurs explique l'attention que les États ont souvent portée au financement de leur agriculture. Ils sont intervenus pour inciter les banques à financer plus largement l'agriculture ou à le faire dans des conditions plus avantageuses pour les agriculteurs. Devant la mauvaise volonté des banquiers à s'engager plus sur ce secteur, les États ont aussi encouragé la création de banques spécialisées dans le financement de l'agriculture. Ils leur ont octroyé des aides spécifiques. Ils ont même parfois créé une banque d'État directement chargée d'appliquer la politique agricole gouvernementale.

Ces interventions des États n'ont pas toujours été synonyme de bonne gestion et d'efficacité dans l'octroi des crédits. Ce serait plutôt le contraire. Elles n'ont pas non plus permis de répondre aux besoins des paysans les plus défavorisés. D'où la création récente de systèmes financiers décentralisés qui ont pris leurs distances par rapport aux structures étatiques, même s'ils les utilisent parfois. C'est le domaine des banques solidaires et du microcrédit.

Dans ce monde des banques agricoles, les échecs ont en effet été fort nombreux et toujours pénalisants pour les agriculteurs. La première cause d'échec tient sans doute à l'inadaptation du système mis en place face aux caractéristiques de l'agriculture qu'il doit financer. Car les promoteurs d'un projet ont trop souvent cherché à imposer un modèle pré-établi sous prétexte qu'il avait donné de bons résultats ailleurs ou à une autre époque.

Au travers des multiples exemples ou expériences issues du monde entier, notre objectif sera donc de rechercher les conditions d'une adéquation entre le système de production agricole ou son niveau de développement, et son mode de finance-

ment. Au cours de cet exercice, on pourra constater que les formules qui réussissent sont celles qui cherchent à satisfaire aux besoins réels des agriculteurs ou de la fraction des agriculteurs qu'elles ont pour ambition de financer. La banque qui s'éloigne trop de cette règle, ne jouera qu'un rôle marginal dans le financement du secteur agricole ou peut craindre une croissance exagérée de ses impayés.

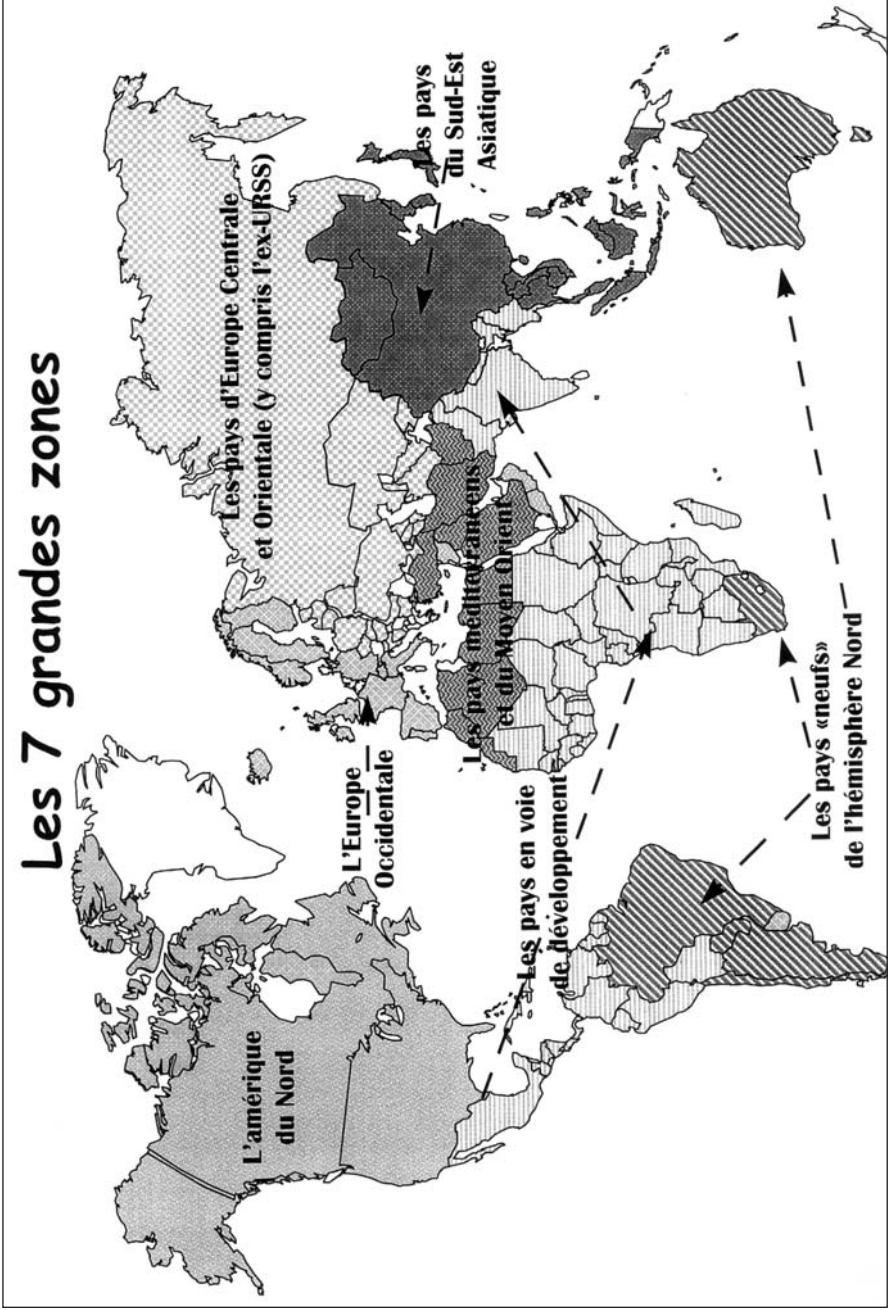
Au-delà des grands principes, il convient d'explorer les différents cas de figure qui, au fil des années se sont peu à peu imposés. Nous nous efforcerons de toujours les situer dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire dans leur contexte propre. Car pour apprécier la pertinence d'un système de financement de l'agriculture, il faut s'interroger sur son adéquation au niveau de développement de ce secteur, à un moment précis de l'histoire de celui-ci et dans les conditions particulières où ce système bancaire a pu se formaliser. Comme les niveaux de développement agricole et les structures financières en place sont très différents d'un pays à l'autre ou d'un ensemble de pays à l'autre, c'est par grandes zones géographiques que nous allons maintenant travailler.

Par commodité mais aussi pour tenir compte des affinités réelles, nous avons divisé le monde en sept grandes zones qui sont :

1. L'Europe occidentale.
2. Les États-Unis et le Canada.
3. Les «pays neufs» de l'hémisphère Sud;
4. Les pays méditerranéens et du Moyen-Orient.
5. Les pays de l'Est (ex-URSS et pays de l'Europe centrale et orientale).
6. Les pays en voie de développement.
7. Les pays du Sud-Est asiatique.

(Cf. carte page suivante.)

Les 7 grandes zones



1.

L'Europe occidentale

Après de multiples péripéties au cours des siècles passés, l'activité agricole y est maintenant partout, ou presque partout, modernisée. Parfois les structures sont de bonnes dimensions (100 à 500 ha), mais souvent plus moyennes (20 à 100 ha) sans oublier cependant au moins dans les pays du Sud de nombreuses micro-exploitations. Le faire valoir direct y domine sauf en Belgique, dans le nord de la France ainsi que dans certaines régions d'Italie et d'Espagne. Il cohabite alors avec le fermage et plus rarement le métayage.

Les cultures annuelles ou pérennes et l'élevage sont d'une grande diversité en raison de la multiplicité des climats et des sols. Toutes ces spéculations sont pratiquées de manière intensive et nécessitent des investissements très importants sur les exploitations ainsi que dans les secteurs amont et aval de l'agriculture. En effet, dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, les conditions naturelles sont particulièrement favorables et les aléas climatiques réduits, au moins quand on les compare à ceux que subissent la plupart des autres régions du monde.

Le niveau technique des agriculteurs européens est bon, voire très bon, le respect des contrats bien assuré et la pro-

pension à épargner forte. Enfin l'organisation des marchés et les aides de l'État sécurisent les revenus des agriculteurs tout en leur assurant un bon niveau. Actuellement, la rentabilité moyenne des capitaux investis dans le secteur agricole est satisfaisante, à l'exception du capital foncier souvent surévalué et de ce fait mal rémunéré.

La modernisation de cette agriculture a débuté grâce à l'autofinancement accumulé par les générations précédentes. Le recours au crédit bancaire a pris progressivement le relais. Devant la méfiance des banques commerciales vis-à-vis de l'agriculture (sauf en Grande-Bretagne), des banques spécialisées ont souvent été créées sur une base coopérative. L'État est parfois intervenu pour faciliter le démarrage de ces banques mais aussi pour réduire les taux d'intérêts supportés par les agriculteurs ou pour garantir le remboursement des emprunts contractés.

Avec l'amélioration de la compétitivité des exploitations, ces aides sont de moins en moins justifiées et elles tendent donc à diminuer rapidement, voire à disparaître. Dans le même temps, les spécificités des banques coopératives s'atténuent. Car celles-ci se transforment progressivement en banques universelles avec une simple orientation agricole ou rurale.

Les garanties utilisées sont fort nombreuses : hypothèque, caution, gage, délégation de paiement, nantissement de titres.. Elles sont aussi, chacune dans son domaine, bien adaptées aux objets financés et aux risques à couvrir. C'est pourquoi, même si les difficultés passagères sont nombreuses, le risque de non remboursement est très faible et les pertes finales minimes.

• FICHE 1 •

En Europe, de multiples aides aux investissements agricoles

Depuis le Moyen-Âge et jusqu'au xx^e siècle, la mise en culture ou l'amélioration des terres de nombreuses régions agricoles ont bénéficié d'aides publiques. Les États interviennent, soit directement dans la réalisation des travaux les plus importants, soit par l'intermédiaire de compagnies concessionnaires à statut public, semi-public ou même privé. Les ressources financières proviennent de l'État et parfois des collectivités locales

voisines. En général, les investissements initiaux ne sont pas remboursés par les bénéficiaires finaux qui doivent seulement supporter les dépenses d'entretien des équipements nouveaux mis à leur disposition.

Au XIX^e siècle, les responsables politiques prennent peu à peu conscience que le développement agricole passe aussi par des investissements individuels, notamment en matériel moderne. Or, les petits ou moyens agriculteurs sont souvent dans l'impossibilité d'acquérir ces équipements à partir de leurs seules ressources propres. Mal conseillés, ils sont aussi incapables d'utiliser dans de bonnes conditions de rentabilité les machines modernes ou d'appliquer les nouvelles techniques de production.

Lorsqu'au XX^e siècle, la mécanisation des travaux du sol se généralise néanmoins, tous les agriculteurs soucieux de préparer l'avenir de leur exploitation sont dans l'obligation de s'agrandir (souvent par des achats fonciers onéreux) ou d'intensifier leur système de production pour rentabiliser leur matériel moderne. Or, plus l'exploitation est de petite taille, plus l'opération est difficile.

Mais la plupart des gouvernements européens souhaitent assurer la survie et si possible le développement des exploitations familiales malgré ses handicaps évidents. Ils mettent donc en œuvre différents types d'aides aux investissements individuels ainsi qu'à la création et à l'équipement des coopératives agricoles complémentaires aux activités de production. D'importantes subventions en capital ont été accordées et le sont encore dans les régions à fort handicaps naturels ou pour les investissements contribuant à protéger l'environnement.

De nombreux pays ont aussi mis en place un système de réduction du coût du crédit pour les investissements agricoles. Cela permet de mieux responsabiliser les emprunteurs que les subventions à fonds perdus et de faire jouer l'effet de levier du crédit pour démultiplier l'aide accordée. La bonification présente aussi l'avantage de reporter dans le temps le coût budgétaire des dépenses engagées.

Les prêts bonifiés ont ainsi joué un grand rôle en France après la Seconde Guerre mondiale pour permettre à l'agriculture de rattraper son retard sur ses concurrents nord-européens. Ils sont encore utilisés pour faciliter l'installation et la modernisation des jeunes agriculteurs. Les taux des prêts boni-

fiés sont fixes et arrêtés par l'État qui toutefois se réserve le droit de les modifier. Au contraire, en Allemagne ou en Belgique, on utilise la formule de la bonification différentielle, le taux final variant en fonction du marché et de l'offre de la banque. À la différence des autres pays, l'Italie a également bonifié certains prêts de trésorerie à court terme.

Plusieurs États européens ont aussi mis en place un système de garantie publique qui sécurise les banquiers et les incite à plus de bienveillance vis-à-vis d'emprunteurs dépourvus d'une bonne surface financière. Le modèle du genre est le Stichting Borgstellingfonds voor de landbouw des Pays-Bas, créé par l'État mais récemment privatisé. Le gouvernement britannique a également accordé sa garantie à certains prêts fonciers.

Ces politiques de modernisation ont fait l'objet d'une harmonisation en 1972 dans le cadre d'une Directive communautaire (remplacée en 1985 par un Règlement). Celle-ci prévoyait des aides à la modernisation sous forme de subvention ou de bonification d'intérêts complétées par un système de garantie pour les exploitations ne pouvant accéder au crédit bancaire dans des conditions normales.

Malgré ses nombreuses petites exploitations familiales, l'agriculture européenne s'est considérablement modernisée depuis à peine un siècle. Pour cela, elle a bénéficié de débouchés en croissance régulière, d'efficaces protections aux frontières et d'importantes aides publiques. Les agriculteurs ont aussi su mettre en place de grandes organisations d'amont et d'aval et notamment des systèmes de crédit très performants. Mais ils n'ont pas pu ou pas voulu empêcher l'élimination de plus des trois quarts des agriculteurs en moins de cinquante ans.

• FICHE 2 •

En France, l'État facilite la création d'une banque
pour combler les retards du secteur agricole

À la fin du XIX^e siècle, la France est restée un grand pays agricole et rural. Mais ses nombreuses petites exploitations accumulent un important retard technique par rapport à celles de ses voisins du nord de l'Europe. Malgré l'autarcie encore importante à cette époque, la crise agricole des années 1880-1890

y est très durement ressentie. Les notables locaux s'en émeuvent, les gouvernements s'en saisissent, les parlementaires en discutent. Après de longues tergiversations, des lois sont votées permettant la création de caisses locales de crédit agricole mutuel (1894), puis de caisses régionales (1899) et enfin, en 1920, d'une Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) de statut public. Toutefois, l'ensemble se met en place lentement, prudemment et avec des moyens financiers initiaux très modestes.

L'épargne rurale, pourtant abondante, tarde à se placer dans les nouvelles caisses de crédit agricole. C'est pourquoi l'État adopte un mécanisme d'avances en capital à taux réduit qui permet de réaliser des prêts de longue durée. Ceux-ci financent l'équipement des exploitations, les achats de terre, les coopératives de collecte et de transformation puis l'artisanat rural et l'électrification des campagnes. Sur le papier, les investissements productifs des exploitations ne sont donc pas oubliés. Mais les agriculteurs, longtemps méfiants, tant à l'égard du progrès technique que du recours au crédit, ne modifient que très lentement leurs habitudes.

C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que l'état d'esprit change dans le monde agricole et que la modernisation de l'agriculture devient une priorité du gouvernement. En effet, l'industrialisation vide rapidement les campagnes de leur main-d'œuvre alors que l'agriculture est sollicitée pour participer activement à l'effort de reconstruction nationale. L'État accorde donc des subventions à certains investissements agricoles et surtout développe un système de prêts à taux réduit fort avantageux. Le Crédit agricole est l'outil privilégié de cette nouvelle politique. Il en profite également pour développer ses activités au-delà du monde agricole jusqu'à devenir une banque universelle.

En 1988, l'État accepte de faire disparaître l'anomalie que constitue la CNCA, établissement public, mais aussi banque centrale d'un réseau coopératif à vocation de plus en plus générale. L'État revend donc la CNCA aux caisses régionales. Ainsi, l'organisation est enfin unifiée avec une structure coopérative, des caisses locales à la Caisse nationale en passant par les caisses régionales. Malgré la transformation du Crédit agricole en banque universelle, le pouvoir de décision reste largement entre les mains des agriculteurs tandis que les représen-

tants des autres catégories de sociétaires n'entrent que peu à peu dans les instances de direction du groupe.

Le Crédit agricole français est né de diverses initiatives locales et de la volonté des pouvoirs publics d'aider à la modernisation d'une agriculture pesant lourd dans l'économie nationale mais peu performante. Bien qu'en ayant depuis longtemps souhaité la création, les agriculteurs n'ont adhéré que progressivement à l'outil qui était mis à leur disposition. Le succès fut donc long à venir, mais le Crédit agricole est maintenant devenu une grande banque nationale et internationale qui conserve cependant des relations privilégiées avec l'agriculture.

• FICHE 3 •

En France, l'État réduit les taux d'intérêts
pour accélérer la modernisation de l'agriculture

Au cours du xx^e siècle, le mécanisme de bonification des taux d'intérêts a plusieurs fois été modifié. Ces changements se justifient par la capacité progressive qu'acquiert le Crédit agricole en matière d'autonomie financière par rapport à l'État. On peut ainsi distinguer trois périodes successives dans les relations entre l'État et le Crédit agricole : avant 1966, de 1966 à 1989 et depuis 1990.

Jusqu'en 1966, l'État fait des avances en capital à taux réduit au Crédit agricole, à charge pour celui-ci de les utiliser sous forme de prêts aux agriculteurs, aux coopératives agricoles et aux artisans ruraux. Le Crédit agricole possède le monopole de la distribution de ces prêts. Il choisit les bénéficiaires dans le respect de la réglementation en vigueur (mais il se crée peu à peu un quasi droit au crédit dans l'esprit des agriculteurs), prend les garanties nécessaires et assume seul le risque de non remboursement des prêts contractés. Par contre, la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) transmet au Trésor public la totalité des ressources d'épargne longues que l'ensemble du réseau a collecté.

En 1966, la CNCA acquiert son indépendance financière. Elle conserve dans ses comptes les ressources d'épargne du groupe qui sont maintenant suffisamment abondantes pour financer l'ensemble des prêts de longue durée. Elle dispose

même d'un excédent structurel croissant au cours du temps, qui est placé sur le marché monétaire. Mais ces ressources sont acquises au prix du marché. Or, l'État souhaite que le secteur agricole continue de bénéficier de prêts à taux réduits. Il va donc prendre en charge, sous forme d'une bonification d'intérêt, une partie du taux d'intérêt normalement dû par les agriculteurs.

À cet effet, l'encours et le taux moyen des prêts bonifiés sont calculés chaque année, de même que le coût de la ressource qui a servi à les financer. Un accord avec le Trésor public fixe le « panier de ressources » affectées à ce type de financement (par exemple 30 % d'emprunt à long terme, 40 % de bons à 5 ans, 30 % de comptes sur livret). La différence de taux multipliée par l'encours des prêts non encore remboursés, constitue la bonification d'intérêt. Elle est payée chaque année par l'État à la CNCA. Cette dernière joue en outre un rôle actif dans la répartition des enveloppes de prêts nouveaux arrêtées chaque année par le gouvernement. Celui-ci reste évidemment maître des conditions d'accès aux différentes catégories de prêts bonifiés dont il souhaite faire bénéficier l'agriculture.

En 1990, l'État met fin au monopole de distribution des prêts bonifiés dont dispose le Crédit agricole et en ouvre l'accès aux autres grands réseaux bancaires. Il est donc nécessaire de changer le mode de calcul de la bonification d'intérêt et le mécanisme de distribution des enveloppes annuelles de prêts nouveaux. L'État met en place un concours annuel entre les banques qui souhaitent distribuer des prêts bonifiés. Lors de ce concours, chaque banque offre un taux d'intérêt qui correspond au coût des ressources qu'elle souhaite affecter aux prêts bonifiés. La différence entre ce coût de ressources et le taux des prêts bonifiés permet à l'État de calculer la bonification d'intérêt qu'il doit verser à chaque banque. Pour inciter les banques à proposer le taux de ressources le plus bas possible et donc à réduire la charge pour le budget de l'État, celui-ci pénalise la banque qui offre le taux le plus élevé. De plus, si l'année suivante cette banque est encore la plus chère, elle ne pourra distribuer de prêts bonifiés.

Actuellement, l'État intervient donc à plusieurs titres :

- il fixe par décret les conditions réglementaires d'accès aux prêts bonifiés et par arrêté les taux de ces prêts ;
- il décide annuellement du montant des différentes enve-

loppes de prêts bonifiés et répartit ces enveloppes entre les départements ;

- il organise le concours entre les banques pour l'accès à la distribution des prêts bonifiés ;

- il vérifie le respect des conditions réglementaires lors de chaque demande de prêts ;

- il contrôle a posteriori la bonne utilisation des prêts par les emprunteurs.

Le mécanisme des prêts bonifiés a joué un rôle particulièrement décisif dans la modernisation de l'agriculture française au cours des années 1960-1970. Les résultats sont d'ailleurs spectaculaires : La production augmente à un rythme rapide et la France devient exportatrice nette de produits agricoles. Surtout la productivité du travail s'accroît considérablement pour atteindre le niveau des meilleurs pays agricoles européens voire mondiaux. Dans le même temps, les industries agroalimentaires augmentent leurs tailles et améliorent leurs performances.

À partir du milieu des années 1980, l'État considère que de plus en plus d'agriculteurs sont devenus suffisamment compétitifs pour se passer de bonifications d'intérêt. À la fin du xx^e siècle, seules l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation raisonnée des exploitations familiales restent des priorités nationales car elles permettent d'éviter la désertification des campagnes et de freiner une concentration des exploitations jugée excessive. En 2000, moins de 20 % des prêts bancaires à moyen et long terme font encore l'objet d'une aide de l'État, sachant que les prêts de trésorerie n'ont quant à eux jamais été bonifiés.

La bonification d'intérêts des prêts bancaires a joué un rôle essentiel dans la grande phase de modernisation de l'agriculture française. Cette période peut maintenant être considérée comme terminée et, très logiquement, les prêts bonifiés ne tiennent plus qu'une place réduite dans le dispositif d'aides à l'agriculture. Celui-ci est maintenant centré sur l'organisation et le soutien des marchés agricoles mis en place par l'Union européenne.

• FICHE 4 •

En Belgique, le syndicalisme agricole flamand
règne sans partage

L'agriculture belge et ses organisations professionnelles sont bicéphales à l'image de l'ensemble des structures politiques de ce pays. La Wallonie de langue et de traditions françaises couvre 55 % des surfaces cultivées mais ne dégage que 22 % de la valeur ajoutée totale du secteur agroalimentaire. À l'inverse, la Flandre qui possède une agriculture beaucoup plus intensive avec notamment de très nombreux élevages industriels, représente 78 % de cette même valeur ajoutée.

Plus nombreux, plus dynamiques et plus riches, les agriculteurs flamands sont aussi mieux organisés. Ils dominent l'ensemble des activités de production, de transformation et de services para-agricoles grâce à leur organisation syndicale : le puissant et omniprésent syndicat qu'est le Boerenbond. Par contre, les deux syndicats wallons font pâle figure face à cette organisation tentaculaire.

L'organisation flamande regroupe en effet une centaine de sociétés qui collectent, transforment et commercialisent les produits agricoles. Elle règne aussi sur les mouvements de jeunes, les associations de femmes ou les organismes de retraite des anciens agriculteurs. Elle possède des entreprises de presse, une compagnie d'assurance, le groupe MRBB, et bien évidemment une banque (la CERA). Ces deux dernières entités se sont d'ailleurs rapprochées pour créer dans le domaine de l'assurance le groupe ABB Assurances.

Mais la CERA a poursuivi son évolution propre. En 1998, elle a fusionné avec le groupe bancaire KBC. De la fusion entre une société coopérative et une société anonyme, est né CERA Holding qui est devenu un des principaux groupes bancaires belges avec 2,5 millions de clients.

Banque coopérative, la CERA compte environ 500 000 sociétaires regroupés dans 207 coopératives de base qui possèdent 90 % du capital de l'échelon central. Certes, beaucoup de ces sociétaires ne sont pas agriculteurs car cette banque a depuis longtemps élargi son action à l'ensemble du monde rural, y compris en Wallonie, et même aux zones urbaines. Elle possède d'ailleurs environ 1 000 agences réparties sur tout le

territoire.

Banque de l'agriculture à l'origine, la CERA est maintenant une banque universelle. Mais elle est toujours la première banque de l'agriculture en Belgique, loin devant la Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER) et quelques banques commerciales. Comme toutes les autres grandes banques agricoles, la CERA applique les techniques modernes d'analyse du risque afin de réduire ses pertes dans un secteur très capitalistique et à faibles marges. Outre la solvabilité de son client et les garanties qu'il peut offrir, la CERA prend de plus en plus en considération sa capacité annuelle de remboursement, sa propre gestion du risque et son esprit d'entreprise.

En Belgique, le pouvoir syndical et le pouvoir économique sont intimement réunis. Ils constituent une puissance incontestable entre les mains des dirigeants agricoles. Cette situation est assez rare dans un monde où la séparation des pouvoirs est plutôt la règle. Elle conduit à un renforcement du poids des Flandres aux dépens de la Wallonie. Elle réduit aussi le rôle d'arbitre du gouvernement fédéral qui en a tiré les conséquences en supprimant purement et simplement le ministère fédéral de l'Agriculture.

• FICHE 5 •

Aux Pays-Bas, un fonds de garantie ancien et géré
de manière rigoureuse

L'agriculture des Pays-Bas est très intensive, très performante et très capitalistique. Serres horticolas, élevages industriels de porcs ou de volailles, gros troupeaux laitiers à haut rendement, vergers modernes, toutes ces activités nécessitent de la part des agriculteurs beaucoup de capitaux et une technicité sans faille. Une organisation commerciale exemplaire, des industries de transformation puissantes et une banque coopérative mondialement connue, la Rabobank, complètent le dispositif.

Toutefois, ses débouchés étant pour l'essentiel à l'exportation, cette agriculture est, plus que d'autres en Europe, soumise aux aléas des marchés agricoles. Très intensive, elle est aussi source de pollutions graves que les pouvoirs publics

s'efforcent de maîtriser en imposant des règles sévères aux agriculteurs. Les risques ne sont donc pas absents et ont conduit les banquiers à être prudents lors de l'étude des dossiers de demande de prêts à l'agriculture. Traditionnellement,

Engagements du fonds de garantie

	1 9 8 0		1 9 9 0
Nombre total de bénéficiaires	6 6 4	1 0 1	5 1 8
dont - agriculteurs			
- horticulteurs	4 1 4		1 6 0
Montant des prêts garantis (millions de florins)	2 5 0		3 5 8

les quotités de financement sont donc limitées à 60 % ou à 70 % du montant des investissements prévus.

Pour sécuriser les banquiers, et notamment les encourager à augmenter cette quotité (de 60-70 % à 80-90 % par exemple), en particulier lorsqu'il s'agit de jeunes agriculteurs ou de projets importants, le gouvernement des Pays-Bas a créé un fonds de garantie agricole : le Stichting borgstellingfonds voor de landbouw. Ce fonds date de 1951. Il a, en effet, été doté à partir des aides du plan Marshall complétées en cas de besoin par une garantie de l'État. Toutefois, à partir de 2001, le fonds devra être en mesure de s'autofinancer sans aucune protection publique.

Le fonds est autorisé à garantir un encours de prêts égal à 5 fois ses ressources totales. Ce ratio particulièrement sévère s'explique par le risque supporté qui est élevé. Car, en cas de défaillance de l'emprunteur, le fonds s'engage à rembourser à la banque la fraction du prêt que celle-ci n'accepte pas de financer avec les garanties habituelles c'est-à-dire la plus risquée. Toutefois la banque doit prendre toutes les garanties disponibles au moment de l'octroi du prêt et, si l'emprunteur est dans l'impossibilité de faire face à ses échéances, elle doit faire jouer la totalité de ses garanties avant de faire appel au fonds.

Prenant en charge la partie la plus risquée des financements,

le fonds est géré de manière rigoureuse. Les conditions d'admission sont donc très sévères : la garantie n'est accordée qu'après un avis positif de deux experts du Service national des règlements lié au ministère de l'Agriculture. Ceux-ci apprécient la technicité de l'exploitant, le choix et les conditions de production, la viabilité du projet et l'existence de fonds propres à un niveau suffisant.

Dans ces conditions, les engagements pris par le fonds au fil des années n'ont généré sur le long terme qu'un taux de perte finale de 4 %, ce qui est faible si on le compare à ceux constatés dans d'autres pays. Il est vrai qu'aux Pays-Bas le prix de la terre est très élevé. Celle-ci constitue une garantie réelle extrêmement appréciable pour le banquier qui ne recourt que rarement à la garantie complémentaire du fonds. De ce fait, le nombre de projets nouveaux acceptés chaque année par le fonds ne dépasse guère 500 et sont pour la plupart issus du secteur horticole qui est considéré comme le plus risqué.

Depuis 1999, un fonds de cautionnement spécial complète le fonds de garantie actuel. Il permet de garantir plus efficacement les serristes et les éleveurs de porcs qui investissent dans la protection de l'environnement ou la salubrité et le bien-être des animaux. Ce cautionnement s'ajoute à l'intervention normale du fonds et garantit non pas 20 % mais 80 % des prêts finançant ces capitaux à risques.

Le fonds de garantie agricole des Pays-Bas a longtemps passé pour un modèle en raison de sa conception originale et de sa gestion rigoureuse. Mais il convient de se rappeler qu'il s'applique à des agriculteurs sévèrement sélectionnés et à une agriculture à haut niveau technique, économique et surtout commercial. Une transposition dans un pays qui ne présenterait pas les mêmes caractéristiques, constituerait une opération fort risquée et vraisemblablement irréaliste.

Encours des prêts à l'agriculture

Unité : milliard de couronnes

	1970-74	1985-89	1995	1998
Crédits hypothécaires	17	75	99	116
Prêts bancaires	5	15	15	22
Prêts d'État	1	2	1	1
Autres	5	12	12	13
Total	28	104	127	152

• FICHE 6 •

Aux Pays-Bas, les financements verts

Le gouvernement des Pays-Bas souhaite favoriser les investissements ayant un impact bénéfique sur l'environnement. À cet effet, il a lancé la 1^{er} janvier 1995 un « projet vert » destiné à encourager la collecte d'une épargne qui sera spécifiquement affectée à la réalisation de projets protégeant l'environnement. Cette épargne est gérée dans un fonds d'investissement dont les intérêts sont défiscalisés.

Les sommes ainsi recueillies sont obligatoirement destinées à financer :

- la conversion d'exploitations vers l'agriculture biologique,
- l'aménagement de zones naturelles protégées,
- l'installation d'équipements pour produire ou utiliser les énergies renouvelables (solaire, éolienne ou hydraulique).

La Rabobank a décidé de tenter l'aventure avec ses clients épargnants. En 1999, ceux-ci bénéficient d'un taux d'intérêt de 3,5 % net d'impôt. Parallèlement, les prêts accordés sont inférieurs de 1 % environ par rapport aux taux habituels du

marché. La plupart des projets financés visent à permettre la conversion à l'agriculture biologique, mais les financements de maisons bénéficiant du « label vert » sont également nombreux. À la fin de 1999, 651 projets verts ont été financés par la Rabobank (dont 213 en 1999) pour un encours total de 800 millions de florins. Cette demande de prêts verts augmente régulièrement et l'épargne collectée à cet effet devient insuffisante.

Par ailleurs la filiale financière de la Rabobank, Robeco Group, a lancé en 1999 un fonds d'investissement vert. Les entreprises retenues sont sélectionnées sur des critères économiques, environnementaux et éthiques. Au cours de sa première année d'activité, plus de 300 millions de florins ont été collectés dans le public.

L'objectif de la Rabobank est assurément de donner à un public très sensibilisé à ces problèmes, l'image d'une banque respectueuse de l'environnement. Il est vrai que dans ce pays, il y a fort à faire lorsque l'on connaît le degré de pollution des nappes phréatiques due aux élevages industriels pratiquement tous financés par la Rabobank.

D'autres banques coopératives du nord de l'Europe et à vocation agricole plus ou moins marquée, ont mis en place des actions de même nature que la Rabobank. C'est le cas de l'Okobank en Finlande, de la RZB en Autriche ou de la Föreningsparbanken en Suède.

• FICHE 7 •

Au Danemark, un système original d'obligations hypothécaires

Très dynamique, l'agriculture danoise a besoin de beaucoup de capitaux pour assurer à la fois son développement et le transfert entre les générations. Elle a donc largement recours au système bancaire. Toutefois, elle est peu financée par des prêts bancaires classiques mais recourt surtout à des crédits hypothécaires. Ceux-ci sont réalisés à partir d'emprunts obligataires à long terme (10 à 30 ans) émis dans le public.

Pendant longtemps, les crédits hypothécaires ont été accordés par des établissements particuliers : ce sont d'une part trois associations de crédit hypothécaire et d'autre part la

Poids des charges financières au Danemark

Unités : milliard de couronnes et %

	1970-74	1980	1985	1990	1996
Valeur ajoutée brute	8382	14318	25454	27219	29726
Intérêts nets	1687	6871	7775	9170	7600
Intérêts en % de la VAB	20	48	30,5	33,7	25,6

Dansk Landbrugs Realkreditfond ou Fonds de crédit foncier à l'agriculture danoise (DLR). Les premières ont un statut coopératif. Elles sont autorisées à accorder ces prêts à concurrence de 45-50 % de la valeur vénale du patrimoine du bénéficiaire. À la différence de la DLR, ces associations ne sont pas spécialisées mais interviennent en faveur de tous les secteurs économiques.

La DLR est une institution à but non lucratif dont le capital est détenu par l'État, l'association des banques commerciales et les caisses d'épargne. Elle accorde des crédits hypothécaires dans des conditions plus favorables aux emprunteurs que les associations citées ci-dessus. Ces crédits sont destinés à la reprise d'une exploitation avec une garantie de l'État ou au financement d'un investissement agricole garanti par une simple hypothèque de second rang. La quotité maximum peut atteindre 70 % de la dépense.

La mise en œuvre d'une opération de prêt hypothécaire par la DLR est la suivante :

1. Un agriculteur s'adresse à la DLR, par l'intermédiaire de sa banque habituelle, pour financer l'achat d'une exploitation,
2. La DLR évalue l'exploitation, par exemple à 1 000 000 de couronnes,
3. La DLR prend une hypothèque sur l'exploitation pour une quotité de 70 % de la valeur vénale soit 700 000 couronnes,
4. La DLR émet des obligations au profit de l'agriculteur pour

un montant de 700 000 couronnes en échange d'une reconnaissance de dette d'un même montant, le tout sur une durée de 30 ans par exemple,

5. La DLR offre sur le marché ces obligations au taux fixé par l'État ce qui peut entraîner une décote par rapport au pair, donc une réduction du montant du prêt.

Ces activités ont, dans le passé, assuré à la DLR une part de marché de 25 à 30 % sur les crédits hypothécaires. Mais cette institution n'était pas autorisée à financer d'autres secteurs que l'agriculture ni, comme les autres banques hypothécaires, à recevoir de dépôts du public. Ne disposant pas d'un réseau d'agences développé, DLR et les associations de crédit hypothécaire ont utilisé les services des banques commerciales qui ont joué et, dans une certaine mesure, continuent de jouer le rôle d'intermédiaire financier.

Depuis quelques années, les choses changent. Cette stricte répartition des tâches tend à s'atténuer : Les établissements de crédit hypothécaire réalisent des opérations bancaires courantes et les banques ordinaires octroient des crédits hypothécaires pour leur propre compte. En outre, depuis décembre 1998, certains des avantages accordés à la DLR ont été supprimés, notamment la possibilité d'octroyer une quotité de prêt plus importante que ses concurrents.

L'ensemble de ce dispositif a eu des conséquences sur le recours au crédit et l'endettement des agriculteurs. Dans un pays où le faire valoir direct domine largement, les prêts hypothécaires ont assuré un accès facile au crédit et joué un rôle déterminant lors de la reprise des exploitations avec des prêts de durée très longue. La contrepartie est un taux d'endettement du secteur agricole particulièrement élevé (45 à 50 % du total des actifs) sans doute même le plus élevé au monde. Cela entraîne une charge particulièrement lourde pour les agriculteurs, en particulier lorsque les taux d'intérêts augmentent. Ainsi après les deux crises du pétrole de 1974 et 1980, les taux d'intérêts ont parfois atteint 17 % ce qui était véritablement insupportable pour beaucoup d'agriculteurs fortement endettés. Dans les années qui ont suivi, il en avait très logiquement résulté un accroissement notable du nombre d'agriculteurs en difficulté.

Le tableau suivant montre le poids des intérêts dans le total

de la valeur ajoutée dégagée par l'agriculture danoise. Même si celui-ci a diminué depuis une quinzaine d'années, il reste, avec 25 %, très supérieur au niveau moyen européen qui ne dépasse pas 8 %.

Les principales banques finançant l'agriculture en Grande Bretagne (année 1996)

Unité : million de £

	Barclays PLC	Natwest Group	Lloyds Bank TSB Group	Midland Bank
Total Bilan	180 321	182 700	129 181	94 329
Encours total des crédits à la clientèle domestique	85 265	69 400	82 411	44 875
Dont agriculture (hors crédit bail)	1 768 (2,1%)	1 398 (2,0%)	1 892 (2,3%)	1 000 (estimation)

Le système danois de crédit hypothécaire a incontestablement facilité l'accès des agriculteurs au crédit bancaire. Il a permis la modernisation des exploitations et facilité l'installation des jeunes agriculteurs. Mais il est aussi la cause d'un endettement excessif et de charges financières souvent insupportables, en particulier en période de baisse des prix agricoles ou de hausse des taux d'intérêts. Il met régulièrement en difficulté de nombreux exploitants qui sont contraints de vivre des seuls revenus non agricoles et parfois de cesser leur activité de production. Bien garantis par leurs hypothèques, les établissements financiers sont dans une position plus confortable, sauf en cas de baisse forte et prolongée du prix des terres.

• FICHE 8 •

En Grande-Bretagne, les agriculteurs choisissent
leur banque et les banques leurs clients

L'agriculture anglaise a, dans le passé, subi d'importantes vicissitudes. Certes, au début du XIX^e siècle, elle possédait une incontestable avance sur le reste des agricultures européennes. Mais, après l'abolition des Corn Laws entre 1840 et 1850, beaucoup de petits ou moyens agriculteurs anglais se sont retrouvés ruinés. Car ces lois, voulues par les industriels, ont eu comme conséquence une forte baisse des prix des produits agricoles en raison de la concurrence des céréales américaines, de la viande d'Argentine ou du beurre de Nouvelle-Zélande.

Il en est résulté pour la Grande-Bretagne un siècle de repli de la production, de concentration des exploitations et de spécialisation sur l'élevage extensif du mouton. Pour survivre dans cet environnement très dur, les chefs d'exploitations devaient en outre posséder un haut niveau technique et parfaitement gérer leurs entreprises. La crise mondiale des années 1930 et la baisse des prix frappa de plein fouet les agriculteurs, conduisant le gouvernement à prendre diverses mesures en leur faveur. Puis la guerre sous marine et le blocus des côtes par les Allemands entre 1940 et 1944 ont montré les inconvénients de fonder une trop forte proportion de ses approvisionnements alimentaires sur les importations. À nouveau encouragée par les pouvoirs publics, l'agriculture anglaise a alors amorcé un retour en force. Celui-ci s'est confirmé avec éclat après l'adhé-

sion à la CEE grâce aux avantages procurés par la Politique agricole commune. Actuellement, l'agriculture anglaise est une des premières en Europe par ses structures et ses performances.

Très tôt ouverte sur les marchés internationaux, L'agriculture anglaise a également dû investir sans aide de l'État, au moins jusqu'en 1974. Les agriculteurs ont eu recours aux banques commerciales exactement comme les autres chefs d'entreprises. Actuellement, quatre grandes banques se partagent l'essentiel de ce marché. Ce sont : la Barclays Bank, la Midland Bank, la Lloyds et la National Westminster Bank.

Environ 70 % des financements sont réalisés sous forme de découverts à taux variable et renégociables chaque année. Ce système s'applique évidemment aux besoins de trésorerie mais aussi aux biens d'équipement et même aux achats de terre. Il est très souple pour l'emprunteur. En revanche, il ne lui apporte aucune sécurité quant à la pérennité de ses financements.

Dans la pratique, à une date convenue à l'avance, le banquier fait annuellement le point avec l'agriculteur sur les résultats de l'exercice comptable passé, sur ses projets d'investissements, sur ses besoins de financement et sur ses prévisions de recettes. Si la situation lui semble compromise, le banquier peut refuser de renouveler le découvert mettant le plus souvent l'agriculteur en difficulté grave puisque ce refus le contraint à chercher d'urgence un autre banquier. Certes, dans la pratique, ce cas de figure est rare, mais sa simple éventualité est une menace permanente pour les agriculteurs un peu fragiles.

Inversement, si l'agriculteur n'est pas satisfait des services que lui apporte sa banque, il peut décider à tout moment d'en changer. Il conserve seulement dans la banque précédente son encours de prêts à moyen et long terme jusqu'à la fin normale de leur remboursement. Mais, à cette exception près, il ne travaillera qu'avec une seule banque. Ce mode de relation incite évidemment les banques à offrir des taux concurrentiels, des services de proximité de qualité et à faire preuve d'imagination dans les produits qu'elles mettent à la disposition des agriculteurs.

En fait, les rapports entre les agriculteurs anglais et leur banquier sont donc plutôt des rapports de confiance que de conflit. Le bon niveau technique, économique et de gestion y pourvoit. Le faible endettement de l'agriculture anglaise y est

aussi pour quelque chose. En effet, les charges d'intérêts ne représentent que 5,9 % de la Valeur ajoutée brute, contre 8 % en moyenne en Europe (mais 25,6 % au Danemark). Ce faible niveau d'endettement tient au mode de faire valoir, aux avantages fiscaux dont bénéficient les héritiers lors des transferts de patrimoines professionnels et sans doute aussi à l'absence de suréquipement dans les exploitations.

L'agriculture anglaise est une des plus compétitive d'Europe car elle est bien structurée, bien gérée et qu'elle bénéficie pleinement de la politique communautaire. Elle est depuis toujours financée par les grandes banques commerciales à réseau. Les relations entre les agriculteurs et leur banque sont les mêmes que celles qu'entretiennent les autres chefs d'entreprises. Généralement peu endettés, les agriculteurs n'en souffrent apparemment pas. Ils sont d'ailleurs parfaitement capables de négocier le prix des services bancaires comme ils négocient leurs approvisionnements ou la commercialisation de leurs productions.

• FICHE 9 •

En Allemagne, la concurrence entre
les Banques coopératives et les Caisses d'épargne

L'Allemagne a une agriculture très diversifiée : aux petites exploitations plutôt orientées sur l'élevage du centre et du sud, s'opposent les moyennes ou grandes exploitations de polyculture des plaines de Basse Saxe. De même, le poids politique des agriculteurs dans la Bavière rurale et conservatrice est sans commune mesure avec celui, modeste, dans la Rhénanie-Westphalie ouvrière et sociale-démocrate. En 1989, la réunification a fortement accru cette diversité. Les nouveaux länder de l'est ont conservé leurs très grandes exploitations (1 000 ha en moyenne). Celles-ci ont toutefois changé de statut, souvent abandonné l'élevage et réduit leur main-d'œuvre.

En Allemagne, les aides publiques à l'agriculture ont toujours été importantes. Elles étaient autrefois justifiées par les revenus très modestes des petits exploitants et par l'installation dans l'agriculture de nombreux réfugiés de l'Est. Elles s'appliquent maintenant dans le cadre de la Politique agricole commune. Mais le gouvernement allemand continue de défendre à Bruxelles une politique de soutien des prix et des revenus agricoles. En outre, les aides pour la protection de l'environnement sont importantes ainsi que celles destinées à faciliter la reconversion des anciennes coopératives socialistes de l'Est.

Une partie de ces aides porte sur les investissements et donc très logiquement transitent par le système de crédit. Elles émanent soit de l'Union européenne, soit de l'État fédéral, soit encore des länder qui disposent dans ce domaine d'une grande autonomie dès lors qu'ils respectent la réglementation européenne. Certains font de gros efforts financiers en faveur de l'agriculture. C'est le cas de la Bavière très attachée à la défense du monde paysan ou du Bade-Wurtemberg soucieux de conserver un environnement de qualité.

Deux grands réseaux bancaires bien implantés dans le monde rural, assurent l'essentiel des financements agricoles (78 %), celui des banques coopératives et celui des Caisses d'épargne.

En Allemagne, les Banques coopératives sont très

anciennes puisque la formule est née dans ce pays vers 1860 avec la création des Caisses Raiffeisen et des Volksbanken (banques populaires). Mais dans un pays très tôt industrialisé et urbanisé, ces institutions n'ont jamais été spécialisées sur l'agriculture. Simplement, les Caisses Raiffeisen étaient plutôt rurales et les Volksbanken plutôt urbaines. Les deux réseaux ont d'ailleurs fusionné pour constituer le groupe des Banques coopératives. Ce groupe comporte trois niveaux avec au sommet de la pyramide la Deutsche Genossenschaftsbank (DG Bank), trois banques régionales et 2 800 banques locales. Un tiers de ces dernières sont également coopératives d'approvisionnement comme à leur création. Le réseau de la DG Bank finance 45 % des besoins du secteur agricole mais celui-ci ne représente que 5 % du total des engagements du groupe. Après la réunification, la DG Bank a étendu ses activités dans les nouveaux länder de l'Est mais l'endettement des sociétés de personnes ou des personnes morales qui ont succédé aux anciennes coopératives socialistes, reste relativement faible.

Pour leur part, les 600 Caisses d'épargne disposent de 18 000 agences ce qui en fait une des principales organisations bancaires allemandes. Les Caisses d'épargne sont structurées

Répartition de l'endettement selon les réseaux (année 1997)

agroalimentaires	Agriculture		Industries	
	Montant	%	Montant	%
Banques commerciales	0,75	36,5	0,93	65,0
Caisses d'Epargne	0,66	31,9	0,33	23,1
Caisses rurales	0,60	28,8	0,08	5,6
Autres sources	0,06	2,8	0,09	6,3

en réseau au niveau de chaque land avec une Banque centrale régionale dans chacun d'eux. Celles-ci ont le monopole de la gestion des aides relevant du financement de l'agriculture (bonifications d'intérêts), qu'elles soient d'origine fédérale ou régionale. Elles ont pour mission de les verser à la banque choisie par l'agriculteur pour financer son projet. Ce mécanisme de centralisation des aides donne toutefois aux Caisses d'épargne un avantage concurrentiel évident. C'est pourquoi, bien que n'ayant pas spécialement vocation à financer l'agriculture qui ne représente d'ailleurs que 2 % de leur activité crédit, elles talonnent sur ce marché le réseau des banques coopératives avec 33 % de part de marché.

Les banques commerciales et diverses institutions de crédit hypothécaire à statut spécial interviennent également dans le financement de l'agriculture mais dans des proportions moindres.

Au total, la concurrence bancaire est très ouverte dans le secteur agricole comme d'ailleurs dans les autres secteurs de l'économie allemande. Cette concurrence explique le choix des pouvoirs publics en faveur d'un système de bonification en points pour les aides aux investissements. Les agriculteurs sont donc encouragés à négocier le taux de leurs prêts auprès de la banque qu'ils ont choisie en fonction de critères strictement commerciaux. C'est seulement ensuite, et si la réglementation le permet, que leur banque transmet le dossier à l'Administration pour obtenir une bonification d'intérêts et donc une réduction du taux final.

Les systèmes bancaires coopératifs sont nés en Allemagne dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ils sont donc anciens, bien implantés dans la société et relativement performants. Mais l'actuel réseau de la DG Bank doit faire face à la concurrence des caisses d'épargne dont l'organisation et le mode de gestion ne sont pas très différents. Il est également concurrencé par les banques commerciales particulièrement puissantes dans ce pays. Enfin il doit s'implanter dans les nouveaux länder de l'est où l'agriculture est dans une phase de reconstruction délicate.

• FICHE 10 •

En Espagne, un système bien rôdé de protection des revenus agricoles contre les risques climatiques

L'agriculture espagnole a beaucoup d'atouts, tels que la diversité de ses productions, son organisation de la commercialisation ou le bas niveau des salaires et des charges sociales. Mais elle présente également des handicaps graves dont le principal tient aux aléas climatiques particulièrement sévères en Espagne.

Les pouvoirs publics ont longtemps aidé les agriculteurs à se protéger contre la sécheresse, principale calamité naturelle que subit ce pays, par une politique ambitieuse d'investissements hydrauliques. Malgré d'incontestables résultats, cette politique a été progressivement réorientée car, une fois équipés les meilleurs sites, elle est devenue trop coûteuse et de plus génératrice d'excédents dont l'Union européenne n'a que faire. Ainsi, une bonne partie de la production agricole reste et restera soumise aux conséquences de fréquentes sécheresses. Celles-ci amputent souvent les revenus agricoles, donc la capacité de remboursement des agriculteurs, ce qui incite les banquiers à la plus grande prudence.

Toutefois, depuis le début du xx^e siècle, des mécanismes de couverture des risques climatiques ont été expérimentés. Un système original d'assurance-récoltes a peu à peu été élaboré, puis formalisé par une loi de 1978. Le système actuel repose sur l'intervention de compagnies d'assurances privées ou d'assurances mutuelles combinée avec une participation de l'État à la couverture des risques agricoles. Ces derniers sont définis de manière très large puisqu'ils comportent la plupart des pertes sur les récoltes, sur le cheptel et sur les forêts.

Les compagnies d'assurances sont regroupées dans une association, l'Agroseguro qui répartit les pertes annuelles constatées en fonction du chiffre d'affaires apporté par chaque compagnie. Mais l'État intervient également :

- par une prise en charge variable mais très significative puisqu'en moyenne d'environ 50 % du coût des primes d'assurance à la charge des agriculteurs, ceux-ci étant d'ailleurs invités à souscrire plutôt des polices d'assurance collectives.

- par une réassurance (obligatoire) des compagnies d'assurance qui sécurise l'ensemble du système et qui est réalisée par un consortium de compensation, lui-même membre de l'Agroseguro.

Dans la pratique, on distingue deux catégories de risques :

- les « lignes expérimentales » couvrant des risques très élevés ou encore mal connus et qui bénéficient d'une protection spéciale de l'État ;

- les « lignes viables » (ou expérimentées) couvrant les risques « normaux » du point de vue des compagnies d'assurance.

Le coût d'un tel mécanisme est certes élevé pour l'État en raison du taux de prise en charge et des conditions climatiques propres à l'Espagne. Mais son fonctionnement, mis en œuvre par des compagnies d'assurance privées, est réalisé sans dépenses administratives excessives et sans que la couverture des pertes fasse chaque fois l'objet de négociations longues et difficiles entre l'État et les agriculteurs. Enfin le dispositif renforce la solvabilité de ces derniers facilitant ainsi leur accès au crédit bancaire.

Après avoir pris beaucoup de retard, l'agriculture espagnole est en passe de le combler. Pour cela, elle bénéficie d'une main-d'œuvre encore bon marché, d'une bonne organisation commerciale et d'un système performant de protection contre les aléas climatiques. Jusqu'ici peu actif, le système bancaire devrait maintenant pouvoir apporter un soutien plus marqué aux agriculteurs. Les banques privées qui se concentrent et se renforcent, risquent de dominer les banques coopératives trop régionalisées.

• FICHE 11 •

En Espagne, le pari risqué des Caisses rurales

L'agriculture espagnole a vécu de grands bouleversements depuis une vingtaine d'années. Les exploitations se sont agrandies et modernisées. Elles commercialisent une part croissante de leur production à l'exportation. Enfin elles bénéficient des avantages considérables de la Politique agricole commune. Une partie de leur retard initial sur le reste de l'Europe a été comblée. Toutefois, le volume annuel des investissements dans les exploitations reste faible et le niveau d'endettement peu élevé.

Le financement de l'agriculture espagnole a pendant longtemps été assuré par des institutions spécialisées, publiques ou privées. Mais l'État s'est aujourd'hui largement désengagé. Le Banco Crédito Agrícola, qui distribuait quelques prêts spéciaux décidés par l'État, a disparu. Les bonifications d'intérêts ont été supprimées, sauf celles qui relèvent de règlements communautaires ou parfois de décisions régionales. Actuellement, 80 % des prêts sont accordés au taux du marché.

Trois catégories de banques interviennent sur le marché de l'agriculture, chacune couvrant environ un tiers des besoins. Ce sont :

- les banques commerciales et en premier lieu le BSCH (qui regroupe depuis 1999 le Banco Santander et le Banco Central Hispano) et le BEVA (lui-même résultat de la fusion en 2000 de Banco Bilbao Vizcaya et d'Argentina). Leur poids dans l'économie espagnole, leur dynamisme et leur professionnalisme expliquent leur percée récente sur le marché de l'agriculture, notamment de l'agriculture d'entreprise en plein développement, et des industries agroalimentaires ;

- les Caisses d'épargne bénéficient d'un réseau développé et de ressources abondantes qui leur ont permis de prendre une place significative dans le secteur agricole ;

- les Caisses rurales ont l'avantage de l'antériorité et une bonne implantation en zone rurale. Mais leur regroupement en un réseau unifié est récent et encore incomplet.

Face à un secteur bancaire commercial en plein développement et à des Caisses d'épargne bien implantées, les Caisses rurales ont des difficultés à maintenir leurs positions, même sur le marché de l'agriculture. Leur implantation auprès des entreprises agroalimentaires est modeste, y compris auprès des 4 000 coopératives agricoles. En outre, bien que banques universelles, elles ne jouent qu'un rôle mineur dans les autres secteurs de l'économie espagnole.

Nées à une époque où les agriculteurs vivaient repliés sur eux-mêmes, les Caisses rurales s'efforcent cependant d'évoluer rapidement pour mieux répondre aux besoins des chefs d'exploitations d'aujourd'hui. Elles offrent des produits adaptés aux nouveaux flux financiers ou à des projets d'investissements de plus en plus importants. Parmi ceux-ci figurent la gestion des aides communautaires et les avances sur primes, le leasing et le financement de l'import-export, ou encore une offre d'assurances agricoles avec Seguros RGA. Les Caisses rurales ont également signé des conventions avec l'État pour la distribution des prêts bonifiés découlant des règlements européens sur la modernisation des exploitations et pour le paiement des pertes de revenus dues à la sécheresse.

Les Caisses rurales comptent actuellement 1 170 000 sociétaires et regroupent 81 caisses disposant de 3 390 agences. Avec 9 % des guichets, c'est le troisième réseau bancaire d'Espagne. Mais chacune de ses agences, il est vrai le plus souvent rurales, a une activité bancaire qui est à peine supérieure au tiers de celle d'une agence moyenne d'une banque commerciale.

Le groupe des Caisses rurales intègre certes 81 caisses sur 84, mais celles qui jusqu'ici ont conservé leur indépendance sont parmi les plus grosses comme celle de Grenade. De plus, le rôle de banque centrale et de tête de réseau de la Banque coopérative espagnole reste jusqu'ici assez réduit.

Créées dans un contexte de grande pauvreté du monde rural espagnol, les Caisses rurales ont connu une croissance lente et laborieuse. Elles constituent pourtant maintenant un véritable réseau bancaire qui a conservé des liens étroits avec l'agriculture et la coopération agricole. Dans un pays en très rapide transformation économique, le groupe des Caisses rurales aura cependant du mal à s'imposer face aux géants de la banque qui viennent de se constituer. Sa capacité à rester dans l'avenir un acteur qui compte dans le monde rural serait la preuve que le gigantisme et l'internationalisation ne constituent pas des évolutions inéluctables pour une banque coopérative à vocation agricole.

2.

Les États-Unis et le Canada

Dans ces deux pays, les exploitations sont de grandes dimensions, sauf au Canada dans la province du Québec où elles sont seulement de taille moyenne. La plupart d'entre elles restent cependant à responsabilité familiale. Mais il existe aussi un petit nombre d'entreprises de production de très grande dimension économique. Elles se sont implantées, parfois depuis longtemps, souvent plus récemment, dans quelques secteurs relativement faciles à industrialiser et à forte rentabilité : cultures maraîchères ou arboricoles souvent associées à une entreprise de transformation, feed lots pouvant engraisser jusqu'à 200 000 bovins simultanément, étables laitières de plusieurs milliers de têtes en Californie et depuis peu élevages industriels de porcs en Caroline du nord ou dans le Texas.

Les productions nord-américaines sont très variées et leur localisation est bien adaptée aux conditions naturelles. Il en est de même du niveau d'intensification pratiqué et donc des rendements obtenus. Les machines agricoles utilisées permettent de maximiser la productivité du travail, facteur rare. De plus les suréquipements sont pourchassés pour réduire au minimum les charges d'exploitation et donc préserver les marges.

Longtemps très faibles, les prix des terres sont maintenant d'un niveau relativement élevés sans cependant atteindre ceux de l'Europe occidentale. Au fil des années, le fermage a également pris peu à peu de l'importance. Mais le montant des fermages et le prix des terres varient beaucoup en fonction de la conjoncture dans le secteur agricole.

La compétence des agriculteurs est excellente tant en matière technique qu'économique ou commerciale. En effet, la plupart des prix à la production, à l'exception de ceux du lait et des betteraves à sucre, sont ceux du marché international donc très variables. Pour les agriculteurs, la fonction de com-

mercialisation est donc aussi importante que celle de production. De nombreux chefs d'exploitations utilisent les marchés à termes pour sécuriser leurs recettes.

Aux États-Unis et au Canada, les aides publiques sont importantes mais sont relativement découplées des productions choisies. Par exemple, aux États-Unis, il s'agit de subventions qui sont fonction des surfaces cultivées, de prêts pour le stockage et d'aides à l'exportation. En outre, dans les deux pays, elles sont complétées par des systèmes d'assurances contre les risques climatiques mais aussi de marché. Ces systèmes bénéficient d'une aide publique fort importante.

Les besoins de financement sont élevés, parfois très élevés. La rentabilité des capitaux investis est bonne mais avec d'importants écarts annuels en raison des fortes variations des conditions climatiques et de prix que les diverses aides ne suffisent pas à compenser. Lorsque les uns ou les autres se dégradent pendant deux ou trois exercices successifs, la faillite menace les exploitations les moins bien gérées ou les plus endettées. Car les fournisseurs, les bailleurs ou les banquiers n'hésitent pas à liquider les exploitations qui sont dans l'impossibilité de faire face à leurs échéances.

Les origines relativement égalitaires et démocratiques de la colonisation agraire nord-américaine mais aussi les graves crises du début du siècle expliquent la création d'un système bancaire coopératif puissant, au moins dans les zones où l'agriculture familiale est fortement développée. Mais les conditions de l'accès au crédit au travers de ces structures coopératives ne diffèrent plus guère de celles requises par les banques privées. Seule la province du Québec au Canada fait là encore exception.

• FICHE 12 •

Aux États-Unis, la banque coopérative
du Farm Credit System revient de loin

Le Farm Credit System (FCS) est une banque coopérative créée en 1916 à l'initiative du gouvernement fédéral qui lui a ensuite accordé une autonomie complète. Ce fut longtemps le principal banquier de l'agriculture américaine, mais jamais le seul. Les banques commerciales, notamment les très nombreuses petites banques locales, ont toujours été très actives dans le secteur agricole qu'elles connaissent bien. D'autre part, le ministère de l'Agriculture du gouvernement fédéral accorde lui-même directement des prêts aux agriculteurs les plus modestes, par l'intermédiaire de la Farm Home Administration à laquelle a succédé il y a quelques années la Farm Service Agency.

La crise agricole des années 1980 aurait pu être fatale à la banque coopérative agricole si le gouvernement fédéral n'était pas intervenu vigoureusement en sa faveur. En effet, après une période euphorique au milieu des années 1970, les agriculteurs ont connu une phase de vaches maigres une décennie plus tard. Les faillites d'exploitations se sont multipliées et le prix de la terre s'est effondré avec en conséquence une baisse de la valeur des hypothèques. Les conséquences furent très préjudiciables pour les banques et notamment pour le Farm Credit System. Car celui-ci présentait plusieurs handicaps graves :

- une spécialisation quasi complète de ses activités sur le secteur agricole (production et coopératives de commercialisation) ;

- l'absence d'une collecte propre suffisante qui le conduit à recourir en permanence au marché des capitaux ;

- un fonctionnement très administratif dans l'octroi des prêts dont le montant fut longtemps fixé arbitrairement à 50 % de la valeur présumée des actifs de l'emprunteur, eux-mêmes pour l'essentiel composés de capital foncier.

Dans ces conditions et après quelques années de crise agricole, les pertes cumulées de l'institution se révélèrent considérables. Elles ont obligé ses dirigeants à faire appel à l'aide du gouvernement fédéral. Dans le même temps, des mesures drastiques ont été prises. Tout d'abord, le nombre d'entités

composant le Farm Credit System fut considérablement réduit, passant de 932 en 1983 à 185 en 1999. En particulier, les coopératives de crédit de base furent contraintes de se regrouper autour de celles qui étaient les mieux gérées.

Le rôle et les pouvoirs de la Farm Credit Administration ont été étendus et renforcés. Cette structure fort ancienne est devenue une agence indépendante.

Ses missions sont maintenant les suivantes :

- faire respecter, aux différents niveaux de l'institution, les équilibres financiers qui permettent d'en garantir le bon fonctionnement ;
- imposer de nouvelles règles dans l'étude des demandes de prêts en s'appuyant sur une analyse économique des dossiers ;
- sécuriser les investisseurs institutionnels qui apportent les ressources nécessaires dans des conditions de taux avantageuses.

Le Farm Credit System a donc pu redresser sa situation financière et redevenir une banque solide. Ces efforts ont été réalisés dans un cadre qui laisse néanmoins la concurrence jouer son rôle d'ajustement conformément à la philosophie qui sous-tend toute décision en Amérique du Nord. Cela explique que le Farm Credit System ait néanmoins perdu au passage des parts de marché en matière de crédit, celles-ci passant en effet de 34 % en 1981 à 26 % en 1999. Dans le même temps, les prêteurs individuels se sont également désengagés du financement de l'agriculture de même que, quelques années plus tard, la Farm Service Agency. Ce sont les banques commerciales et, plus récemment, les filiales financières des marchands de matériel agricole, qui ont profité des difficultés des uns et du vide laissé par les autres. Ainsi les banques commerciales déjà très actives sur les prêts à court terme ont amélioré leurs positions sur les prêts à moyen et long terme. Au total, leur part de marché est passée de 21 à 41 % entre 1981 et 1999.

Même s'il a bien redressé sa situation financière, le Farm Credit System conserve certaines faiblesses. Il reste en effet une banque spécialisée sur l'agriculture et dépend donc toujours de la conjoncture dans ce secteur. Or, celle-ci reste aléatoire bien que les années récentes aient montré que le gouvernement américain était toujours bien décidé à aider son agriculture en cas de besoin. En outre la concentration crois-

sante des exploitations et la sévère concurrence des autres intervenants bancaires jouent à terme contre le Fam Credit System. Cette évolution ira-t-elle jusqu'à le marginaliser ? C'est ce que l'avenir nous dira.

• FICHE 13 •

En Amérique du Nord, les marchands
de matériel agricole vendent aussi du crédit

Aux États-Unis et au Canada, les entreprises de fabrication de matériel agricole et de travaux publics sont très puissantes. Dans un marché relativement stabilisé, la guerre commerciale entre les firmes est donc féroce. Elle passe par une concentration des entreprises et une stratégie expansionniste, c'est-à-dire mondiale. Celle-ci a d'ailleurs depuis longtemps franchi les océans pour conquérir l'Europe et l'ensemble du monde occidental. Les marchés des pays de l'Est constituent le nouveau territoire où cette concurrence peut maintenant s'exercer. John Deere, AGCO qui regroupe Massey Ferguson et Fendt, Case récemment allié avec New Holland ou Caterpillar dans le domaine des travaux public, sont devenus de véritables entreprises multinationales.

La conquête des parts de marché passe évidemment par la constitution d'une gamme complète de matériels (ce qui explique certains regroupements), un bon réseau de concessionnaires et des prix compétitifs. Il s'y ajoute maintenant des offres de services financiers en complément de la vente de matériel. Ce sont par exemple des assurances accident, une carte d'achat, un crédit ou un crédit-bail. Cette méthode n'est d'ailleurs pas vraiment nouvelle aux États-Unis où General Electric l'utilise depuis longtemps. De même les fabricants d'aliments du bétail ou d'engrais multiplient eux aussi les offres de services aux agriculteurs.

En matière de crédit et de crédit-bail, le constructeur de matériel passe donc un accord avec un établissement de crédit ou une entreprise d'approvisionnement de l'agriculture. Cet accord qui peut prendre la forme d'une joint-venture, conduit à créer une filiale financière captive laquelle portera le crédit consécutif à la vente de matériel. C'est aussi un bon support pour ajouter un « cadeau » supplémentaire, par exemple une prise en charge partielle d'intérêts.

Ces nouvelles pratiques de « crédits intégrés » des marchands de matériel et de fournitures diverses se sont maintenant étendues à l'Europe de l'Ouest avant de toucher l'Europe de l'Est. Elles constituent évidemment une grave menace pour

les banquiers traditionnels du secteur agricole et notamment les petites banques rurales. Car ces crédits intégrés présentent des avantages indéniables : outre le taux qui, comme on l'a vu peut être abaissé, l'octroi du prêt y est beaucoup plus simple et plus rapide.

Selon la publication « Agri US Analyse », les firmes financières captives fournissaient, en 1997, 15 % des prêts de trésorerie du secteur agricole et 25 % des prêts d'équipement. Ces pourcentages devraient continuer d'augmenter dans l'avenir car les firmes commencent à accorder des prêts à court terme non liés à l'achat du produit de la maison mère. Ainsi, toujours selon Agri US Analyse, Agri Green Credit, une compagnie basée dans l'Iowa et formée conjointement en 1997 par John Deere Credit et Pioneer Hi-Bred International distribue des prêts pour l'achat de semences ou d'autres intrants ainsi que pour le paiement des fermages. John Deere Credit délivre par ailleurs aux agriculteurs une carte de crédit qui leur permet de s'approvisionner en différents produits d'agrofourmiture auprès d'un réseau de 3 800 négociants et coopératives.

Si ces nouvelles méthodes de vente continuent de se développer au cours des prochaines années, on peut imaginer que les crédits accompagnent désormais l'ensemble des transactions commerciales comme le font divers services habituels tels que la livraison du produit, son emballage ou la garantie de qualité. Dans cette hypothèse, et sauf pour les montages financiers complexes, les opérations de crédit ne seraient plus réalisés par les réseaux bancaires de proximité qui de ce fait seront fragilisés et perdront un peu de leur raison d'être.

• FICHE 14 •

En Amérique du Nord, les nouveaux systèmes d'assurance
sécurisent aussi les banquiers

Aux États-Unis et au Canada, les conditions climatiques sévères, notamment dans les grandes plaines centrales, et la quasi-monoculture du blé dans ces régions peuvent avoir des conséquences désastreuses sur le revenu des agriculteurs. Les gouvernements de ces pays ont donc cherché des solutions pour atténuer les effets des fréquentes et fortes baisses de

rendements que subissent les agriculteurs. Des systèmes d'«assurance récoltes» ont ainsi été mis au point et proposés aux fermiers. C'est le cas du Catastrophic Coverage (CAT) aux États-Unis.

Le CAT garantit 50 % du rendement moyen passé pour la culture concernée sur l'exploitation en lui appliquant un prix égal à 60 % du prix du marché estimé par le ministère de l'Agriculture. Le système est géré par des compagnies d'assurances privées et est pris en charge par l'État (sauf 50 \$ par culture). Cette garantie est certes limitée mais l'exploitant peut aussi, à ses frais, obtenir une couverture plus complète.

Aux risques climatiques s'ajoutent les conséquences des variations de prix de marché, elles aussi très élevées dans ces pays. Le gouvernement canadien et plus récemment celui des États-Unis ont donc décidé de coupler l'assurance sur les rendements avec une assurance sur les prix. C'est l'«assurance revenus». Il s'agit soit d'une garantie partielle sur les rendements et sur les prix, donc sur le chiffre d'affaires, soit d'une garantie également partielle sur les marges d'exploitation.

Aux États-Unis les programmes d'assurance revenus sont encore expérimentaux mais ils se développent rapidement depuis le vote du dernier Fair Act. Il est intéressant de noter que les États-Unis ont fait acter dans l'accord du Gatt de 1994, le droit pour les États de participer au paiement du coût d'une assurance revenus.

Dans ce pays, deux systèmes sont actuellement testés :

- L'Income Protection (IP) garantit pour le blé, le maïs et le coton, à la fois le rendement passé et le prix tel qu'il est constaté avant le semis sur le marché à terme de Chicago. Le taux de garantie varie de 50 à 75 %. L'IP est géré par les compagnies d'assurances privées et son coût est subventionné à 50 % par le ministère de l'Agriculture.

- Le Crop Revenue Coverage (CRC) permet aux producteurs de blé, maïs et soja de sécuriser leurs rendements passés à 100 % et leurs prix à 95 %, sur la base du plus élevé entre le prix du marché à terme au moment du semis et le prix au moment de la récolte. La subvention de l'État est d'environ 30 %.

Ces différents programmes ont été lancés en 1996 et s'appliquent progressivement dans un nombre de régions chaque année plus élevé (80 % en 1998). Toutefois, la protection qu'ils apportent n'a pas été jugée suffisante puisque, en 1998 et en 1999, le Congrès américain a ajouté des aides directes substantielles afin de compenser les baisses de revenus des agriculteurs.

Le système d'assurance revenus le plus original et semble-t-il le plus efficace, est celui du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) canadien. Les agriculteurs de ce pays sont invités à se constituer une épargne, les bonnes années, qu'ils utiliseront pour renflouer leur trésorerie en cas de baisse de leur revenu. Les adhérents affectent ainsi 3 % (ou plus) de leurs recettes totales (sauf le lait, les œufs et la volaille) sur un compte spécial ouvert dans une institution financière agréée. Ce compte est abondé d'un même montant (3 %) par les gouvernements fédéraux et régionaux. Les dépôts ainsi constitués sont rémunérés au taux du marché plus une bonification d'intérêts de 3 %. Le compte de dépôt est individuel. L'exploitant peut l'utiliser les mauvaises années pour compenser une baisse de sa marge brute ou de son revenu imposable. En cas de cessation d'activité ou de sortie du système, le solde du compte est définitivement acquis à l'exploitant.

Les systèmes d'assurance récoltes et surtout d'assurance revenus constituent un moyen d'aider les agriculteurs qui est un peu moins apparent que les aides directes. Mais leur coût budgétaire peut s'avérer très élevé car l'incitation à s'assurer doit être forte pour être suivie d'effet. Quoi qu'il en soit, pour le banquier, la régulation des recettes qui en résulte constitue à l'évidence une excellente garantie. Elle le met en effet à l'abri des conséquences financières des multiples aléas que subit l'agriculture.

• FICHE 15 •

Au Canada, la Province du Québec s'est dotée de son propre outil d'aide au financement de l'agriculture

À l'intérieur de l'État fédéral du Canada, la Province du Québec présente de nombreuses particularités, y compris dans le domaine agricole. Comparées à celles des autres Provinces, les exploitations y sont encore de taille relativement modeste, même si l'évolution des structures est particulièrement rapide depuis quelques années. De plus le climat maritime et froid n'est pas très favorable aux cultures sauf aux cultures fourragères. Cette agriculture familiale peine à s'imposer et même parfois à survivre sur un continent qui, en matière agricole possède de nombreux et remarquables atouts. Pour assurer la défense de sa spécificité agricole et celle des populations qui en vivent, le Gouvernement Provincial du Québec conduit depuis longtemps une très active politique de soutien à l'agriculture qui utilise largement le vecteur bancaire.

C'est en 1936, lors de la grande crise, que fut créé l'Office du crédit agricole du Québec qui est devenu en 1993 la Société de financement agricole (SFA). C'est un établissement public dépendant directement du ministère de l'Agriculture. La SFA n'est pas une banque mais est chargée de la mise en œuvre de divers programmes d'aides à l'agriculture utilisant le canal du crédit. Elle gère aussi un fonds de garantie, par l'intermédiaire de sa filiale, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

La SFA est donc un outil à la disposition du gouvernement provincial pour l'application des lois votées par le parlement régional. Quatre programmes sont ainsi administrés par la société. Ce sont :

- Le Programme de financement de l'agriculture,
- Le Programme de financement forestier,
- Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêts,
- Le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation.

Actuellement, l'orientation principale est de favoriser le développement harmonieux des diverses régions et la préservation du tissu social qui constitue une des particularités de la pro-

vince. C'est dans cet esprit que les activités de la société ont progressivement été élargies à la forêt et à l'aquaculture fluviale, ou qu'elles s'adressent aux exploitations à temps partiel et à celles qui se spécialisent dans les produits régionaux à forte valeur ajoutée. Grâce à ces aides, les investissements agricoles sont encouragés, l'installation de nouveaux chefs d'exploitations favorisée et l'exode rural freiné. Parmi les moyens mis en œuvre par la SFA, figurent un plafonnement des taux d'intérêts à 8 % pendant 15 ans (pour les 250 000 premiers dollars prêtés) et une dotation à l'installation des nouveaux chefs d'exploitation qui bénéficient en outre d'un taux d'intérêt garanti de seulement 6 %.

Au fil du temps, la SFA est devenue un partenaire pour plus de 20 000 exploitants agricoles ou forestiers. Elle contribue ainsi à la réalisation de 63 % des besoins de financement des agriculteurs de la province. En portant récemment le plafond des prêts qui peuvent être aidés à 2 000 000,00 \$ canadiens, elle peut pratiquement intervenir au profit de toutes les exploitations quelle que soit leur dimension. L'ouverture toujours plus grande des marchés agricoles à la concurrence, au moins pour les produits de base, est en effet un facteur d'accélération de la concentration des exploitations. De fait, les acquisitions, fusions, regroupements ou productions sous contrats se multiplient au Québec comme d'ailleurs partout en Amérique du Nord.

Créé en 1978, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers est une structure distincte de la SFA. Son objet est d'assurer aux institutions financières le remboursement des pertes résultant des prêts consentis en vertu des lois administrées par la SFA qui ont été citées ci-dessus. Le Fonds couvre les pertes en capital et en intérêts. À cet effet, il reçoit chaque année du gouvernement provincial une dotation budgétaire. Toutefois, celle-ci n'est pas très élevée en raison du faible taux de pertes effectivement constaté (0,14 % de l'encours de prêts garantis en 1997-1998).

Dans un pays qui se veut un leader du libéralisme en matière agricole, les aides à l'agriculture, par exemple celles qui passent par le système d'assurance-revenus, ont un impact non négligeable. Ces aides sont particulièrement importantes dans la province du Québec qui conduit une politique agricole spécifique et active. Un établissement public, La Société de finance-

ment agricole est l'outil principal de cette politique régionale. La SFA facilite ainsi l'accès au crédit bancaire, contribue au soutien des revenus agricoles, favorise les installations de nouveaux chefs d'exploitation et participe au développement économique des différentes régions de cette province.

• FICHE 16 •

Au Canada, les Caisses Desjardins doivent s'adapter à la concentration des exploitations

Les Caisses Desjardins sont des banques coopératives. Elles ont été créées il y a un siècle pour financer les petites entreprises du milieu rural notamment agricoles de la province du Québec. Depuis lors, elles ont élargi leurs activités à l'ensemble des secteurs économiques et au monde urbain. Elles sont ainsi devenues une des principale banque de la province.

L'organisation des Caisses Desjardins est l'organisation classique des banques coopératives. Elle comporte un échelon central (la Confédération), 11 échelons intermédiaires (les Fédérations régionales) et 1 200 caisses locales (les Caisses populaires). L'ensemble est la propriété des 6 000 000 de sociétaires. Toutefois, la fusion en cours entre la Confédération et les Fédérations régionales ramènera la structure juridique à seulement deux niveaux, tout en conservant néanmoins trois échelons opérationnels. Dans cette banque, les principes coopératifs fixés à l'origine restent en vigueur malgré le changement de dimension économique ou les évolutions structurelles, par exemple la règle d'un homme une voix, les administrateurs élus en assemblée générale et bénévoles, une présence forte sur tout le territoire..

Pour satisfaire leurs sociétaires et répondre aux attaques de la concurrence, les Caisses Desjardins ont été amenées à diversifier leurs produits de financement, de placement et d'épargne. Il s'y ajoute maintenant des assurances, une offre de commerce électronique et plus généralement tous les services d'une grande banque. Pour gérer ces nouveaux services, la direction a choisi de recourir à un système de filiales de la Confédération disposant de leurs propres bureaux régionaux.

Le secteur agricole est directement intéressé par ces innovations. En effet, les petites exploitations disparaissent rapide-

ment, permettant l'agrandissement des plus performantes. Ce phénomène de concentration s'est même accéléré ces dernières années. L'agriculture du Québec se transforme ainsi en agriculture d'entreprise, rattrapant peu à peu son retard séculaire sur le reste du Canada. Ces nouveaux entrepreneurs sont avides de services bancaires correspondant à leurs attentes. Les Caisses Desjardins ont donc créé des Centres financiers aux entreprises (CFE) couvrant chacun plusieurs caisses locales. Elles ont formé des directeurs de compte qui, outre leurs fonctions traditionnelles d'analyste crédit, jouent un rôle de conseil auprès des agriculteurs (et des autres chefs d'entreprises) et ont également pour mission de promouvoir la ventes des nouveaux services bancaires.

Avec 40 à 45 % de part de marché et 20 000 sociétaires agriculteurs (sur 32 000 agriculteurs au total), les Caisses Desjardins sont le leader dans le domaine agricole. Ses principaux concurrents sont des banques privées comme la Banque royale et la Banque nationale, mais aussi une banque publique créée par le Gouvernement fédéral et intervenant sur l'ensemble du Canada, la Société de crédit agricole. La concurrence est particulièrement vive sur les grandes exploitations, mais moins sur les moyennes qui restent attachées à leurs caisses locales de crédit agricole.

L'agriculture du Québec évolue vite. La banque coopérative que constituent les Caisses Desjardins aussi. Celles-ci ont depuis longtemps élargi leur champ d'action à l'ensemble des secteurs économiques et au monde urbain. Elles simplifient leur structure juridique et améliorent leurs produits et services bancaires et para-bancaires. Ceux-ci répondent à la demande des nouveaux chefs d'entreprises aussi bien agricoles que non agricoles. Voilà une double évolution agricole et bancaire qui est similaire à celle que connaissent la plupart des pays développés. Simplement, et après des décennies de statu quo, elle est particulièrement rapide dans la province du Québec.

* Cf. M. Marcelo Guimarães dans « OCDE colloque de Moscou, 10-12 février

Les « pays neufs » de l'hémisphère Sud

Dans tous ces pays, la mise en culture d'immenses espaces vierges a permis la création de grandes exploitations. Elles ont immédiatement été consacrées aux produits d'exportation tels que les céréales, la viande, le beurre ou la laine. Les seules contraintes tiennent à la distance qui les séparent des consommateurs potentiels en raison du coût du transport et des difficultés initiales de conservation des produits agricoles. Ces problèmes ont maintenant disparu ou presque. Il reste les bas niveaux des prix mondiaux des matières premières que sont les produits agricoles et leurs fortes variations au cours du temps. Gros exportateurs agricoles, les pays de l'hémisphère Sud y sont directement soumis. Les agriculteurs ou les industriels réagissent en s'orientant vers des productions nouvelles (les fruits ou le vin au Chili et en Afrique du Sud par exemple), en accroissant leur valeur ajoutée par la transformation sur place (comme les poulets au Brésil) et partout en améliorant la productivité dans les exploitations.

De ce dernier point de vue, il convient de distinguer entre :

- les exploitations de grande taille mais encore à gestion familiale dont la superficie est de quelques centaines ou au plus de quelques milliers d'hectares ;
- les très grandes structures, parfois de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, exploitées dans le cadre de sociétés de capitaux et ayant souvent des liens étroits avec une entreprise de transformation ou de commercialisation.

En effet, beaucoup de choses opposent ces deux types d'exploitations, aussi bien leur histoire que leur mode de gestion ou l'origine des capitaux investis. Mais dans tous les cas, la productivité du travail est très élevée, les productions prati-

quées sont peu nombreuses dans une même région naturelle et les modes de culture sont relativement extensifs. Toutefois, malgré des aléas climatiques non négligeables, les rendements s'améliorent là où le potentiel naturel le permet.

La compétence des agriculteurs est habituellement excellente, à la fois dans les domaines techniques, de gestion et surtout commerciaux. Il est vrai que les volumes de capitaux sont importants ou très importants et les risques de marché toujours très élevés. Les aides publiques, parfois significatives dans un passé encore récent, comme au Brésil, sont maintenant très limitées. Dans ces conditions, la rentabilité des capitaux investis peut être extrêmement variable en fonction de la conjoncture économique, des conditions climatiques et des compétences du chef d'exploitation.

L'analyse qui suit ne prend pas en compte la masse des petits exploitants qui, en Amérique du Sud et en Afrique du Sud, ont pu se maintenir, souvent dans une grande pauvreté. Leur situation ne diffère pas de celle des paysans des pays en voie de développement. Par contre, on pourrait logiquement rattacher à l'agriculture de ces « pays neuf » les plantations industrielles d'Amérique centrale ou du Sud comme celles de bananes au Honduras, en Colombie ou en Équateur.

La concurrence entre les banques commerciales joue à plein. Les taux de marché sont partout la règle mais l'importance des capitaux propres permet de limiter le recours au crédit. En outre, le faire valoir direct dominant permet la prise d'hypothèque. Dans ces conditions, les risques de non remboursement sont faibles, sauf en cas de baisse prolongée des cours des produits agricoles et donc également du prix des terres, ce qui n'est d'ailleurs pas exceptionnel. Dès lors que les impayés s'accumulent et que la structure financière s'est trop dégradée, le prêteur peut, comme c'est la règle, exiger le remboursement immédiat de l'ensemble de ses créances.

• FICHE 17 •

En Nouvelle-Zélande, le libéralisme le plus intransigeant est bien accepté par les agriculteurs

L'agriculture, ou plutôt l'élevage, trouvent en Nouvelle-Zélande des conditions de production parmi les meilleures du monde :

- le climat régulier, tempéré et humide est très favorable à la production d'herbe,
- les exploitations et les troupeaux sont de grande taille,
- les techniques de production sont parfaitement maîtrisées,
- la transformation et la commercialisation sont très bien organisées,
- l'ouverture sur le monde extérieur est très ancienne.

À l'inverse, l'étroitesse du marché local et l'éloignement géographique constituent des handicaps sérieux mais pas insurmontables. Enfin la place de l'agriculture dans l'économie nationale et en particulier celle des exportations agricoles, est fort importante. Dans le passé, les interventions de l'État ont d'ailleurs toujours eu comme objectif central de faciliter le développement des exportations agricoles, par exemple lors de la création du Milk Marketing Board.

Malgré ces conditions exceptionnelles, l'économie néo-zélandaise et spécialement l'agriculture, ont vécu une période difficile entre 1973 et 1985. Tout d'abord, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, justement en 1973, a privé, au moins pour partie, la Nouvelle-Zélande d'un débouché privilégié pour ses produits agricoles. 1973 c'est aussi la première crise du pétrole bientôt suivi d'une deuxième en 1980 et d'une augmentation de la valeur du dollar. Pour les agriculteurs, il en est

résulté un renchérissement du coût de leurs approvisionnements préjudiciable à leur compétitivité.

Surtout, les impératifs d'équilibres commerciaux et budgétaires ont conduit le gouvernement à dévaluer la monnaie (en 1984) et, dans le même temps, à réduire de manière drastique ses soutiens à l'agriculture. Certes, les aides publiques, essentiellement fiscales, n'avaient jamais été très importantes. Ces aides représentaient 18 % de la valeur de la production agricole en 1980 sans dépasser 30 % pendant la période critique de 1986-1988. Elles ont été ramenées à 4 % en 1990 et même à 3 % depuis 1992.

Pour l'agriculture, le choc fut évidemment fort brutal. Il put être atténué par une politique de réduction des taux d'intérêts et de réaménagement des encours de prêts. La Rural Bank qui assurait 1/3 des financements (mais 50 % des financements bancaires), fut largement mise à contribution. Le désengagement de l'État concerna aussi cette banque puisqu'elle fut totalement privatisée alors que jusque-là l'État possédait 70 % du capital. Enfin les fournisseurs de l'agriculture furent eux aussi amenés à faire des efforts réels pour diminuer le coût des approvisionnements.

Au total, dérégulation, réduction du coût des biens et services nécessaires à l'agriculture et réaménagement des prêts ont assez largement compensé leurs effets. Pour leur part, les agriculteurs ont amélioré leur technique de production et agrandi leurs exploitations. Au total, ils ont dans l'ensemble bien résisté à toutes ces épreuves et permis à l'agriculture néo-zélandaise de devenir une des plus compétitives du monde.

Actuellement, l'agriculture est financée par un ensemble de banques privées avec toujours en tête la Rural Bank bien que de nombreux cadres l'aient quittée au moment de son changement de statut pour aller conforter les équipes des banques concurrentes. Pour leur part, les agriculteurs, autrefois multi-bancarisés, sont maintenant le plus souvent clients d'une seule banque avec laquelle ils établissent des relations privilégiées.

Dans les banques, les décisions de financement s'appuient sur une analyse qui prend en compte :

- la solvabilité de l'emprunteur,
- les garanties qu'il peut offrir,
- le cash flow qu'il est capable de dégager.

Une telle approche suppose des structures de grandes dimensions, saines et rentables. Mais elle implique aussi pour les agriculteurs une adaptation permanente aux conditions de marché (par exemple un certain nombre d'exploitations sont passées ces dernières années du mouton au lait) et la capacité de saisir les opportunités dès qu'elles se présentent.

L'agriculture néo-zélandaise est parmi les moins aidées du monde. Mais ses bases sont particulièrement saines et ont permis aux agriculteurs d'atteindre un excellent niveau de compétitivité. Ceux-ci ont maintenant confiance en eux-mêmes et en leur capacité à conquérir de nouveaux marchés. Lors des négociations internationales, ils entendent bien faire imposer leur point de vue sur la libéralisation des marchés mondiaux. Enfin pour eux, la banque n'est qu'un fournisseur de services parmi d'autres avec lequel ils ont des relations commerciales normales.

• FICHE 18 •

En Argentine, un nouveau capitalisme agraire :
les fonds d'investissements agricoles

L'Argentine a un énorme potentiel agricole et des structures de production de grande dimension. Mais elle a longtemps souffert d'une politique économique et financière inadaptée. Dans le domaine agricole, l'organisation des transports et du stockage est souvent déficiente et pénalise les agriculteurs. Ceux-ci sont par ailleurs totalement soumis aux lois du marché mondial.

La présence de très grandes exploitations, la totale liberté d'entreprendre et les espoirs de gains mais aussi les risques de pertes brutales, ont conduit à l'apparition d'un système particulier, celui des sociétés d'investissements agricoles. Ces sociétés sont créées par des fonds d'investissements privés ou fonctionnant par offre publique. Les investisseurs sont des entreprises, des capitalistes étrangers ou des fonds de pension. Les sociétés possèdent la terre mais plus souvent la louent dans le cadre de pools de semis : les « pools de siembra ». Elles embauchent quelques ingénieurs qui sont chargés de superviser les travaux culturaux et font appel à des entreprises de travaux agricoles ou à des agriculteurs individuels (les « contratistes ») qui fournissent le matériel et réalisent à façon ces travaux.

Chaque fonds exploite entre 20 000 ha et 100 000 ha de terre, ce qui représente en cas de propriété 50 à 250 millions de francs de capital, voire plus sur de très bonnes terres. La société Benetton a même acheté 900 000 ha en Patagonie et 20 000 ha à haut potentiel dans le centre du pays. Mais les meilleurs résultats semblent être dégagés par des fonds de moyenne dimension, par exemple 30 000 ha gérés par 10 ingénieurs. Ainsi, en 1998, près de 10 % des 30 000 000 d'hectares agricoles du pays ont été exploités par l'intermédiaire de ces sociétés de capitaux.

En raison des incertitudes sur l'avenir des profits dans le secteur agricole, les contrats sont de durée fort courte et même souvent annuels. Toutefois, on trouve maintenant des contrats pluriannuels qui peuvent atteindre 7 ans. Les produits obtenus, par exemple des orges de brasserie, du blé dur ou de la canne à sucre sont la propriété des fonds d'investissement qui les

livrent aux industries agroalimentaires dans le cadre de contrats de vente.

Dans un pays totalement soumis aux lois des marchés internationaux, la rentabilité des capitaux ainsi investis est extrêmement variable puisqu'elle est passée de 15 à 20 % en 1995-1996 à - 5 % en 1997. Il s'agit donc plus de capitaux à risque pour des placements de diversification que d'un investissement de bon père de famille. En outre, ce sont souvent des capitaux volatils qui peuvent très vite quitter l'agriculture pour aller s'investir ailleurs. Ainsi les baisses de prix de ces dernières années ont conduit certains investisseurs à délaisser ce secteur.

Le système des fonds d'investissement constitue la phase ultime de la concentration du capital agraire. Leur implantation a été rendue possible par la grande taille des exploitations agricoles préexistantes qui simplifie les regroupements, par les difficultés auxquelles ont à faire face les agriculteurs traditionnels mais aussi par la totale liberté d'entreprendre qui existe actuellement en Argentine. Le développement futur des fonds d'investissement sera fonction de leur rentabilité et donc de l'attrait qu'ils offriront aux apporteurs de capitaux. Si cette rentabilité s'avère élevée, au-delà des aléas conjoncturels inhérents à la production agricole, ils peuvent très vite dominer l'agriculture de ce pays. À l'inverse, si les baisses de prix se prolongent, le phénomène peut rapidement décliner et, pour quoi, pas disparaître au moins provisoirement.

• FICHE 19 •

Au Brésil, le désengagement de l'État est réel
mais fragilise une fraction de l'agriculture *

L'agriculture brésilienne est extrêmement diverse : d'une part de grandes et parfois même de très grandes entreprises tout à fait compétitives assurant 80 % de la production totale, d'autre part une masse de toutes petites exploitations très peu modernisées, très peu productives et très pauvres. Mais toutes subissent et pour certaines profitent des contrecoups d'un environnement politique et financier « plein de bruit et de fureur ».

De tous temps, le Brésil a beaucoup misé sur le développement de la production agricole et surtout sur son potentiel d'exportation. Il dispose en effet de nombreuses terres vierges et d'un climat favorable aux grandes cultures d'exportation comme la canne à sucre, le maïs ou le soja. Toutefois le gouvernement a souvent changé ses moyens d'action. Il a cependant longtemps utilisé le crédit bancaire. C'est notamment avec cet objectif que fut lancé en 1965, le Système national de crédit rural (SNCR).

Le SNCR regroupait, autour de la Banque nationale, les principales banques publiques ou privées intervenant dans le monde rural. Par leur intermédiaire, d'importants volumes de crédits d'origine publique ont été distribués. Dès 1975, l'encours de prêts était équivalent à la valeur totale de la production agricole annuelle (contre 55 % en 1968). Au moment du lancement du projet, le taux d'inflation relativement modéré a permis de limiter les effets négatifs pour l'État. Mais la crise du pétrole de 1973 et ses conséquences financières ont dérégulé l'ensemble du dispositif : les demandes de crédits ont fait un bond en avant accroissant la pression inflationniste déjà forte et les prêts à court terme ont pris le pas sur les prêts à moyen ou long terme. Les gros agriculteurs ont évidemment beaucoup plus profité des opportunités qui leur étaient offertes que les agriculteurs pauvres.

Compte tenu de ces effets négatifs et des multiples contraintes budgétaires auxquelles il était soumis, le gouvernement dut faire machine arrière. Il a donc augmenté les taux d'intérêts et limité les montants de prêts accordés à des conditions préférentielles. Au milieu des années 1980, ceux-ci étaient divisés par deux. De ce fait, l'attrait particulier du secteur agricole pour les investisseurs privés disparut. Quant aux agriculteurs en place, ils ont de plus en plus dû recourir à des prêts au taux du marché ou bien autofinancer leurs investissements.

Une autre conséquence de la nouvelle situation ainsi créée fut un accroissement des difficultés des régions défavorisées du nord, du nord-est et du centre-ouest dont le retard en matière de développement reste considérable. Il en est résulté la disparition d'un grand nombre de petites exploitations (1 million au cours de ces dix dernières années pour l'ensemble du Brésil). Diverses mesures ont pourtant été prises en faveur du

monde rural et notamment des exploitations moyennes nombreuses dans le sud du pays :

- En 1986, un compte d'épargne rurale a été créé. Les 2/3 des ressources ainsi collectées sont affectées au crédit rural et représentaient, en 1994, 15 % du total des besoins de ce secteur ;

- en 1988, il a été décidé que 3 % de l'impôt sur les revenus et des taxes sur les produits industriels seraient destinés aux petits ou moyens agriculteurs des régions défavorisées par le biais de crédits à taux réduits ;

- enfin en 2000, d'importantes aides ont été annoncées afin d'améliorer le financement des petites exploitations et freiner l'exode rural.

La plus grande partie des prêts à ces catégories d'agriculteurs repose encore sur les banques publiques notamment la Banco do Brasil. Mais celle-ci intervient comme une banque commerciale, donc au profit des exploitations moyennes ou grandes dès lors qu'elles sont bien gérées. Les interventions bancaires restent néanmoins limitées. C'est pourquoi les approvisionnements courants sont souvent financés par des avances des entreprises de transformation, des exportateurs ou des coopératives.

Les moyens de financement de l'agriculture d'entreprise sont d'une autre nature et reposent pour l'essentiel sur l'autofinancement des actionnaires ou utilisent le canal des banques privées brésiliennes ou étrangères ainsi que celui des sociétés de commercialisation des produits agricoles.

Pour sa part l'agriculture pauvre ne recourt pas au crédit ou s'adresse au secteur informel (prêts de personnes privées, avances des fournisseurs...).

Le désengagement de l'État brésilien du financement de l'agriculture au cours des vingt dernières années a été considérable puisque les avances du Trésor ne représentent plus que 5 % des besoins contre 75 % au milieu des années 1970. Il est vrai que le recours total au crédit a lui aussi fortement diminué. Mais le développement d'une agriculture compétitive n'a pas été freiné bien au contraire. De plus les dévaluations de la monnaie brésilienne ont eu des conséquences positives au moins pour les entreprises les plus dynamiques et les mieux gérées : la dévaluation de 1983 a ainsi été suivie par le défrichement de

2 millions d'hectares supplémentaires et de nombreux agrandissements d'exploitations. Celle de 1999 a renforcé la compétitivité des agriculteurs tournés vers l'exportation notamment des producteurs de soja. Par contre, la situation des paysans pauvres ne s'améliore guère car ils ne profitent pas de ces chocs répétés, bien au contraire.

4.

Les Pays méditerranéens et du Moyen-Orient

Dans tous les pays méditerranéens et du Moyen-Orient, les conditions naturelles jouent un rôle déterminant sur les types d'agricultures pratiquées et sur le niveau de développement de celles-ci :

- Dans les petites plaines côtières aux terres riches et irrigables, les exploitations traditionnelles sont de petite taille mais cultivées intensivement, souvent en fruits et légumes.

- À l'inverse, sur les plateaux secs et dans les montagnes arides, les exploitations sont plus étendues, les céréales et l'élevage ovin ou caprin dominants mais les rendements très médiocres.

En outre, dans les zones récemment irriguées, de grandes exploitations se sont souvent implantées. Elles sont spécialisées dans les productions destinées à l'exportation comme les agrumes ou les tomates. Si l'on excepte ce dernier cas, le niveau technique est seulement moyen et même franchement médiocre dans les montagnes peu ouvertes au progrès.

Le risque de marché est élevé pour les productions destinées à l'exportation, plus réduit pour les autres. Par contre, si les aléas climatiques sont évidemment bien maîtrisés dans les régions irriguées, ils sont considérables pour les cultures en sec. De même, une sécheresse prolongée est souvent fatale au cheptel qui est décimé ou doit être vendu à bas prix sur des marchés locaux encombrés. C'est d'autant plus grave que ce cheptel constitue aussi une forme traditionnelle d'épargne pour beaucoup d'agriculteurs ou de ruraux. En raison de ces conditions difficiles, la rentabilité des capitaux est très variable, mais souvent faible, voire très faible. Il est vrai que la notion de rentabilité est bien éloignée des préoccupations habituelles de la

majorité des agriculteurs qui vivent encore largement en autarcie.

Dans la société traditionnelle, le recours au crédit est peu fréquent, d'autant plus que la pratique des taux d'intérêts est condamnée par la religion musulmane qui domine très largement dans cette zone. Des avances sur récolte sont néanmoins accordées, mais pas gratuitement, par les propriétaires fonciers ou les usuriers.

Les États sont intervenus relativement récemment pour améliorer les conditions de financement de l'agriculture. Des organismes publics ont été créés qui accordent des prêts à taux réduit par rapport aux taux habituellement pratiqués dans les zones rurales. Mais ces établissements jouent surtout un rôle complémentaire à celui des offices publics en charge des grands travaux de mise en valeur des terres, notamment par l'irrigation ou le drainage. Ils n'interviennent guère dans les régions de cultures sèches, sauf en faveur de quelques grands propriétaires, et pratiquement pas dans les montagnes.

En général, les risques de non remboursement sont élevés car la mise en culture de terres « nouvelles » nécessite beaucoup de capitaux et de nombreux tâtonnements avant la mise au point d'un système de production bien adapté.

• FICHE 20 •

En Tunisie, la Banque nationale agricole
s'émancipe à petits pas de l'État

Bien qu'ayant renoncé à la fin des années 1960 à socialiser l'agriculture et à en planifier le développement, le gouvernement tunisien a toujours conservé à ce secteur une place stratégique dans sa politique économique et sociale. Dans le domaine économique, deux objectifs ont été retenus : l'auto-suffisance alimentaire pour les produits de base et l'accroissement des exportations. En matière sociale, le soutien aux petites ou moyennes exploitations est régulièrement réaffirmé.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement dispose depuis 1957 d'un outil de choix, la Banque nationale agricole (BNA) dont il possède ou contrôle 63 % du capital. C'est d'ailleurs la BNA qui gère deux fonds d'État destinés à aider les agriculteurs

au moyen de prêts, de subventions en capital ou autres avantages financiers. Ce sont le Fonds spécial de développement agricole (FOSDA) et le Fonds de développement rural intégré (FODERI).

Les ressources de la BNA ont actuellement trois origines : sa collecte propre qui augmente mais reste insuffisante malgré ses 140 agences, les fonds d'État déjà cités, enfin des prêts d'organismes internationaux comme la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et la Banque africaine de développement. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les pouvoirs publics aient longtemps joué un rôle essentiel dans les orientations stratégiques de la BNA, voire soient intervenus dans les décisions individuelles.

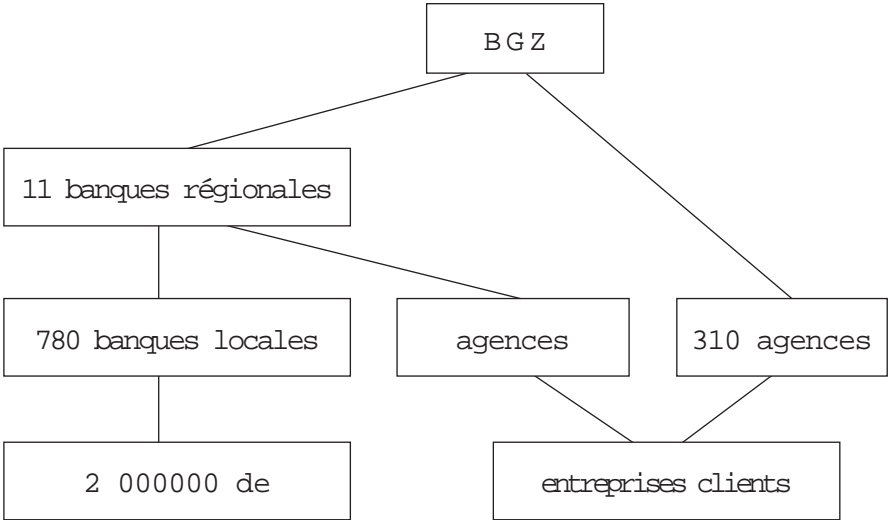
Toutefois, après la publication du code des investissements en 1982, une part croissante des financements destinés à l'agriculture est réalisée à partir de crédits bancaires normaux. Seuls les prêts aux petits ou moyens agriculteurs, soit tout de même environ 50 % du total, sont encore financés sur crédits budgétaires. Depuis le début des années 1990 et surtout depuis 1999, les aides publiques sont de plus en plus affectées à l'apurement des petits prêts anciens (moins de 2 000 dinars) ou au réaménagement des prêts moyens (2 000 à 40 000 dinars) et beaucoup moins à l'octroi des prêts bancaires nouveaux. De même, les subventions du Fonds national de garantie accordées en cas de sécheresse sont remplacées par des formules de rééchelonnements des dettes anciennes. Enfin, les bonifications d'intérêts ont disparu au profit de subventions directes aux investisseurs.

L'État a aussi développé un système d'encadrement rapproché des emprunteurs et l'a confié aux services régionaux de l'agriculture. Ce sont les « crédits supervisés ». Lancée dès 1978 dans le nord du pays, cette formule a été étendue en 1993 aux régions de Kairouan et de Sfax. Cette opération concerne actuellement 10 000 agriculteurs et 100 000 ha. Leur taux de remboursement atteint 75 % et est sensiblement plus élevé que pour les autres crédits financés sur ressources budgétaires. Mais 3 000 agriculteurs devenus « bancables » ont été transférés dans la catégorie relevant des financements non aidés.

Ainsi, l'évolution en cours montre la volonté de l'État de réserver progressivement les prêts, quelle qu'en soit l'origine,

aux exploitations solvables. L'objectif est également d'élargir le champs couvert par les crédits aux coopératives agricoles de services et aux autres petites ou moyennes entreprises du milieu rural. C'est ainsi qu'actuellement, le financements de l'agriculture ne représente plus que 25 % des engagements

Organisation actuelle du réseau des banques coopératives



totaux de la BNA auxquels s'ajoute 18 % destinés à la commercialisation des produits agricoles.

Cette tendance est encouragée par les apporteurs de capitaux extérieurs comme la Banque mondiale. Celle-ci recommande également de faire évoluer les actions du Fonds national de garantie vers un système d'assurance sécheresse fonctionnant selon des règles précises et bien formalisées.

Bénéficiant de l'appui de l'État, la BNA a diversifié ses activités et est devenue, avec 22 % du total des crédits bancaires à l'économie, la principale banque tunisienne par le bilan et par les crédits accordés. Cependant elle continue de jouer un rôle essentiel dans le développement de l'agriculture dont elle finance plus de la moitié des crédits d'investissements et la presque totalité des crédits à court terme.

Dans les prochaines années, l'ouverture sur les marchés extérieurs, notamment après l'accord d'association avec l'Union européenne et l'adhésion à l'OMC, va progressivement

accroître les opportunités pour les agriculteurs tunisiens mais aussi les soumettre à une concurrence internationale accrue. La BNA constituera-t-elle l'outil qui leur permettra de relever ce défi ? Cela reste encore à démontrer.

La Banque nationale agricole a peu à peu modifié l'origine de ses ressources, ses règles de fonctionnement internes, son champ d'action et son offre commerciale. Son orientation actuelle la conduit inexorablement à refuser de financer les exploitations les moins rentables en laissant cette tâche aux organisations non gouvernementales. À ce stade de son évolution, cette banque présente cependant encore de graves handicaps :

- elle est toujours un établissement public dont le capital est directement ou indirectement contrôlé par l'État ;
- elle est fragilisée par un énorme portefeuille de créances douteuses qui obèrent et obéreront longtemps encore ses résultats ;
- elle ne dispose pas d'une collecte d'épargne longue suffisante pour financer les investissements agricoles et renoncer aux avances de l'État ou à l'appui des organismes internationaux.

• FICHE 21 •

Au Maroc, la réforme du crédit à l'agriculture
est toujours à l'étude

Jusqu'à ce jour, le développement de l'agriculture marocaine a reposé sur son potentiel d'exportation de fruits et légumes, autrefois vers la France, aujourd'hui vers l'ensemble de l'Europe. Par contre, les cultures vivrières ne couvrent plus les besoins d'une population en croissance rapide et de plus en plus urbanisée. Il est vrai qu'en dehors des périmètres irrigués, les conditions naturelles ne sont guère favorables : les rendements céréaliers sont faibles et surtout très variables car directement fonction d'une pluviométrie aléatoire, et l'élevage traditionnel est peu productif.

Les besoins de financement du secteur agricole ne sont que très médiocrement couverts par des banques qui soit sont puissantes mais se désintéressent du milieu rural, soit manquent de moyens financiers. Actuellement, on estime que seulement 20 % des besoins théoriques de l'agriculture sont couverts par le système bancaire. Les 6 milliards de Dirhams de crédit proviennent :

- des banques commerciales pour seulement 3 % car celles-ci limitent leurs interventions à quelques grosses sociétés productrices d'agrumes ;

- des Banques populaires qui sont plus impliquées (12 %) grâce à leur réseau relativement décentralisé, mais qui interviennent elles aussi prioritairement dans le secteur des primeurs ;

- pour le solde de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) qui est un établissement public et a pour mission de servir une clientèle plus modeste. Mais la CNCA manque de ressources financières propres et est handicapée par un taux d'impayés trop élevé. Dans la pratique, la grande masse des petits agriculteurs n'a toujours pas accès au crédit bancaire.

Le gouvernement marocain souhaite d'une part s'ouvrir plus largement sur le monde extérieur et la concurrence internationale, d'autre part favoriser le développement du crédit à l'agriculture et son extension à des catégories d'exploitations de plus en plus modestes. Il a donc décidé une réforme du système de crédit agricole, avec :

- la transformation de la CNCA en société anonyme (qui sera dénommée Crédit agricole du Maroc) ;
- la création de banques régionales de Crédit agricole de statut coopératif. Cette création s'effectuera à la demande des agriculteurs concernés et avec l'appui financier de l'échelon central ;
- la signature d'une convention entre l'État et le futur Crédit agricole du Maroc pour reprendre et poursuivre la distribution des aides déjà en place (y compris les bonifications d'intérêts) ;
- l'institution d'un fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit des petits agriculteurs en réduisant les conséquences d'éventuels impayés pour les banques.

Par ailleurs, une récente loi (février 1999) relative au micro-crédit précise les conditions d'intervention des organismes qui pratiquent ce type de prêts et qui s'adressent à une clientèle extrêmement modeste.

Le projet élaboré par le gouvernement marocain est cohérent et ambitieux. Il vise à combler l'insuffisance de financement et de collecte d'épargne dans l'agriculture et le monde rural. Il reste à le réaliser c'est-à-dire à dégager les moyens financiers correspondant aux objectifs à atteindre, à mettre en place la logistique nécessaire et à former les hommes qui devront l'utiliser. Il faudra ensuite que les petits agriculteurs changent leurs habitudes et trouvent normal de prendre le chemin de la banque. Enfin le succès de cette réforme dépend de la capacité réelle des exploitations concernées à se développer dans un environnement de plus en plus concurrentiel et malgré des conditions naturelles souvent très défavorables.

• FICHE 22 •

En Turquie, une banque publique applique
la politique définie par l'État

Alors que le capital de plus de la moitié des banques turques est maintenant pour partie ou en totalité entre les mains du secteur privé, la banque agricole Ziraat Bankasi reste une banque publique avec 100 % du capital propriété de l'État. C'est une banque fort ancienne dont l'objet premier est le financement de l'agriculture et des industries agroalimentaires.

Même si actuellement elle peut aussi accorder des prêts à d'autres secteurs économiques, son champ d'action traditionnel représente toujours 75 % du total des crédits distribués (25 % à l'agriculture et 50 % aux industries agroalimentaires).

Grâce à cette activité de crédits, mais aussi à l'importance des dépôts qu'elle collecte, Ziraat Bankasi est devenue la première banque turque par le total du bilan. La plus grande partie des prêts à l'agriculture sont toujours réalisés à partir du refinancement de la banque centrale au moyen d'avances à taux réduits. En revanche, les autres prêts, y compris la partie des prêts à l'agriculture considérée comme relevant du secteur commercial, sont financés sur la collecte propre de la banque et donc réalisés aux taux du marché.

Ziraat Bankasi possède 1 300 agences commerciales mais distribue également ses crédits à l'agriculture par l'intermédiaire de 2 560 coopératives agricoles de crédit regroupant 1 200 000 agriculteurs.

Le gouvernement a largement utilisé Ziraat Bankasi pour moderniser l'agriculture turque et lui faire rattraper une partie de son retard sur celle de l'Europe occidentale. Les prêts à taux réduits furent largement pratiqués pour encourager l'utilisation de semences sélectionnées, d'engrais chimiques et de produits de traitement. Ils ont également facilité l'achat de machines agricoles modernes, l'amélioration du cheptel et les plantations d'arbres fruitiers. Pour ce dernier secteur, la Turquie est particulièrement bien placée mais maintenant elle exporte aussi des céréales.

Le rôle de la banque fut surtout essentiel pour assurer le développement de l'irrigation (4,3 millions d'hectares sur 28 millions d'hectares de surface cultivée totale). En effet, les cultures irriguées nécessitent, outre une technicité très pointue, d'importants capitaux pour la réalisation des infrastructures en aval des barrages et pour les divers équipements individuels des agriculteurs irriguants.

Aujourd'hui encore, Ziraat Bankasi constitue l'outil privilégié de l'État pour assurer la mise en culture du gigantesque projet du sud-est de l'Anatolie (le GAP). Ce projet doit permettre d'irriguer 1,7 million d'hectares supplémentaires et devrait constituer un facteur essentiel de développement d'une région jusqu'ici particulièrement déshéritée. Il est vrai que la construction du barrage Atatürk (le quatrième plus grand barrage dans

le monde) et une vingtaine d'autres plus modestes, conduiront à l'utilisation par la Turquie, et à son seul profit, des eaux de l'Euphrate et du Tigre. Ce qui pose de redoutables problèmes écologiques et tend un peu plus les relations diplomatiques déjà difficiles avec les pays en aval que sont la Syrie et l'Irak.

Avec Ziraat Bankasi, on a donc là l'exemple d'une banque, placée au cœur du développement d'un grand pays agricole, dont l'État fixe les orientations stratégiques en fonction de la politique qu'il a décidée.

Cette banque a tout de même élargi son champ de compétence en direction d'autres secteurs de l'économie et a amorcé un développement international. Mais l'indépendance complète est encore bien lointaine, si tant est que les pouvoirs publics turcs en envisagent l'éventualité.

5.

Les pays de l'Est

(ex-URSS et pays de l'Europe centrale et orientale)

Malgré beaucoup de gaspillages, de nombreuses erreurs et d'importants déséquilibres, les efforts d'investissements agricoles réalisés dans les anciens pays communistes avaient fini par donner des résultats non négligeables au moins en terme de volume de production. Le brusque changement de régime politique, la disparition immédiate du Comecom et les graves difficultés économiques qui ont suivi et se prolongent encore, notamment en Russie, expliquent la baisse rapide et considérable de la production agricole dans l'ensemble de ces pays.

Les équipements lourds réalisés au cours de la période précédente n'ont pas été entretenus ou remplacés. Ils sont maintenant largement obsolètes. Sans investissements nouveaux et de grande ampleur, tout véritable redressement de la production agricole est impossible. De plus les échanges entre les anciens membres du Comecom sont interrompus et la concurrence des produits importés de l'Occident perturbe les marchés intérieurs.

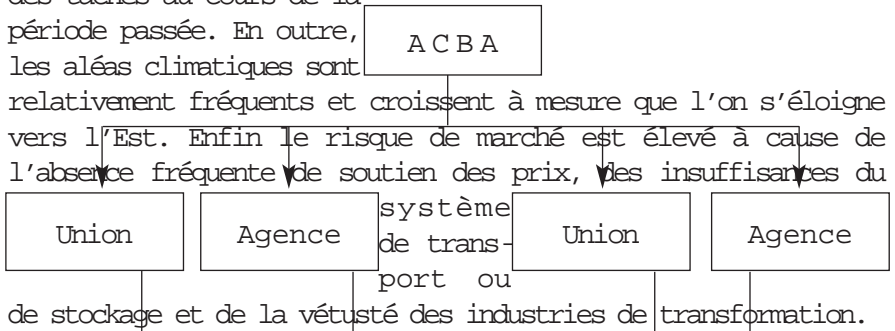
Les structures de production ont connu deux types d'évolution tout à fait opposées :

- Dans la plupart des pays de l'ex-URSS, en République tchèque, en Slovaquie et dans une moindre mesure en Hongrie et en Allemagne de l'Est, les exploitations collectives se sont transformées en coopératives volontaires ou en sociétés privées, mais en maintenant plus ou moins en l'état les grandes unités de production.

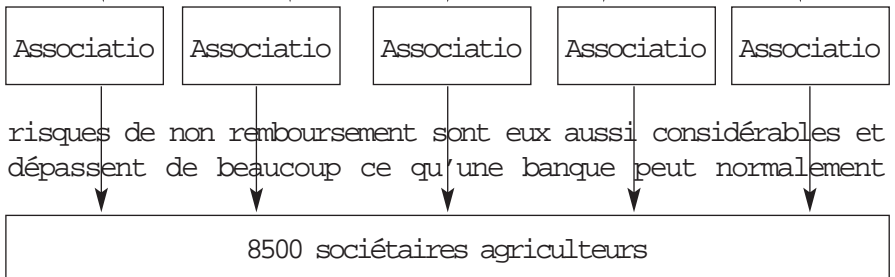
- Dans d'autres pays, sous la pression des paysans, des anciens propriétaires et parfois aussi avec l'aide de l'État, les structures collectives ont éclaté en une poussière de micro-exploitations souvent seulement de 1 ou 2 hectares. C'est le cas en Arménie, en Albanie et pour partie en Roumanie.

La Pologne reste un cas particulier car la collectivisation des terres ne s'est jamais appliquée sauf dans les régions autrefois exploitées par de grands propriétaires. La petite exploitation familiale, généralement inférieure à 20 hectares y reste donc largement dominante.

Dans tous ces pays, la compétence des agriculteurs est médiocre, notamment en raison de l'excessive parcellisation des tâches au cours de la période passée. En outre, les aléas climatiques sont



En théorie, les besoins de financement sont énormes mais les



risques de non remboursement sont eux aussi considérables et dépassent de beaucoup ce qu'une banque peut normalement

supporter.

Sous le régime précédent, chaque État avait créé une banque agricole et agroalimentaire (par exemple l'Agroprombank en URSS). Mais son rôle était plutôt de collecter l'épargne rurale que de distribuer du crédit. Celui-ci était d'ailleurs prioritairement alloué aux grands combinats agroalimentaires. En particulier, il n'existait guère de tradition de financement à moyen et long terme des exploitations agricoles.

Dans la plupart des pays, les premières expériences de financement de l'agriculture par le nouveau système bancaire se sont déjà soldées par de nombreux échecs en raison de la multiplication rapide des impayés. Actuellement, et passées les illusions des premières années, les banques sont devenues plus

prudentes. Elles tendent à réserver leurs interventions aux financements à court terme, le plus souvent en préfinancement de récoltes déjà livrées. Mais ce faisant, elles ne participent pas au redémarrage du secteur agricole.

• FICHE 23 •

En Pologne, le difficile renouveau d'une banque coopérative

Contrairement à d'autres, l'agriculture polonaise a traversé les quarante-cinq années de régime communiste avec le minimum de transformations : la collectivisation lui a été épargnée, et seuls les domaines des anciens grands propriétaires, notamment ceux des junkers allemands, ont été collectivisés ou nationalisés.

Les nombreuses petites exploitations familiales (2 millions de plus de 1 hectare en 1989 couvrant 76 % des terres) sont donc sorties indemnes, ou presque, d'une période qui a profondément bouleversé les autres secteurs économiques. Mais ces mêmes exploitations n'ont pas profité de la vague de modernisation qu'ont connue leurs semblables de l'Ouest européen. À n'en pas douter, les problèmes structurels vont donc peser lourd lorsque la Pologne aura intégré l'Union européenne. En outre, à court terme, le devenir des 1300 anciennes fermes d'État et des 2300 coopératives de production dont la rentabilité est médiocre, n'est pas encore définitivement solutionné.

En attendant des changements plus conséquents et notamment une relance des investissements, l'État réduit les taux d'intérêts d'une partie des prêts à moyen terme et même de

Évolution des crédits (encours au 1er janvier)

Unité : million de roubles

	1997	1998	1999	2000
Prêts à court terme (moins d'un an)	279	280	750	1869
Prêts à moyen	0,5	57	207	345

quelques prêts de trésorerie. Les bonifications sont gérées par l'ARMA, l'Agence de restructuration et de modernisation de l'agriculture. 30 banques sont agréées pour la distribution de ces prêts bonifiés, mais 70 % de ceux-ci sont accordés par 4 banques dont, bien sûr, le groupe coopératif de la BGZ. Celui-ci représente à lui seul la moitié du total des prêts bonifiés par l'État destinés à l'agriculture. Sans être menacée à court terme, cette position avantageuse qui tient à l'implantation des caisses locales dans le milieu rural peut être remise en cause si

Structure de l'encours des crédits par activité économique (au 01/01/2000)

	Total	Prêts d'investisse- ment
Industrie		37
Commerce		21
Agriculture		10
Transport et communication		1
Industries agroalimen- taires		4
Divers		27

la concurrence s'avère plus dynamique sur un marché encore embryonnaire.

En effet, l'agriculture polonaise est peu endettée puisque 20 % seulement des exploitations, soit 370 000, ont recouru au crédit bancaire. Ce sont évidemment les plus grandes exploitations qui s'endettent et qui constituent sans doute le noyau des futures exploitations compétitives. Il s'y ajoute les dettes imputables aux anciennes fermes d'État et dont la plus grande part est supportée par la BGZ. L'État a confié la gestion de ces fermes à l'Agence de la propriété du Trésor public. Celle-ci a

engagé des procédures en vue de renégocier les dettes anciennes et a procédé à certains remboursements. Il reste que la BGZ voit sa situation financière structurellement fragilisée par ces dettes sans doute pour partie irrécouvrables, ce qui constitue à n'en pas douter un handicap dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

Comme elle avait pour l'essentiel maintenu ses petites exploitations, l'agriculture polonaise avait conservé son réseau de 1 600 banques coopératives locales créées à la fin du XIX^e siècle. Il est vrai qu'au sommet de la pyramide, la BGZ, Banque de l'économie alimentaire, avait été étatisée et finançait directement les industries agroalimentaires et les fermes d'État.

L'organisation actuelle, à l'évidence encore provisoire, résulte de la loi de restructuration des banques coopératives et de la Banque de l'économie alimentaire votée par le Parlement en juin 1994.

Cette loi établit une structure à 3 niveaux, avec :

- la BGZ au sommet,
- 9 banques régionales,
- les banques coopératives locales à la base.

Le capital de la BGZ est détenu à 66 % par l'État et à 34 % par les banques régionales. Le capital de celles-ci doit lui-même être détenu par les banques locales.

L'application de cette loi s'effectue lentement et plusieurs banques régionales restent indépendantes. De plus, BGZ et Banques régionales ont créé leurs propres agences bancaires qui se font concurrence et concurrencent elles-mêmes les banques locales. Enfin les difficultés internes au réseau sont nombreuses. Elles tiennent :

- à la méfiance des banques locales vis-à-vis d'une structure nationale considérée comme encore pour partie gérée par des hommes de l'ancien régime ;
- au nécessaire regroupement des banques locales pour satisfaire aux exigences en matière de fonds propres (seulement 780 banques locales en 1999) ;
- au manque de fonds propres et de ressources financières pour répondre aux besoins d'une agriculture qui va devoir évoluer profondément au cours des prochaines années ;
- à l'importance du stock d'impayés due à une mauvaise maîtrise des risques après le changement de régime.

Dans ce contexte mouvant, tout laisse penser que d'importants changements dans l'organisation et le fonctionnement du groupe coopératif sont encore à prévoir au cours des prochaines années.

L'avenir du plus important réseau bancaire coopératif de l'Europe de l'Est est donc encore plein d'incertitudes, en raison tout à la fois des déficiences de son organisation, du poids du passé et du rôle que l'État entend jouer en matière de crédit à l'agriculture. En outre, la BGZ et les banques coopératives vont devoir faire face, sur leur terrain, à une concurrence sérieuse qui risque de les fragiliser un peu plus. Il serait pourtant dommage de gaspiller ce capital au moment où l'agriculture polonaise en aurait le plus grand besoin.

• FICHE 24 •

En Hongrie, un fonds de garantie interbancaire
pour relancer le crédit à l'agriculture

Bénéficiant de conditions naturelles favorables, l'agriculture hongroise est une des premières, sinon la première, en Europe centrale. De plus ses responsables ont su transformer assez profondément leurs méthodes de gestion et exporter leurs produits en Europe occidentale longtemps avant le changement de régime. Celui-ci a donc moins traumatisé la production agricole que dans les pays voisins.

Pour autant, les structures d'exploitations ne sont pas sorties indemnes d'une réforme foncière complexe et difficile. Au lieu de la restitution pure et simple des terres aux anciens propriétaires ou à leurs héritiers, des « bons de compensation » leur ont été distribués. Les possesseurs de ces bons ont eu la possibilité de les utiliser pour acheter des terres lors de ventes aux enchères. 6 000 000 d'hectares, 60 % du territoire agricole, ont ainsi été transférés conduisant à un morcellement des propriétés et dans une moindre mesure des exploitations.

Une partie des nouveaux propriétaires ont souhaité gérer directement leur patrimoine mais certains le laissent en friche. D'autres ont loué leurs terres aux coopératives ou encore passent des contrats avec celles-ci pour qu'elles effectuent les gros travaux. Ainsi, malgré la création de nombreuses micro-exploitations, plus de la moitié des terres sont encore exploitées par de grandes structures, qu'elles aient conservé le statut coopératif ou qu'elles aient adopté un statut de société privée. Il s'y ajoute aussi quelques gros exploitants individuels. Ce sont évidemment ces grandes entreprises qui assurent l'essentiel de la production et surtout des exportations.

Le système bancaire s'est lui aussi profondément modifié après le choc d'une privatisation rapide et l'ouverture du capital de plusieurs banques aux investisseurs étrangers.

La principale banque agricole est la Takarek bank qui regroupe 230 banques coopératives locales (dont dépendent 1 600 agences) et 2 000 000 de sociétaires agriculteurs mais aussi particuliers, artisans et petits entrepreneurs. La Takarek bank possède également 20 agences qui financent directement les coopératives agricoles et les moyennes entreprises.

Ancien département agricole de la banque centrale, la Banque nationale de commerce et de crédit (OKHB) est devenue indépendante en 1986. C'est maintenant la banque Kereskedelmi és Hitelbank Rt (K et H) privatisée à 80 %. Avec ses 75 succursales, c'est aujourd'hui un intervenant important dans le secteur agricole coopératif et dans l'agroalimentaire. Les autres banques ne jouent qu'un rôle plus modeste.

Toutefois, les interventions des banques dans le secteur de la production agricole restent encore insuffisantes pour permettre à l'agriculture hongroise d'utiliser au mieux son potentiel de production. Les banques ont pourtant bénéficié de la Fondation pour la garantie du crédit rural. Ce fonds de garantie a été créé dès 1991 grâce à une dotation de l'Union européenne de 10 millions d'écus soit 890 millions de forints hongrois sur un capital total initial de 987 millions de forints. En 1998, ses capitaux propres avaient même triplé en valeur réelle avec 6 milliards de forints.

Les règles de fonctionnement du fonds lui permettent de garantir jusqu'à 6 fois le montant de ses ressources. Le Fonds est dirigé par un conseil composé de 4 représentants de l'État, 4 banquiers et 5 chefs d'entreprise. Il a passé des contrats d'association avec 7 réseaux bancaires qui utilisent ses services.

En cas de non remboursement d'un prêt garanti par le fonds, celui-ci couvre 50 % de la perte et en laisse donc 50 % à la charge de la banque prêteuse qui reste ainsi responsabilisée. Celle-ci doit en outre se charger des poursuites éventuelles. Pour avoir accès au bénéfice du fonds, une contribution est payée par l'emprunteur. Son montant peut varier de 0,5 % jusqu'à 3,5 % du montant du prêt garanti (capital + intérêts) en fonction de l'importance de celui-ci et de sa durée.

De 1991 à 1998, le montant total des garanties accordées s'est élevé à 63 milliards de forints (244 millions d'écus) pour 5 266 prêts. 185 prêts ont fait l'objet d'une prise en charge par le fonds pour un montant total de 1,2 milliard de forints soit 4,6 millions d'écus. Avec moins de 2 %, le taux de perte reste donc dans des limites tout à fait raisonnables.

La Fondation pour la garantie du crédit rural a permis aux banques hongroises d'accorder des prêts dans le secteur agricole à un moment où les entreprises concernées se trouvaient dans l'incapacité d'offrir à leurs créanciers des garanties réelles

ou personnelles suffisantes.

Sa réussite tient aussi, d'une part à la rigueur de l'analyse des dossiers de demande de prêts par les banques associées et d'autre part à la confiance réciproque qui s'est instaurée entre les banquiers et les responsables du Fonds sur l'appréciation de ces demandes. S'il n'en avait pas été ainsi, l'opération se serait vite réduite à un simple transfert de risques des banques vers le Fonds, mettant inexorablement et rapidement ce dernier dans l'impossibilité de faire face à ses engagements.

• FICHE 25 •

En Slovaquie, les réticences des banques
face à une agriculture en mauvaise santé

Les structures de l'agriculture slovaque n'ont guère changé depuis 10 ans. Aux grandes exploitations collectives de l'ère socialiste, ont succédé des coopératives volontaires qui se sont même parfois transformées en sociétés de capitaux mais sans changer vraiment de mode de gestion. Le processus de création d'exploitations individuelles initié au début des années 1990, s'est vite interrompu. Il n'a permis de créer que 17 000 petites ou, plus rarement grandes exploitations, qui au total couvrent à peine 10 % des terres.

Bien que moins bouleversée que d'autres, l'agriculture slovaque va mal. Car depuis 10 ans, le ciseau des prix a été constamment défavorable à un secteur agricole qui a perdu ses débouchés traditionnels sur la Russie et qui ne peut compter sur des ressources budgétaires suffisantes pour soutenir les revenus des agriculteurs. En outre, l'allongement excessif des délais de paiement des clients a cruellement asséché les trésoreries. Aussi, malgré une très forte diminution de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture, la majorité des exploitations sont en perte et les salaires souvent très bas.

Il ne faut donc pas s'étonner si les banques commerciales, de création récente et très attentives à l'évolution de leurs profits, sont très réservées pour financer un secteur considéré, à juste titre, comme particulièrement risqué.

* Cf. « la pratique du prêt avec remise de gage » par Emmanuel Foko, dans la revue

Cette position est confortée par plusieurs facteurs négatifs tels que :

- un important endettement ancien dont le remboursement est pour le moins problématique mais qui crée des situations de surendettement faisant obstacle à l'octroi de crédits nouveaux ;

- l'absence de garanties sérieuses car, depuis la réaffectation des terres à leurs anciens propriétaires l'extrême morcellement de la propriété exclut pratiquement le recours à l'hypothèque foncière ;

- des taux d'intérêts très élevés (souvent supérieurs à 20 %) qui sont la conséquence d'une inflation encore trop forte (11 % en 1999), d'une insuffisance de ressources financières et de marges bancaires proportionnelles à l'importance du risque ;

- du manque de confiance des épargnants qui ne s'engagent pas au-delà de un an.

Les efforts des pouvoirs publics pour développer le crédit se heurtent donc à des difficultés majeures pour l'agriculture mais aussi à la concurrence des autres secteurs tout aussi avides de prêts et plus rentables que celle-ci. En apparence, l'organisation mise en place constitue pourtant un ensemble cohérent avec :

- une banque de l'agriculture, la Pol'nobanka,
- une Banque de consolidation pour les créances douteuses,
- une Banque de garantie (depuis 1997 Banque de garantie et de développement),
- des aides publiques pour réduire les taux d'intérêts.

1. Pol'nobanka est une banque commerciale de moyenne importance, récemment privatisée. Mais malgré sa vocation initiale et une participation, il est vrai très minoritaire (8,5 %), du ministère de l'Agriculture à son capital, c'est une banque finançant les entreprises de tous secteurs d'activité. Seulement 14 % de ses engagements totaux sont destinés à l'agriculture et 17 % aux industries agroalimentaires. Soucieux de ne pas trop augmenter leurs risques, ses dirigeants sont très attentifs au choix de leurs clients, en particulier dans le secteur agricole. De plus cette banque manque de ressources longues pourtant indispensables aux exploitations agricoles. 80 % de ses finance-

* Cf. Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ?, par D. Gentil, Y. Fournier et F. Doligez, Syros 1993.

ments sont donc réalisés sous forme de prêts à court terme. Dans ces conditions l'impact réel de Pol'nobanka sur le développement ou seulement le redressement du secteur agricole slovaque est limité.

2. La Banque de consolidation a pour mission de reprendre les créances les plus risquées en provenance des banques préparant une privatisation de leur capital. Ces créances correspondent souvent, mais pas uniquement, à des prêts anciens dont le recouvrement est pour le moins incertain. Une fois dans son portefeuille, ils sont gérés par la banque de consolidation qui met en jeu les divers moyens juridiques habituels pour recouvrer ses fonds. Elle peut allonger la durée de remboursement mais ne procède jamais à des abandons de créances. Ses interventions n'ont donc pas pour conséquence de réduire l'endettement de l'agriculture ou des agriculteurs.

3. La Banque de garantie et de développement intervient à la demande des banques commerciales pour garantir les prêts nouveaux. Dans le secteur agricole, seules deux banques ont recours à ses services : Pol'nobanka et la Banque générale de crédit. La garantie accordée n'est que partielle (70 % en moyenne pour les prêts à court terme, 40 à 50 % pour les prêts à moyen terme). Il est perçu un droit d'entrée variant de 1 à 2,5 % selon la durée du prêt. La banque se réserve toujours le droit de refuser sa garantie si elle estime le prêt trop risqué. En outre, la procédure administrative est considérée comme lourde par les banques réalisant les financements. Enfin ses intervention en matière de développement sont très limitées.

4. Le système de bonification d'intérêts permet de réduire les taux de certains prêts à l'agriculture. Il est géré par le ministère de l'Agriculture. Mais les montants de prêts bénéficiant de cet abaissement de taux sont très réduits. Les taux habituels du marché sont d'au moins 17 %. Ils sont donc excessifs pour un secteur dont la rentabilité est plus que modeste. Les banques essaient également de recourir à des emprunts auprès de banques étrangères qui leur assurent des ressources à moyen terme à un taux plus convenable (13 % environ). Mais il leur faut alors obtenir de la Banque centrale

qu'elle accepte de supporter le risque de change.

Le système bancaire slovaque est une mécanique bien conçue mais qui manque de carburant pour donner son rendement maximum. C'est particulièrement vrai dans le secteur agricole qui a multiplié les handicaps depuis 10 ans. L'entrée de la Slovaquie dans l'Union européenne élargira un marché actuellement trop étroit et les aides de la Politique agricole commune seront les bienvenues pour améliorer la rentabilité des exploitations agricoles. Il restera à savoir quel avenir sera réservé aux grandes exploitations qui conservent de nombreux défauts issus du système précédent. Il est probable que c'est seulement lorsque ces différents problèmes seront réglés que les banques pourront entrer réellement en action et contribuer à la modernisation du secteur agricole.

• FICHE 26 •

En Arménie, la création d'une banque agricole
pour la petite paysannerie

Ancienne république socialiste soviétique, l'Arménie a accédé à l'indépendance en 1991 dans des conditions particulièrement difficiles en raison de son éloignement géographique, de la rupture de ses relations économiques avec la Russie, de la guerre avec l'Azerbaïdjan voisin et même d'un tremblement de terre catastrophique. L'Arménie a aussi, dès 1991 et la première dans l'ex-URSS, réalisé une réforme agraire quasi complète. Chacune des 294 000 familles rurales a ainsi reçu en moyenne 1,2 hectare de terre qu'elle a dû cultiver tant bien que mal pour assurer sa subsistance.

Pour améliorer les conditions de travail de ses paysans et leur permettre de mieux approvisionner les villes, le gouvernement arménien a décidé de créer une banque agricole spécialisée dans le financement de l'agriculture. Les capitaux initiaux ont pour l'essentiel été apportés par l'Union européenne, la Banque mondiale et le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA). Au démarrage du projet, l'assistance technique a été fournie par le Crédit agricole français.

La Banque coopérative agricole d'Arménie (ACBA) a ainsi été créée en 1995. Une structure décentralisée a été

choisie, avec :

- au niveau local, des associations villageoises (335 en 1999 regroupant 12 500 agriculteurs sociétaires) ;
- au niveau régional, 5 Unions et 6 agences bancaires ;
- au niveau national, une banque de plein exercice.

Au début de l'année 1999, ACBA intervenait dans seulement 6 régions sur les 11 que compte l'Arménie. Il s'agit d'une montée en puissance progressive qu'imposent les moyens financiers limités dont dispose la banque, les délais de formation des nouveaux agents et le temps nécessaire pour expliquer les règles de fonctionnement de l'ACBA aux futurs sociétaires.

Désignés par les sociétaires selon le principe «un homme, une voix», les responsables des associations villageoises élisent les membres des Unions régionales. Puis, lors de l'assemblée générale de l'ACBA, ceux-ci choisissent leurs représentants qui vont siéger au conseil d'administration de la banque et notamment nommer son directeur général.

L'ACBA a commencé à accorder des crédits au cours de la campagne 1996-1997. Il s'agissait au départ de crédits à court terme d'un montant moyen réduit (environ 500 \$) et assortis d'un taux modéré par rapport aux taux habituellement pratiqués dans ce pays. Il convient de noter, fait remarquable, que les 6 000 prêts accordés au cours des deux premières campagnes ont tous été remboursés dans les délais prévus.

Ces excellents résultats ont été rendus possibles par le choix rigoureux des bénéficiaires mais aussi parce que l'emploi opportun des fonds empruntés a permis une augmentation immédiate et très significative de la production et donc des revenus des agriculteurs. Ainsi dans les exploitations ayant bénéficié de prêts de l'ACBA, les superficies cultivées ont augmentées de 27 %, les rendements de 22 %, le cheptel de 61 % et le volume des récoltes de 31 %. C'est évidemment grâce à ces excellents résultats que les agriculteurs ont été en mesure de faire face à leurs échéances.

Fort de ses succès initiaux, la banque agricole a accordé ses 680 premiers prêts à moyen terme à l'automne 1998. Dans le même temps, un peu d'épargne commence à être collectée auprès des sociétaires. Mais les apports extérieurs (dotations ou prêts) et le taux de remboursement restent des facteurs déterminants pour assurer la poursuite et le développement

des activités de crédit de l'ACBA.

La réussite du lancement d'une banque agricole coopérative dans un pays en plein bouleversement a été rendu possible par :

- la volonté forte des autorités politiques arméniennes ;
- le soutien financier et technique fourni par les organismes étrangers ;
- la structure décentralisée choisie qui permet une réelle proximité avec les emprunteurs et une participation des sociétaires aux instances de décision ;
- un véritable engagement professionnel de chacun des employés de la banque et une excellente organisation du travail dans une structure qui reste à taille humaine avec seulement 91 agents à la mi-2000 ;
- un bon emploi des fonds prêtés qui a permis une rapide amélioration des revenus disponibles.

La Banque coopérative agricole d'Arménie peut-elle être considérée comme un modèle à suivre dans tous les autres pays qui sont à la recherche de solution pour financer leur agriculture ? Ce n'est pas sûr dans la mesure où le contexte humain propre à ce pays est très particulier. Il reste que les méthodes utilisées et les résultats obtenus sont du plus grand intérêt et doivent être étudiés avec soin par tous ceux qui ont des projets similaires

* Cf. Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ?, par D. Gentil, Y. Fournier et F. Doligez, Syros 1993.

• FICHE 27 •

En Russie, la Sberbank poursuit ses activités,
mais elle intervient peu en agriculture

L'agriculture russe a, pour l'essentiel, conservé ses grandes structures de production issues de la période soviétique. La plupart des sovkhozes ou des kolkhozes ont seulement changé de statut juridique et sont devenus des sociétés par actions entre les mains des salariés ou des anciens salariés. Mais la propriété du sol, le mode de gestion et bien souvent les dirigeants n'ont pas fondamentalement changé. Leurs difficultés actuelles tiennent d'abord à la quasi-suppression des aides publiques et au ciseau des prix qui depuis bientôt 10 ans joue en leur défaveur.

Ce contexte difficile, auquel s'ajoute un surendettement lourd de conséquences et la faillite de nombreuses banques après la crise d'août 1998, explique l'insuffisance d'investissements et même d'approvisionnements courants dans le secteur agricole. Il est aussi la cause de l'extrême faiblesse des crédits bancaires nouveaux.

Le seul réseau bancaire à avoir résisté sans trop de dommages à la tourmente financière, est celui de la Sberbank. De ce fait, dans de nombreuses régions, cette banque apparaît, pour l'instant, comme la seule, ou presque la seule, en mesure d'intervenir en faveur des entreprises locales. C'est le cas de la filiale de Voronej.

Une banque dominante dans la région

Ayant joué pendant très longtemps le rôle de caisse d'épargne, cette banque collecte 96 % des dépôts des particuliers et des entreprises de la région de Voronej. En raison du retrait de nombreuses banques, elle distribue aussi 70 % des crédits, dans un environnement il est vrai peu porteur.

Une banque largement autonome par rapport au siège central

Les ressources locales assurent à la filiale de Voronej une

réelle autonomie financière. L'organisation de la Sberbank lui permet une large autonomie de gestion comme d'ailleurs aux 79 autres filiales. Chacune d'entre elles a en effet son propre bilan et son propre compte d'exploitation. Le niveau central établit seulement les règles générales de fonctionnement et nomme le président, le chef comptable et le responsable de l'audit interne des différentes filiales.

Une banque en cours de réorganisation

Caisse d'épargne à l'origine, la Sberbank de Voronej est en train de se transformer en banque commerciale, avec un secteur « entreprise » occupant une place croissante. Le réseau d'agences est complètement réorganisé autour de bureaux importants tandis que les toutes petites agences locales employant seulement 2 ou 3 personnes sont progressivement fermées. Ainsi de 1 000 agences il y a quelques années, leur nombre est, au printemps 2000, déjà réduit à 640 avec un objectif final de 100 à 110.

Une banque accueillante pour la clientèle

Les locaux du siège de Voronej et ceux de certaines agences importantes sont neufs et adaptés à leur fonction commerciale nouvelle. Le personnel, presque toujours féminin, a été pour partie renouvelé. 40 distributeurs automatiques de billets ont été installés, mais, pour des raisons de sécurité, seulement à l'intérieur de locaux fermés.

Une banque innovante en matière de services bancaires

La Sberbank de Voronej possède son site Internet propre. Au-delà des renseignements habituels sur l'organisation de la banque et sur ses offres commerciales, ce site met à la disposition des clients des renseignements économiques et financiers sur les différents districts administratifs mais aussi sur les entreprises d'une certaine importance installées dans la région.

Bien que réduite dans le contexte économique et financier actuel de la Russie, l'action de la Sberbank de Voronej en matière de crédit n'est pas négligeable. Quant aux méthodes d'octroi des prêts, elles ne sont pas très éloignées de celles des banques de l'Europe occidentale.

* Cf. Rapport IRAM « De l'euphorie aux zones de turbulence : La Fececam-Bénin vue du suivi-évaluation (1995-1999) » par Dominique Gentil et

La banque classe ses clients en fonction du risque qu'elle devra prendre si elle les finance. À cet effet, elle a défini 4 catégories d'emprunteurs, depuis ceux qu'elle considère comme très intéressants jusqu'aux probables mauvais payeurs.

La banque prête surtout à court terme et les rares prêts à moyen terme ne dépassent pas 5 ans. Car avec des dépôts inférieurs ou égaux à un an, elle manque de ressources longues pour financer à long terme. En outre, le manque de vision claire sur la situation et le devenir des entreprises, y compris agricoles, limite aussi les projets d'investissements et les possibilités de recours au crédit.

La banque finance peu l'agriculture

La majorité des financements de la Sberbank est destinée aux secteurs industriels et commerciaux, situation très comparable à celle observée dans le reste de la Russie et dans les pays d'Europe centrale et orientale. La situation financière de la plupart des exploitations agricoles est en effet mauvaise, voire très mauvaise, et ne leur permet pas actuellement d'avoir recours aux crédits des banques. Bien que situées sur des terres riches, les exploitations de la région de Voronej ne font pas exception.

La banque a une politique de taux élevés mais différenciés

En juin 2000, les taux pratiqués sont de 24 % à court terme et de 30 % à moyen terme. Ces niveaux s'expliquent par l'inflation (1,1 % par mois pour les biens de consommation et sans doute plus pour les produits intermédiaires nécessaires aux entreprises) et par le risque de non remboursement qui reste élevé. Ces taux sont révisables en fonction du coût des ressources et leur niveau est déterminé par la durée du prêt, son montant ainsi que par la qualité de l'emprunteur.

Dans le secteur agricole, la banque applique une méthode originale en matière de garantie

La Sberbank a été amenée à rechercher une parade à l'absence de garantie en agriculture. Elle a défini des « noyaux agronomiques » regroupant les unités de production agricole, les entreprises de transformation et celles de distribution. Il est demandé aux entreprises d'aval de garantir les prêts aux exploitations agricoles et d'apporter en gage leurs propres matériels

ou équipements. Les membres des noyaux agronomiques sont liés par une convention dûment formalisée.

En Russie, la reconstruction d'un système bancaire performant constitue un préalable à une véritable relance de l'activité économique aussi bien industrielle qu'agricole. Les banques ayant survécu à la crise de 1998 sont peu nombreuses et leurs moyens financiers sont réduits. Elles continuent d'ignorer une fraction importante des exploitations agricoles qui certes souffrent de multiples handicaps tenant souvent au passé. Il convient de réduire ces handicaps et d'encourager des changements en profondeur dans le mode de gestion des exploitations pour en faire des entreprises bancables. Mais il faut aussi créer, ou remettre en état de marche, d'autres réseaux bancaires.

* Cf. compte rendu d'un voyage d'étude d'acquisition de références sur la microfinance au Mali (IRAM 1999).

6.

Les pays

en voie de développement

Si l'on excepte quelques grandes plantations industrielles (bananes, hévéas, palmiers à huile, vergers..), la production agricole des pays en voie de développement reste souvent traditionnelle et la productivité faible ou très faible. Le travail manuel du sol domine encore même s'il est de plus en plus complété par la traction animale et de petits équipements motorisés (pompes, moulins...). C'est notamment le cas dans les pays qui, au cours des années 1980-1990, se sont engagés dans la «révolution verte». En dehors des zones de culture, l'élevage très extensif reste la règle à peu près partout.

Les exploitations sont toujours de petite taille, leur équipement est très modeste et la capacité d'évolution des agriculteurs limitée par de multiples freins. Toutefois, un peu partout, les cultures de vente se sont ajoutées mais parfois aussi substituées aux cultures vivrières, apportant quelques recettes supplémentaires. Lorsque cette substitution s'est opérée, l'État a généralement été contraint de recourir à des importations de produits alimentaires de base pour approvisionner une population urbaine en croissance rapide. Mais cette pratique a eu des conséquences fort négatives pour les agriculteurs sur le niveau des prix intérieurs.

Les aléas climatiques sont partout fréquents et très sévères, occasionnant des catastrophes économiques et humaines extrêmement graves. Les risques de marché sont élevés et les gouvernements sont dans l'incapacité de dégager les ressources nécessaires pour y remédier. L'échec à peu près général des caisses de péréquations ou de stabilisation destinées à réguler les cours des cultures de vente, soumet en direct les paysans aux lois des marchés internationaux.

Les besoins de financement sont actuellement très

modestes (sauf évidemment pour les plantations industrielles qui relèvent d'une autre logique et sont d'ailleurs financées par des fonds étrangers et des banques commerciales). Il est vrai que la rentabilité des capitaux investis dans l'agriculture traditionnelle est partout très faible. De plus, la force des traditions ancestrales et un système foncier fort complexe freinent les initiatives individuelles.

Traditionnellement, en cas de besoin de trésorerie, les agriculteurs recourent aux usuriers locaux. Ce peut être leurs propriétaires fonciers ou les commerçants avec lesquels ils traitent habituellement. Ces pratiques soumettent évidemment les emprunteurs à toutes les pressions ou les abus que l'on peut imaginer. Par ailleurs, la plupart des tentatives pour créer des banques agricoles basées sur les mêmes principes que ceux mis au point en Europe occidentale, ont souvent conduit à des échecs sévères. Plus modestes, les coopératives d'épargne et de crédit qui se sont implantées en Afrique occidentale ont mieux résisté. Mais elles se heurtent à l'obligation d'épargner avant d'emprunter qui n'est pas facile à imposer dans ces pays.

En revanche, à la fin des années 1970, un système original a vu le jour au Bangladesh. Il s'agit d'une nouvelle forme de banque, la Grameen Bank (ou Banque solidaire) qui octroie des microcrédits dans le monde rural sans obligation d'épargne préalable. Ces microcrédits correspondent aux besoins réels et immédiats des emprunteurs. Destinés à financer de petits investissements, ils sont en effet immédiatement rentables et leurs remboursements ne mobilisent à chaque échéance (souvent hebdomadaire) que des sommes très réduites. Mais malgré les montants moyens très modestes des crédits distribués, les ressources financières locales sont insuffisantes pour assurer le fonctionnement de la banque car l'épargne disponible est très réduite ou difficile à mobiliser.

Dans les pays en voie de développement, les tentatives de création de systèmes de financement de l'agriculture calqués sur ceux des pays occidentaux furent des échecs, ce qui a contribué au maintien du crédit informel. Mais après la réussite de l'expérience réalisée au Bangladesh, des banques solidaires se sont créées dans plus de cinquante pays. En outre, les petites banques rurales existantes, et notamment les coopératives d'épargne et de crédit, tendent à rapprocher leurs modes

de fonctionnement de ceux des banques solidaires. Actuellement, les résultats semblent encourageants, même si ces banques répondent mieux aux besoins de financement des petites activités artisanales ou commerciales qu'à ceux de l'agriculture.

• FICHE 28 •

Les tontines, pratiques informelles d'épargne et de crédit

L'Asie, l'Afrique et les pays andins connaissent depuis très longtemps ces formules qui comportent il est vrai de multiples variantes. À l'origine il s'agissait sans doute de prestations en nature, par exemple en travail : un jour un petit groupe travaille chez un paysan, le lendemain chez un autre et ainsi de suite. Toutefois, aujourd'hui, la plupart des tontines fonctionnent avec de l'argent.

Le principe des tontines est donc très simple puisqu'il est basé sur la réciprocité et l'égalité entre les membres d'un petit groupe de personnes. Celles-ci sont en général issues d'un même milieu social, d'une même profession ou d'une même ethnie. Chaque membre apporte à intervalle régulier une certaine somme d'argent. Lorsque la somme totale ainsi réunie a atteint le montant préalablement prévu, on tire au sort celui des participants qui va en bénéficier à moins que l'ordre des bénéficiaires ne soit préétabli. Puis on recommence à cotiser jusqu'à ce que tous les membres aient reçu la même somme d'argent. Celle-ci permet à chacun de réaliser une dépense importante, de faire un gros investissement ou de rembourser une dette.

La tontine est donc plus une forme d'épargne que de crédit. Le nombre des participants peut varier d'une petite dizaine à plus d'une centaine de personnes. De même le montant des cotisations est très variable et fonction des moyens financiers des membres et du montant dont ils souhaitent disposer lorsqu'arrive leur tour de bénéficier du capital ainsi accumulé.

Le principe de la tontine repose sur la solidarité et sur la confiance entre les membres du groupe car les premiers bénéficiaires doivent continuer de cotiser longtemps après avoir reçu la dotation qui leur revenait. Il peut d'ailleurs être prévu des pénalités pour les retardataires ou au contraire un tour de

Les Systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso

Nom	Banques traditionnelles d'épargne et de crédit	Appui extérieur	Début des interventions (crédit)	Zone d'action	Ouahigouya
Association burkinabé pour la survie de l'enfance			1996	Nationale	
Réseau des caisses populaires du Burkina			1972	Nationale	
Projet de promotion du petit crédit rural		CIRAD, AFD, Sahel Action (ONG)	1988	4 Provinces	
Association pour le développement de la Région de Kaya			1972	Province de Kaya	
Association des tontines de Nouna		CIDR (ONG)	1991	Province de Nouna	
Caisses villageoises d'épargne et de crédit auto-gérées		CIDR (ONG)	1991	Province de Sissili	
			1990	Région de	

Les Systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso (suite)

Nom	néatrices des femmes	Appui extérieur	Début des interventions (crédit)	
Union régionale des coopératives d'épargne et de crédit du BAM			1973 puis restructurée en 1983	
Association Rel Winde		Bureau international du travail	1993	
Association Vive le Paysan			1983	
Cellule d'épargne, de crédit et de commercialisation de Manga			1989	
Fonds d'appui aux activités rémunérées		Gouvernement et PNUD	1991	

faveur lorsqu'un participant doit faire face à une dépense imprévue qui ne peut être reportée (des obsèques par exemple).

Inversement, le succès des tontines qui reste très réel encore aujourd'hui, résulte du sentiment d'incapacité de s'imposer à soi-même un effort d'épargne régulier. L'engagement collectif et la pression du groupe en cas de défaillance suppléent à la faiblesse individuelle. Il est d'ailleurs symptomatique que cette formule soit utilisée par toutes les catégories sociales et qu'elle se soit maintenue au cours des siècles malgré les changements considérables qu'ont connus ces pays. Dans certains cas, le système s'est, il est vrai, compliqué avec par exemple la constitution d'une caisse permanente d'où est prélevée à intervalles réguliers une certaine somme mise à la disposition d'un des membre après tirage au sort.

La tontine est issue d'un passé lointain dans des pays qui ignoraient la banque et les services qu'elle peut rendre aux entreprises et aux particuliers. Elle repose aussi sur des ressorts psychologiques profondément ancrés dans les mentalités. Ceux-ci n'ont été remis en cause ni par les changement de genre de vie, ni par l'augmentation des revenus monétaires, ni par les organisations bancaires modernes. C'est aussi un instrument fort de maintien du tissu social. Tout cela explique l'extension et la pérennité de cette pratique au travers de l'espace et du temps.

• FICHE 29 •

Au Cameroun, l'utilisation du gage dans le crédit informel*

Dans le monde rural camerounais, le crédit informel tient encore une place importante. La tontine est la formule la plus couramment utilisée, mais divers prêteurs locaux offrent également leurs services aux villageois voisins. Ce type de crédit repose sur la confiance entre personnes qui se connaissent de longue date, mais pas seulement sur la confiance : le prêteur exige souvent de l'emprunteur la remise d'un gage.

Le bien mis en gage peut être constitué par un bien meuble,

* Cf. «Les Unions de crédit paysannes face au néo-libéralisme mexicain » par Isabel Cruz, F. Ramon Braojos et Martin Zuvire dans revue Tiers-

par exemple des bijoux. Le cheptel est aussi utilisé mais plus rarement car les animaux peuvent mourir ou disparaître. Il peut s'agir aussi de la cession du droit d'usage d'une terre ou d'une plantation, des caféiers par exemple. Le plus souvent le contrat est verbal mais pas toujours. Même verbal, il comporte cependant des éléments de matérialisation de l'engagement conclu, tel qu'une poignée de terre ramassée sur la parcelle donnée en gage et remise au créancier, ou encore un morceau d'écorce d'arbre.

Pendant la durée du prêt, en général pas plus d'un an, le créancier exploite la terre ou récolte les fruits des arbres. L'usufruit tiré de l'utilisation de ces biens correspond donc à l'intérêt que le créancier entend percevoir pour son prêt.

En cas de défaillance de l'emprunteur, le créancier pourra sans problème vendre les bijoux ou le cheptel au marché voisin. Il lui sera beaucoup plus difficile de trouver un acquéreur pour un bien immobilier dont nul n'ignore le propriétaire initial. Dans ce cas, le créancier préférera continuer d'exploiter la terre ou les arbres jusqu'au moment où la créance sera honorée. Il est vrai que l'emprunteur, toujours très attaché au maintien de ce type de bien dans le patrimoine familial, mettra tout en œuvre pour rembourser son prêt le plus rapidement possible.

En Afrique, les crédits informels accordés par des particuliers ne reposent pas que sur la confiance mais s'appuient aussi sur des garanties réelles comme le gage. Ainsi au Cameroun, le gage est une condition à l'octroi d'un prêt assez largement pratiquée en milieu rural. Mais il ne s'applique qu'à des prêts d'un montant relativement réduit, de courte durée et en général destinés à résoudre des besoins de trésorerie urgents et temporaires. Ces prêts ne peuvent participer à un réel développement agricole. Enfin l'emploi de ce type de garantie ne correspond évidemment pas aux exigences de la banque moderne qui souhaite des sûretés réelles ou personnelles plus conformes aux pratiques bancaires habituelles.

• FICHE 30 •

Au Bénin et au Togo, les banquiers ambulants
gèrent l'épargne du petit commerce*

Originaires du Nigéria, les banquiers ambulants ont peu à peu gagné toutes les régions côtières du golfe de Guinée. Sillonnant en mobylettes les nombreux marchés traditionnels de ces régions, ils recueillent les recettes des commerçants. Ils s'adressent aussi aux particuliers.

Le banquier ambulant propose en effet à ses « clients » de leur conserver leur épargne moyennant une commission d'environ 3 % par mois. Pour formaliser les dépôts, il peut distribuer des cartes à son nom. Chaque carte comporte 31 cases où est inscrit le montant, généralement fixé à l'avance, de l'épargne journalière. Lorsque la carte est pleine, le banquier ambulant rend le total de l'épargne ainsi accumulée, diminuée de la commission de gestion. Le banquier ambulant joue donc un rôle de protection de la trésorerie disponible.

Les commerçants des marchés, ou plutôt les commerçantes largement majoritaires dans ces deux pays, constituent la clientèle de base des banquiers ambulants. Ils ou elles mettent ainsi leur argent en sécurité et à l'abri des tentations diverses ou des pressions familiales. Avec plus de 700 banquiers ambulants, la formule est particulièrement développée au Bénin où les femmes s'adonnent massivement aux joies du petit commerce. Mais on en compte également 160 au Togo voisin.

Au total, les sommes collectées sont importantes, même si elles restent faibles par rapport aux dépôts dans les banques commerciales. Celles-ci recueillent d'ailleurs souvent les excédents de trésorerie des banquiers ambulants qu'elles considèrent comme des clients ordinaires.

Actuellement, les banquiers ambulants tendent à diversifier leurs services. Ils proposent maintenant des avances de courte durée ou même de véritables crédits. Les taux d'intérêts pratiqués sont souvent compris entre 3 et 5 % par mois. Ils sont donc sensiblement identiques aux commissions de garde de l'épargne et, curieusement, parfois même inférieurs. Certes, ce taux peut paraître élevé, mais il est beaucoup plus faible que ceux pratiqués habituellement dans ces pays par les prêteurs locaux qui n'hésitent pas à demander 10 à 20 % par mois.

Même si de nombreux banquiers ambulants pratiquent ce métier depuis longtemps et ont su gagner la pleine confiance de leurs déposants, les risques d'incidents ne sont pas nuls.

* Cf. Géographie agraire de l'Équateur par C. Huttel, G. Zebrowski, P. Goudard (à paraître).

Ainsi certains banquiers ont brusquement disparu, évidemment avec l'argent qu'ils avaient en dépôt, et sans que leurs clients aient la moindre chance de le récupérer. Ce risque ne décourage cependant pas ces derniers qui vont, semble-t-il sans hésitation, confier leur épargne nouvelle à un autre banquier ambulants.

une cinquantaine d'années, la multiplication des banquiers ambulants répond à un réel besoin de cette population intermédiaire entre les paysans souvent désargentés et les classes aisées intégrées dans l'économie moderne. L'activité des banquiers ambulants, limitée au départ à la collecte et à la conservation d'une petite épargne de proximité, tend à se complexifier en fournissant d'autres services bancaires et notamment du crédit. Cette profession va-t-elle continuer d'évoluer en se regroupant au sein d'associations ou de sociétés mutuelles ? C'est une tendance qui semble se dessiner au moins au Bénin et au Togo.

Au Bangladesh, la première expérience de banque solidaire

C'est en 1976 qu'un universitaire, Muhammad Yunus, alarmé par la persistance de la pauvreté dans le monde rural de son pays et par l'importance du manque de capitaux parmi les populations la plus défavorisées, commença à concevoir ce qui allait devenir la Grameen Bank ou banque solidaire.

Cette création ex-nihilo n'alla pas sans tâtonnements, difficultés et espoirs parfois déçus. Mais le résultat est là : une banque, pas comme les autres, qui, forte de ses 1100 agences et de ses 20 000 employés, travaille au profit des habitants les plus pauvres de 36 000 villages soit la moitié du monde rural du Bangladesh. Au total, près de 2 millions de personnes bénéficient ou ont déjà bénéficié de prêts de la Grameen Bank.

Après plusieurs années de mise au point du système, la Grameen Bank a obtenu le statut officiel de banque de plein exercice en 1983. Conformément à la philosophie de son fondateur, elle s'est donnée comme objectif de financer les tout petits investissements des paysans pauvres, des petits commerçants ou des artisans ruraux. Elle vise plus particulièrement la population des femmes qui représentent 94 % des emprunteurs, car les banques traditionnelles, déjà très réservées vis-à-vis du milieu rural, ne traitent jamais avec les femmes.

Fixées dès 1978, les règles de fonctionnement de la banque sont des plus simples quoique tout à fait originales par rapport aux pratiques bancaires habituelles :

- des prêts de montants très réduits (les microcrédits) destinés uniquement à une activité productive ;
- des bénéficiaires choisis dans les catégories sociales les plus défavorisées ;
- pas de garanties réelles, mais la caution solidaire d'un petit groupe (5 personnes), avec comme principale sanction, en cas de non remboursement, le refus de prêts futurs pour tous les autres membres du groupe ;
- des prêts remboursés sur un an mais avec des échéances hebdomadaires donc très modestes ;
- un taux d'intérêts qui, sans aide de l'État, doit couvrir

* Cf. article de Gustavo Birbuet et Silvia Cornacchia, « Les ONG spécialisées dans le financement rural en Bolivie - l'expérience de l'ANED » dans la revue Tiers Monde, n° 145, janvier-mars 1996.

l'ensemble des frais de fonctionnement, il est vrai relativement réduits, de la banque ;

- un système d'épargne obligatoire prélevé sur le montant du prêt (5 %) qui alimente différents fonds utilisés notamment en cas de calamité naturelle empêchant tout remboursement ;

- une organisation très décentralisée et des procédures d'accès au crédit très simplifiées ;

- des employés résidant dans le village où ils travaillent, recevant un salaire modeste et beaucoup plus souvent sur le terrain que dans leur bureau.

Par ailleurs, le capital de la Grameen Bank est détenu pour 92 % par ses emprunteurs sociétaires et pour 8 % par l'État.

L'aventure de la Grameen Bank est incontestablement une réussite puisqu'elle a permis d'aider les villageois les plus démunis d'un des pays les plus pauvres du monde à améliorer leur sort. C'est aussi une réussite parce que, à la différence des banques traditionnelles de développement, au Bangladesh ou ailleurs, les taux de remboursement sont exceptionnellement élevés (plus de 99 %), ce qui permet de proposer des taux d'intérêts normaux et de réaliser immédiatement de nouveaux crédits.

Ce succès ne doit pas nous cacher les quelques réserves suivantes :

- le principe du non recours à des capitaux extérieurs n'est pas absolu puisque l'État a participé à la création de la Grameen Bank et que 30 % seulement des crédits sont couverts par l'épargne locale. C'est pourquoi la rapide expansion de la banque a nécessité des prêts du Fonds international de développement agricole (FIDA), une agence spécialisée des Nations unies ;

- la Grameen Bank est plus une banque rurale qu'une banque agricole. Car l'activité agricole, même sur une petite exploitation, nécessite des volumes de capitaux beaucoup plus importants qu'une échoppe d'artisan ou un éventaire de commerçant ambulante. Les risques sont aussi plus élevés dans l'agriculture et les échéances hebdomadaires impossibles à pratiquer. Enfin l'agriculture n'est pas une affaire de femmes, or celles-ci sont les clients privilégiés de la Grameen Bank ;

- Au Bangladesh, la Grameen Bank doit faire face aux conséquences des inondations ou autres catastrophes naturelles qui frappent fréquemment ce pays, parfois plusieurs fois par an. La

règle est d'offrir un nouveau prêt aux victimes de ces calamités et de rééchelonner les remboursements des prêts antérieurs. Cette pratique est difficile à appliquer dans le secteur agricole où la rentabilité est faible et l'accumulation des dettes insupportable ;

- il faut aussi ajouter l'impression étrange, voire le malaise, que provoquent les méthodes de travail des employés de la Grameen Bank : l'idéologie qu'ils véhiculent, l'endoctrinement auquel ils procèdent, leurs modes de relation avec les clients peuvent nous étonner, heurter nos habitudes commerciales parfois nous scandaliser tellement ces pratiques sont éloignées de celles pratiquées dans un monde occidental, libéral et démocratique.

Quelles que soient les zones d'ombre, la Grameen Bank reste une expérience extrêmement intéressante par les résultats obtenus dans des conditions particulièrement difficiles. Elle montre qu'il est possible d'accorder des crédits bancaires aux catégories sociales les plus défavorisées, y compris aux paysans pauvres. Mais les précautions à prendre sont nombreuses et sévères, le problème des ressources initiales reste posé et la réussite finale encore incertaine. Avec de multiples adaptations au contexte local, la formule de la banque solidaire accordant des microcrédits, a cependant déjà fait école dans de nombreux pays en voie de développement.

• FICHE 32 •

En Guinée, le Crédit agricole et rural s'étend progressivement à l'ensemble du pays*

Après la chute du régime de Sékou Touré en 1985, la Guinée s'est retrouvée dans une situation économique catastrophique et, parmi de multiples handicaps, était dépourvue de tout système bancaire moderne. C'est dans ce contexte que fut imaginé le projet de Crédit agricole et rural. Ce projet a commencé à s'appliquer à titre expérimental en 1989. Dès 1992, 27 caisses de crédit étaient en activité. Actuellement, ce sont 70 caisses qui fonctionnent pour 70 000 membres dans le Crédit agricole et rural de Guinée (CARG). Il s'agit d'une formule de crédit solidaire inspiré de la Grameen Bank mais adapté au

monde rural de l'Afrique de l'Ouest.

Sur le terrain, l'organisation mise en place comporte :

- des groupes de caution solidaire comprenant 5 à 10 personnes de même statut social et se cooptant les unes les autres ;

- un conseil de surveillance de 5 membres élus par une vingtaine de groupes de caution solidaire d'un même secteur ;

- un conseil des sages composé de notables chargés de donner leur avis sur le sérieux des candidats à un groupe de caution solidaire ;

- un personnel permanent de 3 à 5 agents par caisse de Crédit rural et en charge de 30 à 70 groupes de caution solidaire soit 300 à 350 adhérents.

Le CARG ne s'est structuré que progressivement au plan national. C'est maintenant chose faite avec la création d'un cadre juridique guinéen et une organisation globale du réseau.

En l'absence d'activité bancaire classique en milieu rural, et à la différence de la Grameen Bank, le CARG ne limite pas son champ d'action aux seuls paysans, artisans ou commerçants pauvres. Mais le plafonnement des prêts à 1000 francs français exclut de fait les gros commerçants et les entrepreneurs aisés. Autre différence avec la Grameen Bank, les femmes ne représentent que 46 % des bénéficiaires de crédit. Enfin comme la majorité des emprunteurs sont des paysans, les remboursements des prêts ne sont pas hebdomadaires ou même mensuels mais comportent plusieurs échéances débutant après les récoltes.

Les taux d'intérêts sont de 3 % par mois, en rapport avec le taux d'inflation qui est d'environ 25 % par an. Et au moins les premières années, le taux de remboursement s'est avéré excellent (98 % en 1992).

Au départ, malgré la proportion importante de paysans parmi

les emprunteurs, 80 % des crédits étaient destinés à des investissements commerciaux contre 20 % pour les activités agricoles ou artisanales. La proportion s'est maintenant presque inversée, mais les montants restent très modestes dans le domaine agricole. Il s'agit de crédits de trésorerie destinés à acquérir les avances aux cultures indispensables au cycle de production agricole (achat de semences, location de matériel de culture, rémunération de salariés...).

Le Crédit agricole et rural de Guinée collecte également une petite épargne grâce à des comptes sur livret, mais dans des proportions insuffisantes pour répondre aux demandes de crédit. Ainsi en 1999, les encours de crédit s'élèvent à 5 milliards de francs guinéens (12,5 millions de francs français) alors que le montant de l'épargne est moitié moindre. Le solde est couvert par des apporteurs de fonds extérieurs (AFD, FED). La modicité de cette collecte s'explique par la trop récente implantation de la banque, la grande pauvreté du pays et aussi par la concurrence d'une épargne traditionnellement investie en cheptel ou en or.

Le Crédit agricole et rural de Guinée constitue une adaptation intelligente du système de banque solidaire à ce pays. Néanmoins, l'équilibre d'ensemble de cette nouvelle banque n'est pas encore assuré. De plus, et comme au Bangladesh, les montants de prêts permettent de financer les activités commerciales ou artisanales mais sont trop faibles pour assurer un développement réel de l'agriculture. Celle-ci requiert des moyens financiers plus conséquents et génère aussi des risques beaucoup plus importants.

• FICHE 33 •

Au Bénin, les caisses d'épargne et de crédit sont trop dépendantes des recettes cotonnières*

Après avoir piétiné pendant des décennies, l'agriculture du Bénin a connu un développement rapide ces vingt dernières années grâce à la culture du coton. La pluviométrie moyenne de toute la partie centrale de ce pays convient d'ailleurs bien à cette production. L'introduction et la diffusion de la culture attelée a permis d'accroître les surfaces cultivées dans chaque

famille. La commercialisation, longtemps monopole d'une société nationale, la Sonapra, assurait des rentrées d'argent plus régulières et plus élevées que n'en apportent les cultures vivrières. Enfin le système de crédit en place a incontestablement favorisé l'expansion de cette culture. Ainsi, en 1995, le coton représentait les trois quarts de la valeur totale des exportations et la filière assurait un quart des recettes fiscales de l'État.

Aujourd'hui, le Bénin connaît une période plus difficile. Tout d'abord, les cultures vivrières ont diminué de manière sans doute exagérée car l'autosuffisance alimentaire n'est plus assurée. Les éleveurs voient leurs parcours être régulièrement amputés par l'expansion de la culture du coton. La monoculture a aussi des conséquences négatives sur les rendements qui commencent à baisser de manière inquiétante au moment où les cours mondiaux du coton ont sérieusement chuté. Enfin la Sonapra n'a plus le monopole des achats ce qui fragilise la sécurité des paiements et retarde les remboursements des avances aux cultures.

Au cours de cette phase de développement, le crédit a joué un rôle important. En effet après la faillite de la Caisse nationale de crédit agricole en 1987, le crédit agricole a été réorganisé et a trouvé un nouveau souffle dans le cadre de la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel (Fececam). La Banque mondiale, le FIDA, l'Agence française de développement et les coopératives suisses ont apporté les fonds nécessaires au redémarrage du crédit agricole. Actuellement, celui-ci est structuré en trois niveaux, avec :

- une fédération nationale au sommet de la pyramide,
- 7 unions régionales,
- 95 caisses locales de crédit agricole mutuel (+ 57 caisses villageoises d'épargne et de crédit).

En 1999, le Fececam compte 270 000 sociétaires et autant de déposants non sociétaires, ce qui est un excellent résultat pour un pays de 4 millions d'habitants. Il gère 22,6 milliards de francs CFA d'épargne et 14,7 milliards d'encours de crédit.

Dans cette organisation, le niveau local joue un rôle central tant en matière de collecte d'épargne que de distribution du crédit. L'équilibre des pouvoirs de décision semble satisfaisant même si des faiblesses ont pu récemment apparaître. Le mon-

tant des crédits par emprunteur est modeste et est plafonné à 1 million de francs CFA. Curieusement, dans ce pays où les fonctionnaires ont toujours joué un rôle important, les crédits sont réservés aux non salariés. Par contre, les commerçants (et surtout les commerçantes fort nombreuses au Bénin) constituent 41 % des sociétaires contre 47 % pour les agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs et 7 % pour les artisans. Le lancement en 1995 du « tout petit crédit aux femmes » a permis de développer le sociétariat féminin, mais son extension est freinée par un taux de remboursement assez médiocre (moins de 80 %).

Dans le secteur agricole, aux petits prêts de campagne à court terme habituels dans le microcrédit, sont venus s'ajouter une proportion non négligeable de prêts à moyen terme grâce à l'équilibre financier satisfaisant des caisses de crédit. Certes les taux d'intérêts sont élevés (15 à 17 %), mais cela n'a pas freiné l'expansion du crédit ni affecté les taux de remboursement. Toutefois, ces dernières années, ceux-ci posent à nouveau des problèmes aux responsables du Fececam pour différentes raisons qui sont :

- la moindre rentabilité économique de la culture du coton ;
- l'accroissement du plafond de crédit qui est passé de 200 000 à 1 millions de francs CFA ce qui pousse à la facilité sinon au laxisme ;
- la négligence de certains agents ;
- l'éloignement croissant entre les membres des conseils d'administration et les sociétaires dans les caisses locales les plus importantes ;
- les pressions des notables ou des élus qui cherchent à favoriser clients ou amis.

Ces dérives constituent à l'évidence une menace pour l'avenir. Il est donc indispensable d'y remédier le plus rapidement possible.

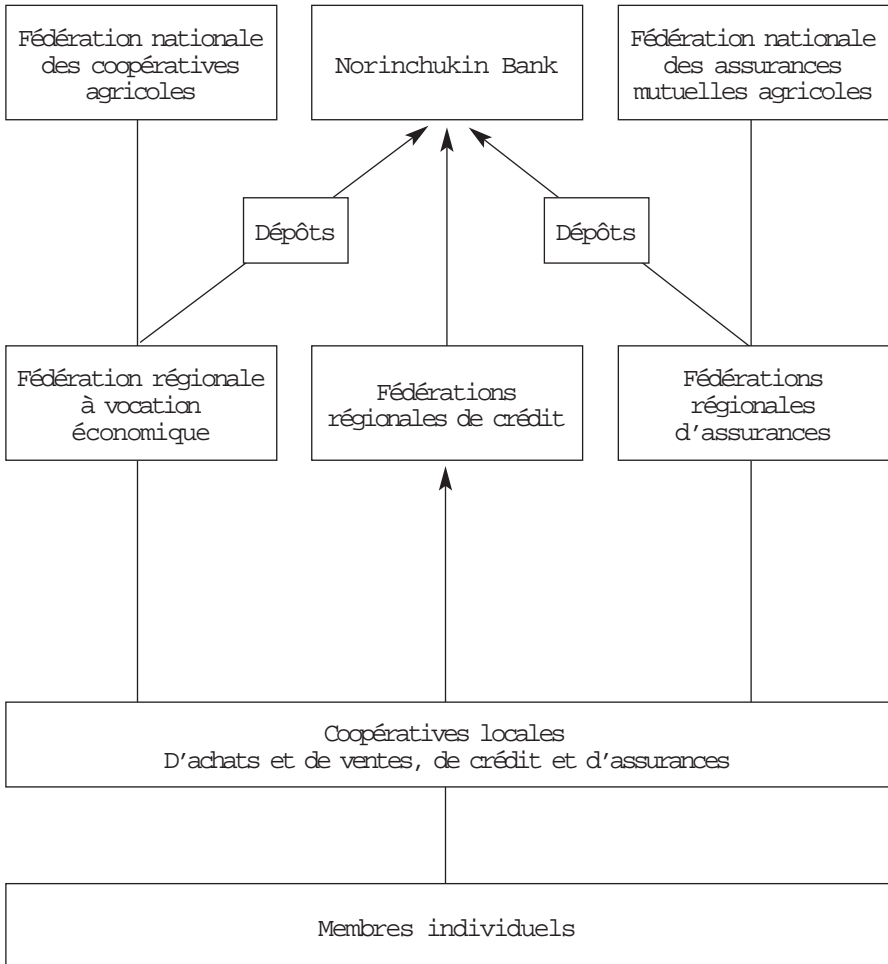
Le Crédit agricole mutuel du Bénin a obtenu de bons résultats initiaux grâce à l'aide internationale, à une organisation efficace et à un contexte économique porteur dû à l'expansion de la culture du coton. La taille de la structure en place, les montants de l'épargne collectée et ceux des crédits accordés sont tout à fait significatifs pour un petit pays et pour un système de microcrédits. Mais la dégradation de la conjoncture agricole et des difficultés internes vont rapidement conduire les respon-

sables à revoir les procédures de fonctionnement de la banque et peut-être à en repenser les principes fondateurs.

• FICHE 34 •

Au Mali, les Caisses villageoises d'épargne et de crédit du pays Dogon, ou les limites d'action d'une banque solidaire en milieu très défavorisé*

Organisation des coopératives agricoles japonaises



Au nord-est du Mali, le pays Dogon compte 500 000 habitants (sur 10 millions au total) qui, depuis toujours, vivent de l'agriculture et de l'élevage dans un milieu particulièrement difficile. Car le climat, avec une pluviométrie réduite et très irrégulière, est peu favorable à l'agriculture. Pendant la longue saison sèche, beaucoup d'agriculteurs complètent leurs ressources par un petit commerce frontalier avec le Burkina Faso voisin.

Dans cette région longtemps isolée du reste du pays où les traditions sont restées vivantes, la cohésion sociale et les solidarités villageoises sont très puissantes. Le terrain était donc particulièrement favorable pour que les organisations collectives et les mouvements associatifs s'y développent et y prospèrent. C'est le cas du crédit agricole et rural.

Les Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) sont déjà anciennes. Nées en 1986, on en comptait 55 en 1999. Leur organisation comporte deux niveaux :

- les caisses villageoises dans un ou plusieurs villages voisins ;
- Trois associations regroupant les caisses villageoises d'un même Cercle administratif.

Il existe en outre un service d'appui et d'assistance à l'institution. Il s'agit du Groupement d'intérêts économiques «Guinedou» (la Grande Famille) qui seul comporte des salariés permanents. Il reste toutefois externe à la structure proprement dite.

Les 55 caisses villageoises regroupent 20 000 membres (dont 28 % de femmes). Elles accordent des crédits à court terme d'un montant moyen de 170 000 francs CFA (1700 francs français). En 1999 l'encours total de prêts est de 470 millions de francs CFA, mais l'épargne collectée sous forme de dépôts à terme, seulement de 265 millions de francs. Ce déséquilibre permanent, quoique variable au cours de l'année, doit être couvert par des ressources externes. Celles-ci sont apportées par la Banque nationale de développement agricole (BNDA) du Mali.

Chaque association a un droit de tirage sur le montant mis à sa disposition par la BNDA et redistribue celui-ci entre les caisses villageoises. Toutefois, ces dernières doivent en déposer 10 % en garantie auprès de la BNDA et fournir leur caution solidaire sur le montant global du refinancement. Le taux d'intérêt demandé par la BNDA est de 8 %. Mais les asso-

* Cf. M. Takao Yurugi dans «OCDE colloque de Moscou, 10-12 février

ciations rétrocèdent ces ressources aux caisses villageoises au taux de 18 %. La différence est affectée pour les trois quarts aux prestations du GIE Guinedou et pour un quart au fonctionnement des associations.

Les taux de non remboursement ne sont pas négligeables (8 % de retard de plus de 6 mois en 1999) mais pas catastrophiques. En revanche, les charges de fonctionnement sont particulièrement faibles. En effet les caissiers ou les contrôleurs employés par les caisses ne sont pas des salariés permanents mais seulement rémunérés pour le travail effectué.

L'organisation des pouvoirs est très décentralisée et démocratique puisque tous les villageois, adhérents ou non, peuvent participer aux assemblées générales de leur caisse villageoise, à l'élection du comité de gestion de celle-ci et au choix des caissiers ou des contrôleurs. De même, les responsables élus des trois associations se rencontrent régulièrement sans qu'ait été créée de structure permanente.

L'exemple des Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées du pays Dogon montre bien jusqu'où peut aller l'action d'une banque solidaire dans une région pauvre et dépourvue de ressources naturelles. L'organisation mise en place assure une gestion économe et les pertes ne sont pas exagérées. Mais l'épargne locale est structurellement insuffisante pour satisfaire des besoins de financements pourtant bien modestes. Il faut donc en permanence faire appel à des ressources extérieures dont le coût n'est pas négligeable, et les rembourser avec les profits tirés d'investissements dont la rentabilité est médiocre. On voit là une des limites de l'application du microcrédit en milieu défavorisé.

* Cf. thèse de Cécile Lapenu « Vers un nouveau rôle pour l'État et les institutions privées dans le développement du système financier rural indonésien », juillet 1995.

• FICHE 35 •

Au Burkina Faso, le paradis des systèmes financiers décentralisés

Le Burkina Faso possède une population nombreuse qui a le plus grand mal à vivre dans cette partie du sahel que menacent en permanence des sécheresses aux effets dévastateurs. Celles des années 1980 ont considérablement appauvri le pays et profondément déstructuré la société rurale. Forme traditionnelle d'épargne, le cheptel a été largement décimé par le manque d'eau et la disparition des pâturages.

Loin des côtes et de ses ports, le Burkina Faso ajoute à ces handicaps climatiques, les inconvénients de l'enclavement et ceux des coûts de transport qui en résultent. Il a seulement pour lui une paysannerie laborieuse qui, malgré sa grande pauvreté, n'a jamais baissé les bras. Elle est aussi toujours prête à s'investir dans la réalisation de projets réalistes pour améliorer sa situation matérielle.

La reconstruction de l'agriculture dans les années 1990 s'est accompagnée d'une monétarisation significative de l'économie liée au développement de la culture du coton et à l'émergence de nouveaux acteurs sociaux, notamment les femmes et les jeunes. Dans ce contexte, le crédit bancaire a joué un rôle utile à la recapitalisation des exploitations et a favorisé le développement des cultures de vente.

Le Burkina Faso a en effet besoin d'une organisation bancaire capable d'intervenir directement dans les villages. Or, pour cela il dispose de deux atouts :

- le maintien d'une structure financière publique qui est restée saine, la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) ;
- l'action d'organisations non gouvernementales (ONG) d'aide au monde rural particulièrement nombreuses et actives.

Un système de crédit agricole avait en effet été créé dans les années 1970, et si son activité a diminué par manque de ressources et en raison d'une mauvaise gestion des caisses locales, la situation financière de l'échelon national, la CNCA, est restée satisfaisante. Actuellement, celle-ci joue essentiellement un rôle de banque centrale agricole en refinançant divers autres organismes. Car en réduisant ses activités propres, le crédit agricole a laissé le champ libre à de multiples organisa-

tions distribuant des petits crédits en milieu rural.

Ces organisations ont une implantation nationale ou régionale, parfois d'ailleurs assez ancienne. Elles sont soutenues par les ONG. Elles s'adressent selon les cas, ou tout à la fois, aux paysans, aux ruraux, aux femmes, aux diverses associations.. Certaines s'efforcent de transcrire dans le contexte local les méthodes des banques solidaires telles que mises au point par la Grameen Bank, d'autres en sont plus éloignées. Mais toutes cherchent à répondre mieux que par le passé aux besoins concrets de la population.

On trouvera ci-dessous un tableau très synthétique sur les principales organisations accordant des microfinancements au Burkina Faso. Ce tableau établi à partir d'un recensement réalisé par le Centre de coopération internationale et de recherche agronomique pour le développement (CIRAD), n'est pas exhaustif. Malgré le nombre d'organismes différents intervenant dans ce pays, le Burkina Faso ne constitue pas une exception. D'autres pays, proches ou plus lointains, comme le Mali ou la Bolivie connaissent aussi une multiplication des Systèmes financiers décentralisés. Cela évite les organisations trop lourdes et permet de mieux satisfaire les besoins des différentes catégories d'emprunteurs. Mais ce foisonnement présente aussi de réels inconvénients : dispersion des efforts, multiplication des règles de fonctionnement, superposition, voire concurrence entre les organismes..

Si les résultats des diverses organisations intervenant au Burkina Faso sont encourageants pour le financement des petites activités rurales notamment celles prises en charge par les femmes, il est encore trop tôt pour juger de son succès dans le secteur agricole. En effet les capitaux nécessaires à l'activité agricole y sont plus importants, la rentabilité particulièrement faible et surtout les aléas climatiques peuvent détruire plusieurs années d'effort. De ce point de vue, le Burkina Faso est le pays de tous les dangers pour le métier de banquier, même en restant modeste et prudent.

• FICHE 36 •

Au Mexique, la longue marche des banques
solidaires face au libéralisme triomphant*

En 1982 et en 1994, le Mexique a subi deux grave crises financières qui ont contraint le gouvernement à abandonner le dirigisme économique, à privatiser banques et grandes industries, enfin à se rapprocher des États-Unis et du Canada en signant un accord de libre échange, l'ALENA. Cet accord a certes permis l'arrivée d'importants capitaux et l'implantation de nombreuses industries qui profitent des bas salaires mexicains. Par contre, l'agriculture doit faire face à la concurrence des productions américaines meilleur marché que les productions locales. Depuis lors, la situation de la petite paysannerie, encore fort nombreuse, s'est aggravée. Le gouvernement souhaite donc réorganiser et relancer le petit crédit rural destiné aux producteurs du secteur social.

Actuellement, le crédit à l'agriculture se partage entre les banques commerciales qui financent exclusivement les grandes exploitations et les unions de crédit paysannes en charge des petits paysans. Les grandes exploitations sont généralement orientées vers les produits d'exportation (fruits, légumes...) tandis que les petites se consacrent habituellement aux cultures vivrières. Déjà en 1987, c'est-à-dire avant le tournant libéral, les banques commerciales réalisaient 50 % des prêts à l'agriculture. Depuis lors, leur part de marché s'est considérablement renforcée, en particulier grâce au refinancement du FIRA, fonds approvisionné par la Banque centrale.

Imagines dans les années 1930 et constituées sous forme de sociétés anonymes, les unions de crédit n'ont pas le statut de banque mais sont considérées comme des organismes auxi-

liaires de crédit. Elles peuvent accorder des prêts à partir de ressources bancaires ou d'État. Il existe actuellement près de 400 unions mais leur extension aux organisations agricoles datent seulement du milieu des années 1970. De plus, les 180 unions intervenant dans le secteur agricole sont parmi les plus petites. Elles financent principalement les cultures vivrières de leurs 35 000 membres.

Le développement des unions de crédit dans le monde paysan a été favorisé par l'État qui a utilisé les ressources provenant des recettes pétrolières à l'époque fort abondantes et nationalisées. Le gouvernement fixait les prix des produits agricoles, il subventionnait les intrants et les équipements, enfin il encourageait le crédit par l'intermédiaire de la Banque de développement (Banrural). Le crédit constituait aussi, pour le parti au pouvoir, un bon moyen de se fidéliser à bon compte la clientèle paysanne.

Mais il existe aussi d'autres courants, plus contestataires, nés dans les régions où le problème foncier est particulièrement aigu et les paysans pauvres bien organisés. Ce sont :

- la Centrale indépendante des ouvriers agricoles et des paysans (CIOAC) qui s'est structurée en tant qu'union de crédit et a créé son propre réseau d'agences ;

- l'Union de crédit des Ejidos collectifs de la vallée de Yaqui et Mayo (UCEYM) qui s'est ensuite étendue aux Chiapas et qui rejette le contrôle de Banrural ;

- en outre, dès 1985, plusieurs dizaines d'organisations paysannes avaient créé l'Union nationale des organisations régionales paysannes autonomes (UNORCA). Celle-ci avait, elle aussi constitué des unions de crédit qui ont ensuite tenté d'élargir leur champ d'action aux domaines de l'approvisionnement et de la commercialisation.

En 1994, après la seconde crise financière, l'État se désengage rapidement du secteur agricole. Il réduit ses aides au développement, libère les prix et diminue les moyens mis à la disposition de Banrural et donc par son intermédiaire des unions de crédit. La situation de celles-ci devient donc fort critique. La hausse des taux d'intérêts constitue également un frein au développement de l'activité des unions de crédit. Enfin la baisse des revenus agricoles génère des risques croissants de non remboursement.

Le sauvetage de ces organisations passe par une amélioration de leur gestion, un développement de la collecte d'épargne pour se procurer des ressources à bon marché et surtout un regroupement de l'ensemble des unions dans une structures nationale. C'est le projet qui a été lancé par le gouvernement en 1998. Mais sa gestation est longue et difficile en raison de la multiplicité des structures, de la diversité de leur passé et de la faiblesse des moyens existants. Le récent changement de majorité va-t-il contribuer ou non à accélérer la réalisation de ce projet ambitieux ? Il est encore trop tôt pour le dire.

Dès leur origine, les unions de crédit paysannes du Mexique ont cherché à constituer une solution alternative aux banques commerciales. Nées avec l'argent facile des années 1975-1982, elles ont dû subir les conséquences des difficultés économiques, des crises financières et du désengagement de l'État qui s'est rallié, bon gré mal gré, à la doctrine libérale. Actuellement, les unions de crédit ne jouent donc qu'un rôle limité à l'octroi de petits prêts à court terme et ne contribuent guère à l'amélioration des conditions de vie des paysans pauvres. Le grand projet en cours d'élaboration vise à redonner un rôle moteur au crédit. Sera-ce suffisant pour améliorer de manière significative et durable la situation de la paysannerie ? Ce n'est pas certain.

• FICHE 37 •

En Équateur, champ libre aux organisations
non gouvernementales*

À l'image de la géographie de l'Équateur, l'agriculture de ce pays est extrêmement diverse tant par ses structures que par les cultures pratiquées : dans la plaine côtière assez large sur cette partie de la côte du Pacifique Sud, de grandes exploitations quasi industrielles, spécialisées notamment dans la production de bananes, puis des cultures plus diversifiées dans les larges vallées des premières pentes de la Cordillère des Andes, enfin une agriculture pauvre dans les montagnes et dans les forêts denses de la plaine orientale qui s'ouvre sur le bassin de l'Amazonie.

La politique de développement rural fut très active dans le

passé, mais un changement complet d'orientation est intervenu au milieu des années 1980, comme d'ailleurs dans plusieurs pays de l'Amérique du Sud. Ce phénomène a bien entendu concerné le crédit à l'agriculture. Dans les années 1960, celui-ci était directement au service de la politique interventionniste de l'État. L'objectif poursuivi à l'époque était de conforter la réforme agraire, de développer les productions domestiques aux dépens des importations, financer les infrastructures ou équipements nécessaires au développement des zones rurales, enfin d'organiser les marchés internes et externes de produits agricoles.

Dans ce contexte, et avec l'aide de la Banque centrale, une banque d'État et un organisme public prirent une part active au financement du développement de l'agriculture équatorienne traditionnelle. Ce sont :

- la Banque nationale de financement (BNF) ;
- le Fonds de développement du secteur rural marginal (Foderuma)

À partir de la fin des années 1980, tout change : la part des financements de la BNF dans le total des prêts à l'agriculture passe de 36 % à 3,7 % en 1997, le Foderuma disparaît en 1993 après 14 années d'existence. L'évolution est toute différente pour une autre banque publique, la Corporation financière nationale (CFN) qui était autrefois spécialisé dans le développement industriel et ne jouait qu'un rôle mineur dans le secteur primaire. Cette banque accroît ses interventions en direction des entreprises agricoles performantes tournées vers l'exportation et leur accorde 27,4 % de ses prêts en 1997 contre seulement 8,3 % en 1991.

Mais avec 87 % de part de marché, l'essentiel des financements destinés à l'agriculture sont maintenant assurés par les banques privées, et notamment cinq d'entre elles. Seulement,

entre temps, la cible a changé car seules les grandes exploitations intéressent les banques commerciales. Certes, les petits ou moyens agriculteurs peuvent avoir accès au crédit par l'intermédiaire d'une des 1 000 coopératives d'épargne et de crédit. Mais les ressources de celle-ci sont réduites et leur activité en milieu rural peu développée. Par contre, elles bénéficient de l'appui des organisations non gouvernementales (ONG) qui se sont implantées en milieu rural et cherchent un relais financier pour développer leurs activités.

Les ONG sont en effet nombreuses en Équateur y compris en milieu rural. Leur action s'inscrit dans le cadre général d'un développement des régions défavorisées. Elles ont parfois une activité de crédit importante qui peut même représenter leur composante principale. En fait, les ONG cherchent à couvrir les secteurs de l'agriculture que ne financent pas ou plus les banques publiques ou privées.

Par exemple, le Fonds équatorien pour le progrès du peuple (FEPP) a au départ accompagné le processus de réforme agraire, accordant des crédits pour l'achat de terres, le soutien de la production et de la commercialisation, la création de petites entreprises communales et l'amélioration des conditions de vie. Pour cela, il a bénéficié de prêts de la Banque mondiale. Sur le terrain, il utilise le relais de plusieurs centaines de coopératives d'épargne et de crédit ou de caisses communales.

Certaines ONG sont plus spécialisées et se consacrent au développement de productions particulières comme les fruits, le café ou le coton. Ainsi le Fungalodon aide, grâce à des ressources privées, plus de 1 100 producteurs de coton.

Enfin comme dans tous les pays en voie de développement, de nombreux prêteurs privés offrent également leurs services pour financer des dépenses familiales exceptionnelles. Ils pratiquent des taux d'intérêts élevés (10 à 20 % par mois) pouvant aller jusqu'à 2 % par jour pour des avances de très courte durée.

Au milieu des années 1980, le gouvernement équatorien a fait le choix, ou plutôt s'est trouvé contraint d'appliquer une politique néo-libérale d'ajustement structurel. En conséquence, l'État s'est désengagé du secteur du crédit à l'agriculture. Il en

L' accès au crédit selon les différents systèmes bancaires

Système bancaire Conditions d'accès au crédit	- du ménage	Crédit informel	oui	Banque commerciale
Sélection des clients		réelle		très rigoureuse
Critères de sélection		relation personnelle sérieux de l'emprunteur		Niveau des patrimoines et résultats financiers
Modernisation des exploitations par le crédit		aucune		oui
Montant moyen des prêts		faible		très élevé
Financement des investissements		non		oui
Financement de la trésorerie : - des exploitations...		parfois		

est résulté pour les petits agriculteurs des difficultés dans l'accès au crédit et des taux d'intérêts plus élevés. Les ONG, relayées sur le terrain par les coopératives d'épargne et de crédit s'efforcent de prendre le relais et de combler le vide laissé par l'État. À cet effet, elles mettent en place des méthodes de développement intégré qui comportent un volet crédit important. Il est évident que les graves difficultés financières que connaît actuellement l'Équateur ne peuvent qu'aggraver la situation de la paysannerie pauvre des régions défavorisées.

• FICHE 38 •

En Bolivie, le crédit associatif ouvre une voie nouvelle,
prometteuse mais risquée*

Bien que très minoritaire, l'agriculture d'entreprise concentre la presque totalité des crédits bancaires destinés à l'agriculture bolivienne. Les très nombreux petits paysans n'y ont pas accès et ont longtemps dû recourir au seul crédit du secteur informel. Mais celui-ci se soucie peu du développement agricole et de l'amélioration des conditions de vie des paysans laissant cette tâche aux organisations non gouvernementales (ONG). Celles-ci sont, à l'origine, filles des mouvements révolutionnaires qui ont longtemps agité une Bolivie au prolétariat industriel et minier nombreux et misérable. Mais très vite les ONG se sont aussi intéressées aux masses rurales jusque-là peu politisées. Peu à peu, et notamment dans les années 1980, les ONG se sont rapprochées des structures étatiques qui, par l'intermédiaire d'agences spécialisées, leur ont permis d'utiliser les ressources provenant de la coopération multilatérale. De son côté, l'État,

bien que conduisant depuis 1985 une politique d'ajustement structurel, s'est efforcé de contrôler le fonctionnement des divers organismes distribuant des microcrédits. Il est vrai qu'ils sont fort nombreux, parfois concurrents et même à l'occasion contestés par une opinion publique souvent sourcilleuse.

Parmi les ONG spécialisées dans le crédit rural, l'une d'entre elles, l'Association nationale œcuménique pour le développement (ANED) a adopté une démarche originale. Elle s'est en effet spécialement intéressée au crédit associatif. Son objectif est de financer les projets économiquement viables présentés par des groupes, associations ou coopératives d'agriculteurs. Le montant des prêts accordés peut varier de 1 000 à 50 000 \$ et leur durée va de 6 mois à 6 ans. Mais le groupement doit fournir un apport personnel en nature ou en argent équivalent à 15 % du coût total du projet. La garantie demandée est une caution solidaire des membres du groupe. Celui-ci bénéficie en outre de l'appui technique d'une ONG travaillant dans la région.

Les interventions de l'ANED permettent donc de financer des projets d'investissements productifs impliquant plusieurs personnes, d'un montant plus élevé et d'une durée plus longue que ceux réalisés avec les microcrédits habituels. Il correspondent donc à une phase plus élaborée du développement agricole. Les crédits associatifs comportent aussi un risque de non remboursement plus important puisque le taux d'impayés s'élève à 12 %.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat plutôt médiocre, au moins lorsqu'on le compare à ceux enregistrés dans la plupart des banques solidaires :

- l'utilisation des crédits n'est pas toujours conforme aux prévisions. Par exemple, les achats d'engrais ou de produits de traitements ne sont pas réalisés au niveau initialement prévu, ce qui pénalise les rendements futurs ;
- l'autofinancement n'est pas apporté en totalité, contrairement aux engagements des membres du groupement ;
- les demandes de crédit sont souvent destinées à financer l'introduction de nouvelles techniques culturales ou d'élevage qui s'avèrent plus complexes que prévu à mettre en œuvre ;
- certaines associations se sont créées uniquement pour obtenir un prêt important, sans que les membres aient manifesté une véritable volonté de travailler ensemble ;

- l'ANED traite souvent avec un organisme d'appui aux emprunteurs qui prépare le dossier de demande de prêt et assure le suivi du projet. Dans ce cas, les bénéficiaires finaux risquent d'être peu impliqués dans le projet lui-même.

L'expérience de l'ANED a cependant déjà concerné plusieurs dizaines de milliers d'agriculteurs. Des améliorations ont été apportées au dispositif initial avec une formation des emprunteurs, une sélection des ONG assurant l'appui technique et la mise à la disposition des familles de microcrédits de trésorerie sans affectation préalable.

Depuis longtemps, la Bolivie a constitué un champ d'expérience privilégié pour l'application des méthodes d'aides au développement des petits paysans. De nombreuses ONG sont très tôt intervenues dans la distribution de petits crédits en milieu rural. Le « crédit associatif » participe de ce mouvement. Il constitue aussi une avancée conceptuelle importante. Il permet en effet de financer des opérations plus complexes et plus prometteuses que celles relevant de la distribution des microcrédits habituels. Mais il s'avère plus difficile à mettre en place et son remboursement est plus aléatoire que le crédit individuel. Il lui reste à faire la preuve de son efficacité dans la durée.

Les pays du Sud-Est asiatique

Dans l'ensemble de ces pays, et comme dans les pays en voie de développement, la toute petite exploitation familiale domine, avec ça et là, de grands domaines, soit issus de la période coloniale, soit nés de défrichements plus récents. Mais le niveau technique atteint dans cette agriculture familiale, est relativement élevé grâce à un travail opiniâtre et à un début de mécanisation.

Surtout, les moyens financiers dont disposent la plupart des États concernés sont beaucoup plus importants que dans les pays en voie de développement. C'est notamment le cas du Japon et de la Corée du Sud dont les agricultures sont très aidées et strictement protégées contre les effets de la concurrence internationale. Ces moyens financiers ont également permis aux États de faciliter la création d'un système coopératif puissant et de banques agricoles dotées de ressources importantes.

• FICHE 39 •

En Chine, une grande banque, mais peu de financements agricoles

La dissolution des communes populaires au début des années 1980 a libéré l'énorme potentiel de développement de l'agriculture chinoise. Livrés à eux-mêmes et soumis aux seules lois du marché, les agriculteurs ont fortement et rapidement augmenté leur production. Certes, l'accès à la terre n'est pas absolu puisque l'État reste en principe propriétaire du sol qui est loué aux agriculteurs avec des baux de longue durée. Mais ceux-ci sont cessibles aux agriculteurs qui ont les moyens de s'agrandir.

Après le redressement rapide et spectaculaire de sa production agricole au cours des années 1980-1990, la Chine voit de

nouvelles difficultés se profiler à l'horizon. Elle aura de la peine à poursuivre sa progression dans ce secteur économique car elle va buter sur des écueils nombreux et redoutables :

- le niveau d'intensification déjà atteint est très élevé grâce à beaucoup de travail manuel dont la productivité marginale est proche de zéro ;

- les exploitations sont de très petites dimensions et donc difficilement mécanisables, notamment sur les terrasses installées dans des pentes trop raides ;

- stimulé par les possibilités d'emplois dans l'industrie, l'exode rural est massif et vide les campagnes de ses élites et d'une partie des jeunes générations ;

- les aléas climatiques sont très sévères alors que la déforestation de l'arrière-pays en accroît les conséquences déjà souvent désastreuses ;

- dans les plaines côtières, les terres les plus fertiles sont de plus en plus rapidement grignotées par l'industrie et une urbanisation galopante.

Dans ces conditions, et malgré toutes les vertus des paysans chinois, la rentabilité moyenne des capitaux investis est faible, sauf dans les secteurs qui ne sont pas soumis aux contraintes du sol et du climat tels que le maraîchage et l'élevage industriel.

Le financement de l'agriculture est, pour l'essentiel, assuré par une des quatre grandes banques d'État, la Banque agricole de Chine. Toutefois, un établissement plus modeste, la Banque agricole pour le développement, intervient également mais transfère une partie de ses prêts à la Banque agricole de Chine qui en assure le portage.

La Banque agricole de Chine est en fait une banque polyvalente à vocation plus rurale qu'agricole. Elle finance en premier lieu les petites entreprises, nombreuses dans le milieu rural. Elle

accorde même des prêts à quelques grandes entreprises et s'intéresse aussi au financement du logement privé. Pour sa part, l'agriculture reçoit peu de financements bancaires si on les rapporte au poids économique réel de ce secteur. De plus, la majorité de ceux-ci (80 %) sont des financements de trésorerie à court terme. La plupart des interventions dans le domaine agricole concernent plutôt des industries agroalimentaires ou des entreprises à la marge de l'agriculture (coopératives de collecte, centres d'insémination...) que des exploitations de production agricole proprement dites.

Enfin, la Banque agricole de Chine est d'abord une banque de collecte de l'épargne qui est abondante en milieu rural ou péri-urbain. Elle possède d'ailleurs dans ce domaine de l'épargne bancaire une part de marché comprise entre 15 et 20 %. C'est aussi une structure lourde avec quatre niveaux, depuis la direction générale à Pékin jusqu'à l'agence de quartier. Ses effectifs sont pléthoriques (450 000 employés en assurent le fonctionnement), ses méthodes sont vieillottes et ses instruments financiers manquent de souplesse.

La maîtrise du risque de non remboursement repose sur des garanties telles que l'hypothèque sur des immeubles ou le nantissement d'équipements. Mais leur réalisation est quelque peu problématique. Les clients sont eux-mêmes notés selon des méthodes peu opérationnelles au regard de la bonne maîtrise du risque de non remboursement. Le suivi des prêts n'est pas convenablement assuré en l'absence d'un système informatique vraiment performant. En revanche, les méthodes de notation et de classement des prêts en fonction de leur niveau de risque sont satisfaisantes

La grande majorité du monde paysan chinois n'a pas accès au crédit bancaire. Cela résulte des traditions, de la très petite taille des exploitations et de la volonté délibérée du gouvernement de réserver l'épargne disponible au commerce et à l'industrie. Le développement important de la production agricole au cours de ces dernières années s'explique donc essentiellement par les effets conjugués de la liberté d'entreprendre et de commercialiser les produits de la terre et surtout de la liberté des prix. Jusqu'ici, la plus grande partie des investissements, il est vrai rarement conséquents, ont été autofinancés par les agriculteurs eux-mêmes. Reste à savoir quelle est la

limite de ce processus et si le crédit sera effectivement capable de prendre le relais à temps et avec les moyens appropriés en hommes et en capitaux.

• FICHE 40 •

Au Japon, le crédit agricole est complètement
intégré dans le système coopératif

L'agriculture japonaise manque de terre et fournit moins de 50 % des approvisionnements de ce pays. Elle est constituée par de nombreuses petites exploitations, certes modernes, mais néanmoins peu productives en raison de leur taille insuffisante pour optimiser l'emploi de grandes machines modernes. Pour des raisons de sécurité alimentaire et pour assurer le maintien du tissu social rural, le gouvernement japonais s'efforce de stabiliser le taux d'approvisionnement à son niveau actuel, de freiner l'exode rural et d'enrayer la désertification des campagnes. Il soutient donc les prix intérieurs, notamment ceux du riz, protège sa production domestique par des droits de douane aussi élevés que les accords du Gatt le lui permettent et octroie d'importantes aides à la modernisation des exploitations. Les bonifications d'intérêts participent de ce mécanisme d'aides gouvernementales.

Si l'on excepte un organisme public, la Corporation pour le financement de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, ainsi que pour mémoire quelques banques commerciales en fait peu impliquées dans l'agriculture, plus de 80 % du financement de ce secteur sont assurés par le système coopératif. Celui-ci couvre l'ensemble des besoins du monde agricole : achats de produits nécessaires à l'agriculture, commercialisation des productions, assurance, conseil et crédit. Les coopératives de base sont polyvalentes, mais au niveau régional puis national, les organisations de chaque branche sont séparées. Dans le domaine financier, il existe 47 fédérations régionales et une banque centrale, la Norinchukin Bank. Celle-ci gère également les excédents (ou les déficits) de trésorerie des autres branches de l'organisation coopérative. En plus des coopératives polyvalentes et à vocation générale, il existe également des structures spécifiques pour les coopératives spécialisées dans les différentes productions.

Dans chaque région, les coopératives agricoles locales sont

tenues de déposer les deux tiers de leurs excédents de trésorerie à leur fédération régionale de crédit. Celle-ci doit à son tour transférer plus de la moitié de ses excédents à la Norinchukin Bank lui assurant un actif de plus de 1 000 milliards de yens. Au total, l'ensemble du groupe constitue un des plus puissants réseaux coopératifs au monde.

Les coopératives de crédit accordent près de 200 milliards de yens de prêts agricoles à leurs membres individuels ou collectifs. Ces prêts sont d'une durée comprise entre 0 et 20 ans. Ils sont bonifiés par l'État. Les prêts finançant des infrastructures peuvent même atteindre 30 ans. Mais ils sont alors réalisés sur ressources publiques par la Corporation pour le financement de l'agriculture, la forêt et la pêche. Ils sont évidemment également bonifiés. Certains investissements dont la rentabilité est particulièrement faible ou différée, sont même réalisés sans intérêt.

Le Crédit agricole japonais est complètement intégré à un système coopératif multifonctionnel, bien organisé et très puissant. C'est une situation assez rare qu'on trouve également en Corée du Sud. Certes, dans beaucoup de pays tels que l'Allemagne ou la Belgique, il existe des liens entre la banque coopérative et le reste du système coopératif. Mais ces liens sont beaucoup moins étroits qu'au Japon où ils permettent tout à la fois de mettre en commun des ressources financières importantes, de constituer un groupe puissant et de conduire une politique unique en faveur de l'agriculture. Cette organisation permet de relayer et d'amplifier l'action des pouvoirs publics qui ont de leur côté mis en place un dispositif coûteux mais efficace de soutien à ce secteur.

• FICHE 41 •

Au Japon, un fonds de garantie des prêts
agricoles à deux étages*

Le fonds de garantie des prêts à l'agriculture est un fonds public. Il est relativement ancien puisqu'il a été créé par un texte de loi de 1961. Celui-ci a d'ailleurs été modifié plusieurs fois, notamment en 1987 pour y inclure les secteurs de la pêche et de la forêt, puis en 1990 pour en élargir le champ d'application aux activités non agricoles des agriculteurs et aux prêts personnels.

L'organisation du fonds de garantie est calquée et imbriquée dans celle du système coopératif. À cet effet, une association spécialisée (l'Association régionale du fonds pour le crédit à l'agriculture) est créée dans chacune des 47 régions administratives, en parallèle avec la Fédération régionale de crédit des coopératives agricoles. Ces associations se réassurent au niveau national auprès de la Fondation nationale du crédit qui conforte donc l'ensemble du système.

En cas de défaillance d'un emprunteur, l'association régionale concernée rembourse le prêteur (la coopérative agricole locale ou éventuellement une autre banque) du montant des prêts impayés. Elle se retourne ensuite vers la Fondation nationale du crédit qui lui verse rapidement 70 % de cette somme. Il revient à l'association régionale de faire le nécessaire auprès du débiteur pour recouvrer sa créance. À cet effet elle charge un spécialiste du recouvrement d'élaborer un plan de réaménagement des prêts en cours et le propose aux emprunteurs défaillants. Si celui-ci ne peut toujours pas faire face à ses échéances, l'association régionale le poursuivra devant le tribunal compétent en vue d'obtenir une saisie de ses biens et leur vente aux enchères. Elle remboursera ensuite la Fondation nationale sur les sommes ainsi récupérées.

Le coût annuel de l'ensemble des interventions de la Fondation nationale est réduit puisqu'il se situe entre 0,4 et 0,8 % de l'encours de prêts garantis et n'a jamais dépassé 1,2 %. L'origine des difficultés résulte le plus souvent d'accidents, maladies ou décès de l'emprunteur et parfois de catastrophes naturelles. Mais il est vrai que les agriculteurs japonais, soucieux de préserver leur honorabilité dans la communauté vil-

lageoise dont ils dépendent, font l'impossible pour rembourser leurs dettes. Il faut noter que pour gérer ces prêts impayés, chaque association régionale dispose de 10 à 20 spécialistes du recouvrement.

Ce faible niveau de risque dans l'agriculture japonaise s'explique également par la diminution rapide du nombre d'agriculteurs dont une forte proportion est d'ailleurs à temps partiel ou âgée. De plus, les 1,1 million d'agriculteurs à temps plein investissent peu car ils sont inquiets pour leur avenir dans un monde de plus en plus concurrentiel. Le recours au crédit, au moins pour les prêts d'équipement agricole, n'est pas très élevé et ne croît guère. Le risque de non remboursement est donc relativement stable. Ce n'est pas un signe de bonne santé pour l'agriculture japonaise.

Le système japonais de garantie des prêts agricoles est efficace. Il s'insère dans une organisation générale de l'agriculture complexe associant à différents niveaux l'État et la coopération. Les aides publiques à l'investissement, tant nationales que régionales, sont importantes. Elles contribuent au maintien d'une agriculture vivante, quoique largement sous perfusion.

• FICHE 42 •

En Indonésie, malgré la déréglementation, l'État reste très présent dans le financement de l'agriculture*

Jusqu'au début des années 1970, le crédit informel a prédominé dans le secteur agricole, avec ses avantages (très grande souplesse, relations directes entre emprunteurs et prêteurs...) mais aussi ses inconvénients habituels (taux d'intérêt très élevés, prêts trop courts, montants réduits..).

C'est en 1967 que l'État a décidé de conduire une politique de développement de l'agriculture avec comme premier objectif d'atteindre l'autosuffisance en riz, suivi plus tard par celui d'accroître de manière significative les exportations de bois et de produits agricoles. Grâce au progrès technique rendu possible par la révolution verte, l'autosuffisance en riz fut effectivement obtenue en 1984. Mais le rôle de l'État fut déterminant dans l'impulsion pour promouvoir le changement. Le crédit constitua un des outils utilisés pour le rendre possible.

L'ensemble de l'organisation mise en place, du niveau national avec une banque publique à vocation agricole, la Bank Rakyat Indonesia (BRI), jusqu'aux coopératives villageoises de base (les KUD) a revêtu un aspect tout à la fois financier, administratif et politique. Des fonds d'État à taux réduit ont été distribués aux agriculteurs qui entraînent dans un processus de modernisation. Mais leur efficacité économique s'est vite révélée médiocre et, dans les années 1980, avec la chute des recettes pétrolières, leur coût budgétaire est devenu excessif.

À partir de 1984, la libéralisation progressive du système bancaire indonésien a permis une profonde transformation du mécanisme de crédit à l'agriculture que les difficultés de la BRI avaient rendu bien utile. La fonction commerciale de cette banque fut renforcée tandis que ses structures locales (les unités villageoises) obtinrent leur autonomie comptable. Le même processus a concerné les banques régionales de développement créées par les différents gouvernements régionaux et qui interviennent aussi dans le financement de l'agriculture. Surtout ce processus de dérégulation a permis à des banques rurales privées de profiter du développement du secteur agricole pour s'y implanter. Elles y ont créé un réseau d'agences qui conduisent une politique commerciale dynamique quoique aventureuse, comme la crise récente l'a bien montré.

Plus récemment, l'État est intervenu sous des formes moins structurées pour rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Il a ainsi apporté son appui à différentes structures accordant des microcrédits aux paysans pauvres plus ou moins dans l'esprit de la Grameen Bank.

Le financement de l'agriculture indonésienne se caractérise par la multiplicité des structures bancaires qui naissent, se développent, se transforment et se superposent les unes les autres dans un désordre apparent et sans logique claire. En fait, l'État n'est jamais bien loin par les décisions administratives qu'il prend, par le contrôle financier strict de la banque centrale qu'il impose ou par les diverses aides budgétaires qu'il accorde. Mais pour des raisons qui tiennent à la fois de l'efficacité économique et de l'arbitraire politique, certaines structures sont encouragées, d'autres contraintes d'évoluer ou mises en sommeil.

Deuxième partie

Les enseignements

Les facteurs déterminants dans l'intervention des banques agricoles (en fonction du type d'agricul-

Type d'agriculture	Entreprises capitalistes	Exploitations familiales agrandies	Petite agriculture familiale	garanties personnelles	Micro-exploitations
Facteurs					
Les ressources bancaires disponibles	Sources de capitaux variées et abondantes	L'accès au crédit bancaire ne pose pas de problème grave	Clientèle privilégiée des banques coopératives aux ressources parfois limitées		Domaine des banques solitaires aux ressources réduites
L'implantation des agences	Sans importance	Petites villes	Gros bourgs		villages
Les prêts (montants et taux)	Très élevés Taux de marché	Élevés Taux de marché	Moyens à faibles		Très faibles Taux très élevés
Les risques spécifiques	Les effets des aléas climatiques, épizootiques ou de marché sont indépendants des structures agricoles. Mais les capacités de résistance sont plus élevées dans les grandes exploitations que dans les petites				
Les garanties disponibles	Garanties réelles + niveau de rentabilité des capitaux investis	Garanties réelles + capacité de remboursement de l'exploitation	Garanties réelles +		Garanties personnelles + caution du groupe

Les observations précédentes, effectuées dans les pays les plus divers du point de vue de leur taille, de leur niveau de développement et bien sûr de leur agriculture, nous permettent de dégager plusieurs grands principes généraux qui vont nous guider dans notre analyse des conditions de financement du secteur agricole.

Nous en retiendrons trois :

1. Ces observations confirment l'intérêt et la commodité de regrouper les différents systèmes de financement sous quatre grandes rubriques :

- Le crédit infomel

Il est de tous les temps et de tous les pays. Mais ses formes varient beaucoup, qu'il s'agisse de la qualité du prêteur, du montant des prêts, des garanties demandées, des taux d'intérêts exigés ou du choix des bénéficiaires. On peut citer : les usuriers classiques, les propriétaires fonciers ou les commerçants ruraux, les banquiers ambulants, les notaires..

- Les banques commerciales

Elles sont le plus souvent privées et toujours polyvalentes. Elles disposent de capitaux importants, interviennent avec circonspection dans l'agriculture et toujours en faveur des exploitations les plus importantes.

- Les banques coopératives ou mutuelles

Elles sont nées en Europe à la fin du XIX^e siècle et ont été créées pour aider les petits ou moyens agriculteurs à surmonter leurs difficultés, fort nombreuses à cette époque. Qu'à l'origine ces banques aient été soit strictement localisées géographiquement soit spécialisées dans le financement de l'agri-

culture, elles ont peu à peu élargi leur champ d'action à des territoires toujours plus étendus ou à d'autres secteurs d'activités, jusqu'à devenir des banques universelles.

- Les banques solidaires (ou les systèmes financiers décentralisés)

Elles sont apparues il y a une vingtaine d'années, après l'expérience réussie de la Grameen Bank au Bangladesh. Elles offrent des microcrédits aux ruraux les plus pauvres des pays en voie de développement, jusqu'ici ignorés des systèmes bancaires organisés. Plusieurs dizaines de pays ont adopté cette formule avec de nombreuses variantes mais avec des résultats qui restent cependant à confirmer.

2. Dans chacun des pays étudiés, le choix du système de financement retenu est fonction du type d'agriculture à financer. Nous pouvons classer ces différents types d'agriculture en fonction de la taille économique des exploitations agricoles et de leur niveau de modernisation. Ce sont :

- L'agriculture strictement capitaliste, qui fonctionne à partir d'un apport de capitaux extérieurs au monde agricole traditionnel et vise uniquement la recherche du profit maximum. Toutefois, cette agriculture recourt également aux banques commerciales pour financer les besoins courants de l'exploitation et l'achat d'équipements nouveaux.

- L'agriculture d'entreprise mais à direction familiale qui s'efforce de dégager un revenu d'exploitation aussi élevé que possible mais aussi de rentabiliser au mieux les capitaux propres investis dans l'exploitation. Selon les pays et les opportunités, cette agriculture travaille avec les banques commerciales ou avec les banques coopératives au moins lorsque celles-ci offrent des services bancaires correspondants à ses besoins.

- La petite agriculture familiale qui permet à un ménage de vivre de manière plus ou moins satisfaisante mais en valorisant médiocrement le temps passé au travail et en ne rentabilisant pas ou très mal les capitaux propres. C'est traditionnellement le domaine privilégié des banques coopératives.

- L'agriculture de subsistance n'a que peu de contacts avec le marché. Elle comprend des exploitations de complément ou d'appoint. Mais, dans les pays en voie de développement, elle constitue la base du secteur agricole avec des exploitations de très petites dimensions qui ne dégagent qu'un faible revenu, tout juste suffisant pour assurer la survie de la famille. Les banques solidaires s'emparent peu à peu de ce marché qui relevait traditionnellement du crédit informel.

- L'agriculture issue des anciennes exploitations collectives des pays de l'Est représente un cas particulier. Certes, ces exploitations sont encore souvent de grandes dimensions, mais elles présentent actuellement des handicaps énormes qui tiennent aux rapports de prix qui leur sont particulièrement défavorables, à la présence d'une main-d'œuvre nombreuse et peu qualifiée et à l'obsolescence de l'ensemble des équipements utilisés. Les nouvelles banques commerciales qui s'implantent dans ces pays ne semblent pas pressées de financer un secteur à haut risque et les banques coopératives sont encore l'exception.

3. Enfin nous avons pu observer la fréquence et la diversité des interventions des États en matière de crédit :

Il peut s'agir de la création d'une banque agricole d'État ou d'une participation financière dans une banque privée.

L'État peut aussi favoriser l'émergence d'une banque coopérative, refinancer les banques agricoles au moyen de ressources du Trésor public, de la Banque centrale ou d'une banque de développement.

Enfin il peut créer et doter un fonds de garantie ou bonifier les taux d'intérêts des prêts à l'agriculture.

Ces interventions de l'État s'effectuent de manières fort diverses et plus ou moins efficaces. En outre, les politiques agricoles générales des États ont des effets considérables sur la situation des agriculteurs et donc sur leur possibilité d'accès au crédit. C'est notamment le cas lorsque l'État soutient les prix agricoles, encourage certaines productions ou s'efforce de réduire les effets des aléas climatiques.

1.

Les limites des systèmes actuels de crédit à l'agriculture

L'ensemble des exemples cités ci-dessus présentent les conditions d'intervention des différents systèmes bancaires, leurs objectifs commerciaux et les résultats de leurs interventions. On a pu constater pour chaque établissement, l'importance du ciblage de la clientèle qui est recherchée, puis, parmi cette clientèle cible, les avantages d'une sélection des emprunteurs afin de réduire les risques de non remboursement. L'application de telles stratégies a eu comme conséquence qu'aucun système bancaire, qu'il soit public, coopératif ou privé, n'a été capable d'assurer un développement équilibré et sans désordre de l'ensemble des exploitations agricoles d'un pays donné, ni même de la majorité d'entre elles. Ainsi :

- Le crédit informel n'a jamais permis la modernisation réelle du monde paysan auquel il s'adressait. Il s'est limité à satisfaire quelques besoins exceptionnels de trésorerie pour couvrir des dépenses familiales exceptionnelles ou faciliter les soudures délicates après une mauvaise récolte.

- Les banques commerciales disposent de moyens financiers importants. Mais leur finalité est la recherche du profit maximum. Elles ont donc longtemps refusé de financer l'agriculture, secteur qu'elles considéraient comme trop risqué et de toutes façons peu rentable en raison de la trop petite taille de ses unités de production. Leur point de vue a sensiblement changé aujourd'hui. Mais elles ne s'intéressent qu'aux grandes exploitations, si possible offrant de bonnes garanties et dégagant un revenu conséquent. Par contre, elles conti-

nent d'ignorer les agriculteurs, aussi nombreux soient-ils, qui ne répondent pas à ces critères.

- Les banques coopératives s'adressent, au moins lors de leur création, à des agriculteurs en général plus modestes. Mais l'insuffisance de leurs ressources initiales, les exigences d'un strict équilibre de leur compte d'exploitation, l'origine de leurs dirigeants et la logique économique qu'elles appliquent, les conduisent à opérer une sélection parmi leurs emprunteurs potentiels. Les banques coopératives ne choisissent pas systématiquement les agriculteurs les plus riches, mais elles s'efforcent néanmoins de cibler les plus dynamiques et donc les plus capables de tirer profit du crédit. Les autres se voient refuser l'accès au crédit ou n'obtiennent que quelques prêts de trésorerie et sont donc plus ou moins rapidement amenés à cesser leurs activités.

- Enfin les banques solidaires visent explicitement une clientèle beaucoup plus modeste puisque les catégories les plus pauvres constituent leur cible prioritaire. Sans doute les résultats obtenus semblent encourageants lorsqu'il s'agit de micro-financements destinés au petit commerce ou à l'artisanat. Ils sont moins concluants face aux besoins plus importants de l'agriculture. Elles s'y heurtent aux conséquences désastreuses des aléas climatiques dont l'ampleur rend souvent inopérantes les amorces de décollage économique. Surtout, les banques solidaires interviennent le plus souvent dans un environnement politique, économique et social peu propice à l'amélioration des conditions de vie des catégories sociales les plus défavorisées.

Au vu de ces constatations et des insuffisances qu'elles mettent en lumière, il faut nous interroger sur les améliorations possibles des systèmes actuels et, pourquoi pas, imaginer un autre mode de financement de l'agriculture qui serait capable de participer réellement au développement de l'ensemble des agriculteurs, petits et grands, riches et pauvres, jeunes et âgés.

2.

Les interventions de l'État

Les pouvoirs publics peuvent avoir de nombreuses raisons pour intervenir dans le domaine du crédit à l'agriculture. Les situations suivantes sont parmi les plus fréquemment rencontrées :

- la modernisation de l'équipement des exploitations est la condition de l'augmentation de la productivité des agriculteurs. Elle sera grandement accélérée grâce à un crédit abondant et bon marché ;

- le financement des avances aux cultures couplé avec un gros effort de vulgarisation permet d'augmenter les rendements, objectif prioritaire dans de nombreux pays en développement ;

- la création de petites propriétés agricoles contribue à stabiliser une population paysanne nombreuse. Ce peut être un objectif gouvernemental, mais sa réalisation est coûteuse et nécessite des prêts de longue durée et à bas taux d'intérêts ;

- en cas de grave calamité naturelle ou d'une forte chute des prix des produits agricoles, les gouvernements sont tentés d'utiliser l'outil du crédit pour reconstituer les trésoreries des agriculteurs sinistrés.

Pour atteindre l'un ou l'autre de ces différents objectifs, les modalités possibles d'intervention de l'État sont nombreuses et fonction de la politique agricole retenue, du niveau de développement de la production et des moyens financiers disponibles. L'État peut intervenir pour aider à la création d'un système de crédit agricole ou seulement pour en assurer le bon fonctionne-

L'amélioration des systèmes de crédit en agriculture (en fonction du type d'agriculture)

Type d'agriculture	garanties	Entreprises capitalistes	Exploitations familiales agrandies	Petite agriculture familiale	Caution personnelle, familiale ou villageoise
Type d'agriculture Facteurs					
Augmentation des ressources financières		Sans objet	Sans objet	Création et dotation d'une banque coopérative agricole	
Développement du réseau d'agences		Sans objet	Sans objet		
Amélioration des conditions de prêts		Sans objet	Sans objet	Agences dans les gros bourgs L'État facilite : - l'accès au crédit	
	Aides publiques lors des sinistres				
Maîtrise des risques spécifiques	Développement de l'assurance-récolte ou de l'assurance-revenu				
Renforcement du système de		Législation adaptée	Législation adaptée Fonds de garantie	Législation adaptée Fonds de garantie	

ment.

Les principaux moyens dont dispose l'État pour ses interventions sont :

1. La création d'une banque agricole publique ou semi-publique

C'est une formule fréquente en l'absence d'initiatives conduisant à la création de banques coopératives. Les banques publiques sont nombreuses dans les pays méditerranéens (cf. fiche n° 20). Elles furent évidemment aussi la règle dans les pays à économie socialiste où elles ont été le plus souvent privatisées après le changement de régime (cf. fiche n° 25). Au cours des années 1970, des banques agricoles publiques ont également vu le jour dans divers pays africains, éventuellement avec un statut en partie coopératif. Mais leur mauvaise gestion les a souvent conduites à réduire, voire cesser rapidement leurs activités. (cf. fiche n° 35).

Les banques publiques présentent assez fréquemment un handicap grave. Il résulte de l'obligation qui leur est souvent faite par le gouvernement de donner la priorité dans leurs interventions au financement des grands travaux à la rentabilité douteuse ou très lointaine. Or, beaucoup de ces projets conduisent à des échecs, au moins du point de vue financier. À l'inverse, les besoins modestes des petits paysans ne sont généralement pas correctement satisfaits (cf. fiche n° 22).

2. Une législation spécifique

L'État peut légiférer pour rendre possible la création de petites caisses de crédit agricole bénéficiant de certains avantages par rapport au droit commun ou, dans le cadre d'un projet plus ambitieux, susciter la mise en place d'une organisation bancaire complète dédiée à l'agriculture. Par exemple l'État fixe les conditions de constitution du capital initial et sa rémunération, la répartition et l'organisation des pouvoirs au sein des nouvelles structures, le choix des responsables en charge de la gestion et leurs attributions, l'origine des ressources financières et les conditions d'accès au crédit.. À la fin du XIX^e siècle en France, une législation spécifique a ainsi facilité le lancement et le développement d'un système de crédit à l'agriculture couvrant rapidement l'ensemble du territoire national (cf. fiche n°2).

L'État peut aussi recapitaliser, réorganiser et réorienter les activités d'une banque existante pour qu'elle intervienne de manière plus significative et plus efficace en faveur du secteur agricole et agroalimentaire. Cette solution est fréquemment retenue dans les pays de l'Est européen depuis le changement de régime (cf. fiche n°23).

3. Des avances en capital du Trésor public

Une banque agricole nouvellement créée, qu'elle soit privée, coopérative ou publique, manque souvent cruellement de ressources propres pour monter en puissance. Afin de lui permettre d'atteindre rapidement le niveau d'activité souhaité, l'État peut lui accorder des avances en capital pour réaliser des crédits nouveaux, au moins au cours de ses premières années de fonctionnement. Ces avances seront remboursées au fur et à mesure du paiement des échéances par les emprunteurs. En général, l'État exige un remboursement intégral, laissant alors le risque de perte à la charge de la banque. Lorsqu'un État est lui-même financièrement trop démuné, des organismes internationaux peuvent se substituer à lui et accorder ces avances en capital (cf. fiche n°26).

4. Une réduction des taux d'intérêts

Lorsque la banque agricole est bien implantée dans le monde rural et a su gagner la confiance des épargnants, elle peut collecter des ressources financières suffisantes pour couvrir ses besoins. Mais ces ressources sont évidemment obtenues au prix du marché, ce qui la contraint à octroyer des prêts à des taux « normaux ». Si l'État souhaite néanmoins que l'agriculture soit financée dans des conditions plus favorables que les autres secteurs économiques, il devra prendre en charge une partie du taux d'intérêt : c'est le système de la bonification d'intérêts. De nombreux pays ont utilisé ce mécanisme. Toutefois, il est moins pratiqué actuellement qu'au cours des années passées, soit qu'il ne soit plus nécessaire pour une agriculture déjà compétitive, soit que l'État ne soit pas en mesure de dégager les ressources budgétaires correspondantes. De plus, les organismes internationaux sont souvent très réservés vis-à-vis de la bonification d'intérêts qu'ils considèrent comme inefficace voire inopportune car poussant les emprunteurs à des investissements économiquement injustifiés (cf. fiche n°3).

5. La création d'un fonds de garantie public

L'État peut souhaiter favoriser le financement des investissements considérés comme prioritaires mais coûteux et d'une rentabilité lointaine. Il peut aussi encourager l'installation de jeunes agriculteurs que les banques hésitent généralement à financer. Le Trésor public peut alors se substituer à l'emprunteur défaillant et rembourser la banque prêteuse.

Toujours avec le même objectif de diminuer les pertes des banques en cas de non remboursement et par conséquent les encourager à accroître leur intervention en faveur du secteur agricole, l'État peut aussi créer ou favoriser la création d'un fonds de garantie. En général il s'agit d'un fonds interbancaire.

Un fonds de garantie doit être doté d'un capital initial en rapport avec le montant des encours de prêts à garantir et le taux de pertes prévisionnel. Les banques sont souvent « invitées » à contribuer à la dotation initiale du fonds. De même, les emprun-

teurs apportent quelques ressources supplémentaires au moyen de cotisations qui s'ajoutent au taux d'intérêts payé annuellement.

La gestion du fonds est assurée par des représentants de l'État ou associe également les banquiers et les agriculteurs.

L'accès au fonds peut être systématique et obligatoire pour tous les prêts agricoles afin de répartir les risques. Il peut également intervenir à la demande de la banque pour les seuls prêts qu'elle juge trop risqués au regard de ses propres critères. Dans ce dernier cas, il convient que les gestionnaires du fonds aient des moyens d'investigation approfondis vis-à-vis des demandes qui leur sont soumises et disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder la garantie du fonds ou la refuser. Sinon il vont avoir à garantir beaucoup trop de mauvais risques. Dans tous les cas, il est important que le fonds ne couvre qu'une fraction des pertes finales de la banque afin de continuer de responsabiliser celle-ci lors des décisions de financement.

Il reste que l'assèchement des ressources disponibles est le principal problème auquel se heurtent les gestionnaires des fonds de garantie. Il est donc indispensable de fixer un ratio maximum entre les engagements pris et les ressources du fonds (par exemple 1/10 ou 1/5 en fonction du niveau présumé de perte) et surtout de le respecter (cf. fiches n° 6, 15, 24, et 41).

3.

Les clefs de la réussite d'une banque agricole

Dans la plupart des pays, le système actuel de financement de l'agriculture peut sans doute être amélioré, c'est-à-dire mieux adapté aux besoins des agriculteurs qui constituent la cible choisie par telle ou telle organisation bancaire. Néanmoins, il faut au préalable rappeler qu'un certain nombre de règles de bonne gestion doivent impérativement être respectées, sous peine de conduire la banque concernée à devoir cesser rapidement ses activités. Ces règles ne sont pas spécifiques au financement de l'agriculture, mais s'imposent à l'ensemble des banques quels que soient les secteurs financés.

Parmi les règles à respecter impérativement, on peut citer :

- le maintien des équilibres financiers fondamentaux, par exemple entre la structure des ressources et celle des emplois, ou entre les créances douteuses et les provisions à constituer ;
- une adaptation du montant et des caractéristiques des prêts accordés au potentiel de développement des entreprises financées et donc à leur capacité de remboursement future ;
- le contrôle de l'utilisation par les emprunteurs des fonds mis à leur disposition conformément à l'engagement pris lors de l'octroi de ceux-ci ;
- le suivi permanent du bon déroulement des prêts en cours et, en cas d'incident, une intervention auprès de l'emprunteur pour étudier avec lui les cause d'une défaillance et les remèdes à y apporter ;
- la mise en place d'un système de contrôle interne efficace, c'est-à-dire capable de détecter rapidement toute opération anormale ou a fortiori délictueuse.

Concernant plus spécialement le financement de l'agriculture et au vu des multiples réalisations ou expériences effectuées dans des situations extrêmement différentes, il nous apparaît que cinq facteurs jouent un rôle déterminant

dans la réussite ou l'échec d'un système de financement et donc dans le type d'organisation retenue.

Ces cinq facteurs sont :

- les ressources financières disponibles,
- la densité du réseau d'agences rurales,
- les caractéristiques des prêts,
- les risques de non remboursement spécifiques à l'agriculture,
- les garanties disponibles.

1. Les ressources financières disponibles

L'argent est le nerf de la guerre. C'est aussi celui du financement d'une industrie lourde, l'agriculture. Lorsque des banques commerciales, bien pourvues en capitaux propres et en ressources collectées dans le public, prennent elles-mêmes en charge le financement de ce secteur, le problème est facilement résolu. Mais cette situation, même si elle est de plus en plus fréquente, ne concerne que les exploitations compétitives, c'est-à-dire de grandes dimensions et dégageant une bonne rentabilité. Elle n'est que l'aboutissement d'un long processus de modernisation de l'agriculture et de concentration des exploitations. Car partout où l'activité agricole ne dégage pas des profits substantiels sans trop de risque, les banques commerciales se désintéressent de ce secteur ou n'en financent qu'une petite frange. C'est alors qu'il apparaît indispensable de créer un établissement particulier qui aura la charge de financer l'agriculture et dont ce sera la vocation principale sinon unique.

Mais créer une banque dont l'objet est de financer l'agriculture requiert des capitaux importants sur une longue période et supportant un risque réel. Ainsi les prêts à court terme ont une durée normale comprise entre 8 mois et 1 an tandis que les prêts à moyen terme durent 5, 10 voire 15 ans. Dans le cas de plantations d'arbres fruitiers ou de vigne, il est même souhaitable que les prêts accordés soient assortis d'un différé d'amortissement jusqu'aux premières récoltes. Quant aux prêts finançant les achats de terre, ils doivent tenir compte de la très faible rentabilité de ce type d'investissement mais aussi de son caractère pérenne donc non soumis à amortissement. Ils seront

Le financement de l'agriculture dans les pays de l'Est

Type d'exploitation Organisation bancaire	Grandes exploitations coopératives ou sociétaires de l'Europe de l'Est	Sérieux de l'étude des dossiers Fonds de garantie Gages, leasing, warrants..	Petites exploitations issues de l'éclatement des structures collectives
Exemples	Hongrie, Tchéquie, Slovaquie		Arménie
Type de banque	Banques commerciales (publiques ou privées)		Banques agricoles (publiques, coopératives ou solidaires)
Capitaux propres	Privés (nationaux ou étrangers)		Publics (État, organismes internationaux)
Ressources courantes	Avances de l'État Collecte propre Emprunt interbancaires		Avances de l'État ou d'organismes internationaux Peu à peu collecte propre
Crédits	Montants unitaires importants		Nombreux petits prêts
Taux d'intérêts	Parfois réduits par l'État		Parfois réduits par l'État
système de garanties à organiser			Sérieux de l'étude des dossiers

donc de très longue durée et si possible à faible taux d'intérêts.

Les capitaux nécessaires au lancement d'une banque agricole sont de deux natures : les fonds propres qui constituent des ressources permanentes pour la banque et les capitaux destinés à la réalisation des prêts qui seront normalement remboursés par les emprunteurs selon l'échéancier prévu.

Ces différentes ressources peuvent provenir :

- de l'État sous forme de dotation en capital ou d'avances remboursables accordées par la banque centrale, le Trésor public ou une banque de développement ;

- d'organismes internationaux comme la Banque mondiale qui interviennent plutôt sous forme de prêts ;

- des agriculteurs eux-mêmes qu'il est possible de solliciter soit pour participer à la constitution du capital initial d'une banque coopérative, soit pour apporter leur épargne sous forme de dépôt bancaire rémunéré.

Mais les États sont généralement plus généreux de promesses que de versements effectifs, les organismes internationaux subordonnent leurs interventions au respect de procédures complexes et lentes, enfin l'épargne des agriculteurs est généralement réduite. En outre, et selon les pays, cette épargne est thésaurisée ou investie en terre, cheptel vif, or ou bijoux. Les agriculteurs sont aussi des gens prudents. Ils sont donc peu enclins à se précipiter pour apporter leur argent à une banque en cours de création, même si celle-ci annonce des ambitions agricoles. Avant de se décider, il leur faut souvent plusieurs années au cours desquelles ils vont observer le fonctionnement de la banque.

Au départ, la plupart des banques agricoles tourment la difficulté de l'insuffisance de capitaux en commençant leurs activités sur une petite échelle et en s'efforçant de développer

rapidement une collecte d'épargne qui viendra utilement compléter les maigres ressources initiales. Au bout d'un certain temps de bon fonctionnement, les banques agricoles peuvent plus facilement obtenir un refinancement de la banque centrale ou d'une banque de développement.

2. La densité du réseau d'agences en milieu rural

Ainsi que l'a montré dès les années 1920 le grand économiste russe Tchayanov, la proximité entre l'emprunteur agriculteur et son banquier est un facteur important de la réussite d'un système de crédit à l'agriculture. Cette proximité joue un rôle d'autant plus grand que le niveau de développement de l'agriculture est faible. Dans tous les cas, il est essentiel qu'un contact étroit puisse s'établir entre le banquier et son client agriculteur. Ce contact permet de mieux se connaître et de s'apprécier mutuellement.

L'agriculteur pourra aussi déposer avec plus de facilité son épargne dans une petite agence locale qu'auprès d'une banque urbaine lointaine et toujours très impressionnante.

Pour la banque, la création de ce réseau rural constitue un investissement coûteux en terme de bureaux, de personnel et de logistique diverse (informatique, transport de fonds...). Or, ces investissements sont destinés à la distribution d'un grand nombre de petits prêts et à la collecte d'une épargne potentiellement modeste. C'est un des facteurs qui explique le long désintérêt des banques commerciales vis-à-vis de l'agriculture.

En revanche, à mesure que la taille des exploitations et donc leur chiffre d'affaires augmente, la nécessité de la proximité physique entre le banquier et ses clients agriculteurs s'estompe. Dans les régions où domine l'agriculture d'entreprise, une agence dans chaque petite ville suffit amplement. Les réseaux habituels des banques commerciales peuvent facilement répondre aux besoins des chefs d'exploitation qui se déplacent facilement. À l'inverse, les coûts de fonctionnement des nombreuses petites agences des banques coopératives constituent pour celles-ci une lourde charge et donc un véritable handicap par rapport aux banques commerciales.

Pour une banque coopérative ou une banque solidaire, un réseau dense présente un autre avantage, celui de permettre

une participation active des agriculteurs et plus généralement des sociétaires, au fonctionnement de leur banque. Les sociétaires sont en effet vivement invités à participer aux assemblées générales des unités de base qui ont été créées localement (les caisses locales par exemple). Ils peuvent se faire élire dans les conseils d'administration et devenir membre des comités de prêts qui donnent leur avis sur les demandes de crédit. Tout ces activités sont facilitées lorsque la proximité géographique ne contraint pas les sociétaires à de long déplacements, sachant qu'en principe leur participation n'est pas rémunérée. Dans ces conditions, il est évident qu'il n'est pas toujours facile de trouver des candidats pour assumer ces tâches surtout si on les souhaite compétents, honnêtes et discrets.

3. les caractéristiques des prêts

Le niveau des besoins de financement des exploitations est approximativement, mais aussi tout à fait logiquement, lié aux chiffres d'affaires qu'elles dégagent. Ces chiffres d'affaires sont eux-mêmes fonction de la superficie de l'exploitation, du type de production, du niveau d'intensification et des équipements utilisés. La durée d'amortissement des investissements impose des durées de prêts longues. Enfin le rythme de développement choisi joue un rôle dans le volume des crédits dont aura besoin l'agriculteur. Le banquier devra donc être en mesure de mettre à la disposition de ses clients agriculteurs les ressources financières correspondant effectivement aux spécificités de leurs besoins.

En principe, les prêts bancaires sont libellés dans la monnaie qui a cours légal dans le pays. Toutefois certains prêts de trésorerie peuvent être accordés en nature sous forme d'avance aux cultures. Un accord doit alors être passé avec le fournisseur qui reçoit l'argent de la banque et livre la marchandise à l'agriculteur. Cette pratique est également courante dans le crédit informel lorsque les propriétaires ou les commerçants avancent les semences ou quelques vivres aux paysans sans ressources. Enfin dans les pays à très forte inflation, il arrive que les prêts soient libellés en dollars afin de protéger la banque contre les conséquences d'une dévaluation de la mon-

naie nationale.

Lorsque les chiffres d'affaires des exploitations agricoles sont élevés et les risques de non remboursement normaux, les volumes d'activités bancaires résultant des relations commerciales avec celles-ci, tant en terme de crédits que d'épargne collectée ou de flux de capitaux gérés, sont importants. Ils permettent à la banque d'offrir des taux d'intérêts « modérés » tout en dégagant des marges confortables.

En revanche, les frais généraux générés par la multiplication des crédits accordés aux toutes petites exploitations vont peser lourdement sur les taux d'intérêts. Car, au-delà d'une certaine limite, les charges fixes des banques sont incompressibles. Et si le montant moyen des prêts accordés diminue, les marges bancaires devront augmenter, ce qui se répercute automatiquement sur les taux d'intérêts.

C'est pourquoi, dans les banques solidaires qui accordent des microcrédits aux agriculteurs des pays en voie de développement, les marges peuvent atteindre 8 à 10 % et même parfois plus, contre 1 à 2 % dans les banques commerciales et certaines banques coopératives des pays développés. Pourtant les banques solidaires, et dans une moindre mesure les banques coopératives au moins à leurs début, cherchent à comprimer au maximum leurs frais de fonctionnement avec le recours à des administrateurs bénévoles, des agences sans luxe inutile et un grand dévouement des employés.

Les États sont souvent intervenus soit pour faciliter l'accès au crédit, soit pour réduire les taux d'intérêts payés par les agriculteurs. Pour être efficaces, ces interventions doivent être bien ciblées et correspondre aux besoins réels des agriculteurs.

4. Les risques de non remboursement spécifiques à l'agriculture

Le devoir de tout banquier est de bien apprécier le risque de non remboursement des prêts qu'il accorde. Or, les spécificités de l'agriculture induisent un caractère particulier à ce risque.

À cela plusieurs raisons :

- la méconnaissance par le banquier, homme des villes, de l'activité agricole, de ses règles, de ses contraintes et surtout

des mentalités du monde agricole et rural ;

- l'absence fréquente de comptabilité d'entreprise sur laquelle s'appuyer pour analyser la situation financière de l'emprunteur ;

- l'importance des aléas climatiques, épizootiques et économiques qui peuvent réduire à néant tous les beaux projets et faire mentir les prévisions les plus savantes. Si ces aléas sont sévères et surtout s'ils se répètent, ils vont faire disparaître le profit, parfois même l'exploitation, mettant ainsi les agriculteurs dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts. Le banquier doit évidemment prendre ce risque très au sérieux, car il est très difficile de se protéger et, le plus souvent, il s'agit d'un risque qui va toucher dans le même temps beaucoup d'agriculteurs d'une même région ;

- enfin, il ne faut pas oublier les difficultés de remboursement nées de la confusion qui règne encore dans certains pays entre subvention à fonds perdus et prêts bancaires pour lesquels on a engagé sa signature.

Dans ce contexte particulier, une banque qui veut financer l'agriculture familiale, devra être particulièrement attentive à l'évaluation du risque de non remboursement lors de la décision de financement ainsi qu'au suivi régulier du respect des échéanciers de remboursement. À cet effet, elle devra notamment embaucher des agents spécifiquement affectés au secteur agricole. Ils devront être des hommes de terrain sachant parler aux agriculteurs, connaissant bien leur métier et à l'écoute de tous les problèmes du monde rural.

5. Les garanties disponibles

Le risque zéro n'existant pas, en agriculture comme ailleurs, le banquier cherche à se protéger d'une toujours possible mauvaise appréciation d'un risque, en prenant des garanties suffisantes pour limiter ses pertes finales, si par malheur son client est dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de sa dette.

Les garanties que peuvent offrir les agriculteurs constituent un élément important du dispositif de crédit à l'agriculture. Les sûretés réelles ou personnelles

réduisent en effet le risque de perte finale pour le banquier et donc les taux d'intérêts qu'il va exiger. Mais il ne suffit pas que ces garanties existent dans les textes de loi, il faut encore qu'elles puissent être prises dans les formes requises et surtout qu'il soit possible de les faire jouer en cas de non remboursement. Enfin il importe que les biens apportés en garantie aient une valeur réelle en rapport avec le montant des crédits accordés et qu'ils conservent cette valeur au cours des années.

Les garanties réelles portant sur les biens de l'emprunteur sont les plus anciennes et les plus appréciées par les banquiers. La principale est l'hypothèque sur les immeubles, en particulier sur la terre qui en agriculture constitue une part importante de l'actif des exploitations et est considérée comme une valeur sûre. Encore faut-il que l'agriculteur soit effectivement propriétaire des terres qu'il exploite, ce qui n'est pas toujours le cas. Les garanties sur les autres biens sont d'une valeur plus aléatoire donc moins appréciées. En effet les machines peuvent s'user, les récoltes être vendues et le bétail disparaître avant la mise en jeu des garanties dont ils sont le support.

Les garanties personnelles ont souvent été adoptées par les banques coopératives et les banques solidaires pour palier l'absence ou l'insuffisance de garanties réelles. La principale est la caution. Par celle-ci, un membre de la famille ou un ami s'engage à rembourser le prêt en cas de défaillance de l'emprunteur. Cette pratique est assez délicate car elle implique une solidarité forte entre l'emprunteur et sa caution mais aussi une réelle capacité de celle-ci à faire face à ses engagements.

Enfin, comme on l'a vu au chapitre précédent, l'État intervient parfois pour garantir les prêts aux agriculteurs, directement ou par l'intermédiaire d'une dotation à un fonds de garantie.

Selon les pays, les cinq facteurs décrits ci-dessus peuvent jouer dans des sens différents :

Dans certains pays favorisés, par exemple dans l'Europe du Nord-Ouest, mais aussi en Amérique du Nord ou encore en Nouvelle-Zélande, les ressources financières mises à la disposition de l'agriculture sont abondantes, les chiffres d'affaires et les profits sont d'un bon niveau, les garanties sérieuses et les

aléas faibles ou rendus supportables grâce à un système d'aide efficace.

À l'inverse, dans de nombreux pays moins développés, les capitaux manquent cruellement, le niveau d'activité et donc les revenus agricoles sont très faibles, les garanties bancaires réduites ou difficiles à mobiliser et surtout les aléas climatiques mais aussi de marché, sévères et fréquents.

Actuellement, la situation n'est guère plus brillante en Russie et dans plusieurs autres pays de l'Est européen bien que les problèmes s'y posent de manière fort différente. Par exemple, les grandes exploitations qui ont souvent pris la suite des anciennes structures collectives, ont évidemment des chiffres d'affaires élevés, au moins comparés à ceux d'une exploitation familiale individuelle. Mais les profits dégagés sont bien souvent très faibles quand ils ne sont pas négatifs. Vu la taille des exploitations, les besoins de financement sont importants, mais les capacités de remboursement très réduites ne permettent pas l'accès au crédit bancaire dans des conditions « normales ». En outre, le nouveau système bancaire y est peu performant ou très peu enclin à financer un secteur à risques élevés et à profits faibles, lointains et incertains.

Mais, au-delà des différences régionales, le poids relatif des différents facteurs à prendre en compte dans l'organisation d'un système de financement de l'agriculture varie principalement en fonction de la taille économique des exploitations à financer. En effet, de l'entreprise purement capitaliste à la micro-exploitation, en passant par toutes les nuances des exploitations familiales, on observe une aggravation des difficultés pour optimiser nos cinq facteurs prioritaires. Le tableau ci-dessous permet de dresser un panorama d'ensemble de la situation en fonction des caractéristiques structurelles de l'agriculture

3.

Les améliorations possibles

Reprenons nos cinq facteurs principaux à surveiller attentivement et essayons de voir quelles sont les dispositions à prendre pour améliorer la situation dans chacun de ces domaines.

1. L'accroissement des ressources financières

À la fin du ^{xix}^e siècle et au début du ^{xx}^e, en Europe occidentale et en Amérique du Nord, la création de petites banques coopératives a permis de réunir le minimum de capitaux indispensables à un début de financement de l'agriculture. Chaque agriculteur candidat était invité à participer à la constitution du capital social initial de sa banque locale par la souscription d'au moins une part. Ultérieurement, pour renforcer ce premier noyau de fonds propres, de nouvelles souscriptions ont été sollicitées et les bénéfices dégagés ont souvent été conservés et mis en réserve (fiches n°2, 4, 9, 11, 12 et 16).

Cette formule permet de bien ancrer la banque coopérative dans le milieu agricole et rural. Mais elle n'assure qu'un développement très lent des activités bancaires. C'est pourquoi, dans de nombreux pays, l'État est intervenu pour favoriser et accélérer ce développement. Comme on l'a vu ci-dessus, les moyens utilisés ont été très divers : dotation en capital pour constituer les fonds propres, avances remboursables pour accroître rapidement la distribution de crédits nouveaux, prise en charge d'une partie des intérêts, création d'un fonds de garantie.. (cf. fiches n°3, 5, 15, 20, 22 et 40).

Mais l'État peut aussi intervenir plus directement dans l'organisation du système financier. Ainsi en Allemagne, en France ou

aux États-Unis, l'État est intervenu au début du xx^e siècle et a créé, au niveau national, un établissement public qui a assumé, pour l'ensemble du système coopératif, des missions de banque centrale, de contrôle et d'animation de l'ensemble du réseau. Toutefois, ce système bipolaire n'a été en général que transitoire (cf. fiches n° 2, 9 et 12).

Au cours de la période récente, les organismes internationaux ont également participé à la création de banques agricoles ou leur ont apporté les ressources qui leur manquaient. C'est le cas de la Banque mondiale (par l'intermédiaire de sa filiale la Société financière internationale), et des banques régionales comme la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) en Europe de l'Est, la Banque inter-américaine en Amérique latine ou l'ASEAN dans le Sud-Est asiatique (cf. fiches n° 26, 31, 32, 33 et 35).

Les grands constructeurs de machines agricoles participent également au financement des achats de matériel en Amérique du Nord et maintenant en Europe. Mais leur apport financier net est faible car ils s'adossent toujours à une banque dans le cadre d'un accord de joint-venture (cf. fiche n° 13).

Enfin on a vu, comme en Amérique du Sud, l'arrivée de capitaux privés qui, sur de très grandes surfaces, constituent des sociétés d'exploitations et passent des contrats de location des terres, complétés par des contrats avec des entreprises de travaux agricoles ou les agriculteurs voisins (cf. fiche n° 18). Une agriculture strictement capitaliste existe d'ailleurs depuis beaucoup plus longtemps aux États-Unis. Mais elle se « limite » en général aux élevages industriels et aux productions fruitières ou légumières intégrées à une usine et concerne donc des surfaces relativement limitées. Dans tous ces cas, la multiplication de ces exploitations est fonction des moyens financiers dont disposent les apporteurs de capitaux, de la rentabilité qu'ils en

espèrent et, pour les grandes cultures, de la possibilité de constituer facilement des unités de production de grande dimension.

2. Le développement d'un réseau d'agences rurales

Pour une banque agricole, le développement de son réseau d'agences dans le milieu rural est un impératif absolu. C'est aussi un problème difficile à solutionner en raison de son coût et des incertitudes de sa rentabilité.

Le coût est évidemment élevé car il faut ouvrir de nouveaux bureaux, embaucher du personnel compétent et assurer la logistique nécessaire au fonctionnement de l'ensemble. Les banques coopératives et surtout les banques solidaires ont tourné ces difficultés en ouvrant de toutes petites agences dépourvues de tout luxe inutile. Ainsi, en France, le Crédit agricole a longtemps utilisé des locaux existants transformés en agences bancaires les jours de marché.

La rentabilité de ces agences rurales est fonction du volume d'activité de crédit et surtout de collecte d'épargne. Si les prêts restent pour l'essentiel accordés aux agriculteurs (mais parfois aussi aux artisans et aux commerçants ruraux), la collecte d'épargne devra, pour atteindre un niveau suffisant, provenir de l'ensemble de la population agricole et non agricole (cf. fiches n°4, 11, 16, 34 et 40).

3. L'amélioration des conditions de prêts

Jusqu'ici, les banques commerciales et même les banques coopératives ont appliqué une politique de sélection des exploitations en privilégiant les plus importantes ou les plus susceptibles de se développer rapidement. Celles qui gèrent beaucoup de capitaux, obtiennent de gros chiffres d'affaires et dégagent des profits importants, sont toujours avantagées tant en terme de volume de crédit que de taux d'intérêts. Il en résulte une accélération de la concentration des exploitations avec le renforcement des plus grandes et la disparition des plus petites. C'est ainsi que les choses se sont passées depuis un siècle en Europe occidentale, en Amérique du Nord et dans les

pays neufs de l'hémisphère Sud. Seul diffère le degré de brutalité ou de souplesse dans les méthodes employées vis-à-vis des «mauvais» clients.

En Europe, le maintien et la modernisation de nombreux petits ou moyens agriculteurs ont néanmoins été rendus possibles par l'intervention des États qui ont conduit une politique de soutien des prix et des revenus. Dans le domaine bancaire, l'accès au crédit a été facilité, par exemple par l'encouragement à la création de banques coopératives ou la dotation de fonds de garantie. La réduction des taux d'intérêts a stimulé l'investissement agricole et l'a même parfois rendu possible. Toutefois si la concentration des exploitations agricoles a été freinée, elle n'a pas été interrompue (cf. fiches n° 2, 4, 5, 7, 9 et 11).

À l'inverse, dans les pays moins développés, aux structures de production souvent minuscules, les banques n'ont pas jusqu'ici cherché à sélectionner les exploitations profitables et à miser sur leur concentration pour se constituer une clientèle susceptible d'être rapidement rentable. Mais à l'image de la Grameen Bank au Bangladesh, les banques solidaires accordent un grand nombre de microcrédits adaptés aux besoins effectifs d'une clientèle rurale pauvre. Ces prêts financent de tout petits investissements à rentabilité forte et rapide. C'est pourquoi la réduction de taux d'intérêts, pourtant fort élevés, est moins importante pour les emprunteurs que l'accès au crédit, jusqu'ici pratiquement impossible sauf à recourir aux services des usagers. La poursuite du développement des exploitations posera cependant un jour ou l'autre le problème du taux d'intérêt qui devra rester inférieur au taux de rentabilité du capital investi (cf. fiches n° 31, 32, 33, 34, 37 et 38).

Dans tous les cas de figure, le chiffre d'affaires de l'exploitation financée, qu'il soit minime ou considérable, doit augmenter

grâce au crédit. Cette augmentation est indispensable pour accroître le revenu et dégager une capacité de remboursement à la hauteur des engagements financiers.

4. La maîtrise des risques spécifiques à l'agriculture

Il s'agit pour l'essentiel des conséquences souvent désastreuses des aléas climatiques ou épizootiques de grande ampleur ainsi que des baisses prolongées des prix de vente des produits agricoles.

Dans ce domaine, le mode de gestion du chef d'exploitation joue un rôle non négligeable : celui-ci peut diversifier ses productions pour répartir les risques, s'assurer contre certains sinistres ou procéder à divers équipements réduisant les effets du climat sur les récoltes, tels que le drainage, l'irrigation ou la construction de serres. Mais au-delà de ces précautions traditionnelles, c'est l'intervention de l'État qui permettra de mieux réguler les récoltes et donc de sécuriser les banques. Les solutions imaginées sont très nombreuses, pas toujours efficaces, mais généralement fort coûteuses pour le budget de l'État.

La formule qui connaît actuellement le plus de succès passe par une extension du champ de l'assurance à des aléas jusque-là non couverts par les contrats habituels. Les compagnies d'assurance sont invitées à offrir des couvertures élargies à l'ensemble des risques de perte de récoltes et même plus récemment aux risques de baisse de prix de marché. S'agissant de contrats d'assurance, la gestion de ces opérations reste du domaine privé et concurrentiel puisque les agriculteurs peuvent choisir la compagnie d'assurance offrant les primes les plus attractives. Mais le système repose aussi sur la prise en charge par l'État d'une bonne partie du coût de ces primes pour en rendre la charge supportable par les agriculteurs et les inciter à s'assurer. Un tel système fonctionne par exemple aux États-Unis et au Canada ainsi que, mais pour les seuls aléas climatiques et épizootiques, en Espagne et au Portugal. Il est également à l'étude en France (cf. fiches n°10 et 14).

Malheureusement, ces mécanismes sont inapplicables dans les pays aux ressources financières réduites ou supportant des aléas d'une ampleur trop considérable. Il reste à l'État la possibilité de distribuer quelques aides d'urgence en cas de catas-

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) est une fondation de droit suisse, créée en 1982 et présidée par Françoise Astier. Son action et sa réflexion sont centrées sur les liens entre l'accumulation des savoirs et le progrès de l'humanité dans les domaines suivants : environnement et avenir de la planète ; rencontre des cultures ; sciences, techniques et société ; rapports entre État et Société ; agricultures paysannes ; lutte contre l'exclusion sociale ; construction de la paix. Avec des partenaires d'origines très diverses (associations, administrations, entreprises, chercheurs, journalistes...), la FPH anime un débat sur les conditions de production et de mobilisation des connaissances au service de ceux qui y ont le moins accès. Elle suscite des rencontres et des programmes de travail en commun, un système normalisé d'échange d'informations, soutient des travaux de capitalisation d'expérience et publie ou copublie des ouvrages ou des dossiers.

« Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer » est une association constituée selon la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation et de ses partenaires. Cette association édite des dossiers et des documents de travail, et assure leur vente et leur distribution, sur place et par correspondance, ainsi que celle des ouvrages coédités par la Fondation avec des maisons d'édition commerciales.

La collection des « Dossiers pour un débat »

déjà parus :

DD 1. Pour des agricultures paysannes, Bertrand Delpeuch, 1989 (existe également en portugais).

DD 3. Inventions, innovations, transferts : des chercheurs mènent l'enquête, coordonné par Monique Peyrière, 1989.

DD 5. Coopérants, volontaires et avatars du modèle missionnaire, coordonné par François Greslou, 1991.

DD 6. Les chemins de la paix : dix défis pour passer de la guerre à la paix et à la démocratie en Éthiopie. L'apport de l'expérience d'autres pays, 1991.

DD 7. The paths to peace, même dossier que le précédent, en anglais (existe également en amharique).

DD 12. Le paysan, l'expert et la nature, Pierre de Zutter, 1992.

DD 15. La réhabilitation des quartiers dégradés : leçons de l'expérience internationale, 1992.

DD 16. Les Cambodgiens face à eux-mêmes ? Contributions à la construction de la paix au Cambodge, coordonné par Christian Lechervy et Richard Pétris, 1993.

DD 17. Le capital au risque de la solidarité : une épargne collective pour la création d'entreprises employant des jeunes et des chômeurs de longue durée, coordonné par Michel Borel, Pascal Percq, Bertrand Verfaillie et Régis Verley, 1993.

DD 19. Penser l'avenir de la planète : agir dans la complexité, Pierre Calame, 1993 (existe également en anglais).

DD 20. Stratégies énergétiques pour un développement durable, Benjamin Dessus, 1993 (existe également en anglais).

DD 21. La conversion des industries d'armement, ou comment réaliser la prophétie de l'épée et de la charnue, Richard Pétris, 1993 (existe également en anglais).

DD 22. L'argent, la puissance et l'amour : réflexions sur quelques valeurs occidentales, François Fourquet, 1993 (existe également en anglais).

DD 24. Marchés financiers : une vocation trahie ?, 1993 (existe également en anglais).

DD 25. Des paysans qui ont osé : histoire des mutations de l'agriculture dans une France en modernisation - la révolution silencieuse des années cinquante, 1993.

DD 28. L'agriculture paysanne : des pratiques aux enjeux de société, 1994.

DD 30. Biodiversité, le fruit convoité ; l'accès aux ressources génétiques végétales : un enjeu de développement, 1994.

DD 31. La chance des quartiers, récits et témoignages d'acteurs du changement social en milieu urbain, présentés par Yves Pedrazzini, Pierre Rossel et Michel Bassand, 1994.

DD 33. Financements de proximité : 382 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel, 1996 (nouvelle édition revue, corrigée et enrichie).

DD 34-I. Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ? Vivre en paix dans un monde de diversité, tome 1, sous la direction de Thierry Verhelst et de Édith Sizoo, 1994.

DD 34-II. Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ? Vivre en paix dans un monde de diversité, tome 2, 1994.

DD 35. Des histoires, des savoirs, des hommes : l'expérience est un capital ; réflexion sur la capitalisation d'expérience, Pierre de Zutter, 1994.

DD 38. Citadelles de sucre ; l'utilisation industrielle de la canne à sucre au Brésil et en Inde ; réflexion sur les difficultés des politiques publiques de valorisation de la biomasse, Pierre Audinet, 1994.

DD 39. Le Gatt en pratique ; pour mieux comprendre les enjeux de l'Organisation mondiale du commerce, 1994.

DD 40. Commercer quoi qu'il en coûte ? ; politiques commerciales, politiques environnementales au cœur des négociations internationales, coordonné par Agnès Temple et Rémi Mongrueil, 1994.

DD 42. L'État inachevé ; les racines de la violence : le cas de la Colombie, Fernán Gonzalez et Fabio Zambrano, traduit et adapté par Pierre-Yves Guihéneuf, 1995.

DD 43. Savoirs populaires et développement rural ; quand des communautés d'agriculteurs et des monastères bouddhistes proposent une alternative aux modèles productivistes : l'expérience de Third en Thaïlande, sous la direction de Seri Phonghit, 1995.

DD 44. La conquête de l'eau ; du recueil à l'usage : comment les sociétés s'approprient l'eau et la partagent, synthèse réalisée par Jean-Paul Gandin, 1995.

DD 45. Démocratie, passions et frontières : réinventer l'échelle du politique, Patrick Viveret, 1995, (existe également en anglais).

DD 46. Regarde comment tu me regardes (techniques d'animation sociale en vidéo), Yves Langlois, 1995.

DD 48. Cigales* : des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement, Pascale Dominique Russo et Régis Verley, 1995.

DD 49. Former pour transformer (méthodologie d'une démarche de développement multidisciplinaire en Équateur), Anne-Marie Masse-Raimbault et Pierre-Yves Guihéneuf, 1996 (existe également en espagnol).

DD 51. De la santé animale au développement de l'homme : leçons de l'expérience de Vétérinaires sans frontières, Jo Dasnière et Michel Bouy, 1996.

DD 52. Cultiver l'Europe : éléments de réflexion sur l'avenir de la politique agricole en Europe, Groupe de Bruges, coordonné par Pierre-Yves Guihéneuf, 1996.

DD 53. Entre le marché et les besoins des hommes ; agriculture et sécurité alimentaire mondiale : quelques éléments sur les débats actuels, Pierre-Yves Guihéneuf et Edgard Pisani, 1996.

DD 54. Quand l'argent relie les hommes : l'expérience de la NEF (Nouvelle économie fraternelle) Sophie Pillods, 1996.

DD 55. Pour entrer dans l'ère de la ville ; texte intégral et illustrations concrètes de la Déclaration de Salvador sur la participation des habitants et l'action publique pour une ville plus humaine, 1996.

DD 56. Multimédia et communication à usage humain ; vers une maîtrise sociale des autoroutes de l'information (matériaux pour un débat), coordonné par Alain Ihis, 1996.

DD 57. Des machines pour les autres ; entre le Nord et le Sud : le mouvement des technologies appropriées, Michèle Odeyé-Finzi, Thierry Bérot-Inard, 1996.

DD 59. Non-violence : éthique et politique (MAN, Mouvement pour une alternative non-violente), 1996.

DD 60. Burundi : la paysannerie dans la tourmente : éléments d'analyse sur les origines du conflit politico-ethnique, Hubert Cochet, 1996.

DD 61. PAC : pour un changement de cap ; compétitivité, environnement, qualité : les enjeux d'une nouvelle politique agricole commune, Franck Sénéchal, 1996.

DD 62. Habitat créatif : éloge des faiseurs de ville ; habitants et architectes d'Amérique latine et d'Europe, textes présentés par Y. Pedrazzini, J.-C. Bolay et M. Bassand, 1996.

DD 63. Algérie : tisser la paix : Huit défis pour demain ; Mémoire de la rencontre « Algérie demain » à Montpellier, 1996.

DD 64. Une banque des initiatives citoyennes au Liban ; l'Association d'entraide professionnelle AEP, François Azuelos, 1996.

DD 66. Financements de proximité : 458 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel et Cyril Rollin, 4^e éd. 2000.

DD 67. Quand l'Afrique posera ses conditions ; négocier la coopération internationale : le cas de la Vallée du fleuve Sénégal, mémoires des journées d'étude de mars 1994 organisées par la Cimade, 1996.

DD 68. A la recherche du citoyen perdu : un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud, Dix ans de campagne de l'association Survie, 1997.

DD 69. Le bonheur est dans le pré... : plaidoyer pour une agriculture solidaire, économe et productive, Jean-Alain Rhessy, 1996.

DD 70. Une pédagogie de l'eau : quand des jeunes des deux rives de la Méditerranée se rencontrent pour apprendre autrement, Marie-Joséphine Grojean, 1997.

DD 71. Amérindiens : des traditions pour demain ; onze actions de peuples autochtones d'Amérique latine pour valoriser leur identité culturelle, sous la direction de Geneviève Hérold, 1996.

DD 72. Le défi alimentaire mondial : des enjeux marchands à la gestion du bien public, Jean-Marie Brun, 1996.

DD 73. L'usufruit de la terre : courants spirituels et culturels face aux défis de la sauvegarde de la planète, coordonné par Jean-Pierre Ribaut et Marie-José Del Rey, 1997.

DD 74. Organisations paysannes et indigènes en Amérique latine : mutations et recompositions vers le troisième millénaire, Ethel del Pozo, 1997.

DD 75. États désengagés, paysans engagés : perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine, compte rendu de l'atelier international de Mèze (France, 20-25 mars 1995), 1997.

DD 76. Les médias face à la drogue : un débat organisé par l'Observatoire géopolitique des drogues, 1997.

DD 77. L'honneur des pauvres : valeurs et stratégies des populations dominées à l'heure de la mondialisation, Noël Cannat, 1997.

DD 78. Contrat emploi solidaire : les paradoxes d'un dispositif ; expériences et propositions, Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi - CIME, 1997.

DD 79. Paroles d'urgence ; de l'intervention-catastrophe à la prévention et au développement : l'expérience d'Action d'urgence internationale, Tom Roberts, 1997.

DD 80. Le temps choisi : un nouvel art de vivre pour partager le travail autrement, François Plassard, 1997.

DD 81. La faim cachée : une réflexion critique sur l'aide alimentaire en France, Christophe Rymarsky, Marie-Cécile Thirion, 1997.

DD 82. Quand les habitants gèrent vraiment leur ville ; le budget participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Tarso Genro, Ubiratan de Souza, 1998.

- DD 83. Aliments transgéniques : des craintes révélatrices ; des scientifiques aux consommateurs, un débat citoyen autour de l'initiative populaire suisse pour la protection génétique, Robert Ali Brac de la Perrière, Arnaud Trollé, 1998 (existe également en allemand).
- DD 84. Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle, Suren Erkman, 1998.
- DD 85. La plume partagée ; des ateliers d'écriture pour adultes : expériences vécues, François Fairon, 1998.
- DD 86. Désenclaver l'école ; initiatives éducatives pour un monde responsable et solidaire, sous la direction de Christophe Derenne, Anne-Françoise Gailly, Jacques Liesenborghs, 1998.
- DD 88. Campagnes en mouvement : un siècle d'organisations paysannes en France, coordonné par Médard Lebot et Denis Pesche, 1998.
- DD 89. Préserver les sols, source de vie ; proposition d'une « Convention sur l'utilisation durable des sols », projet Tutzing « Ecologie du temps », 1998.
- DD 90. Après les feux de paille ; politiques de sécurité alimentaire dans les pays du Sud et mondialisation, Joseph Rocher, 1998
- DD 91. Le piège transgénique ; les mécanismes de décision concernant les organismes génétiquement modifiés sont-ils adaptés et démocratiques ?, Arnaud Trollé, 1998.
- DD 92. Des sols et des hommes ; récits authentiques de gestion de la ressource sol, Rabah Lahmar, 1998.
- DD 93. Des goûts et des valeurs ; ce qui préoccupe les habitants de la planète, enquête sur l'unité et la diversité culturelle, Georges Levesque, 1999.
- DD 94. Les défis de la petite entreprise en Afrique ; pour une politique globale d'appui à l'initiative économique : des professionnels africains proposent, Catherine Chaze et Félicité Traoré, 2000.
- DD 95. Pratiques de médiation ; écoles, quartiers, familles, justice : une voie pour gérer les conflits, Non-Violence Actualité, 2000.
- DD. 96. Pour un commerce équitable ; expériences et propositions pour un renouvellement des pratiques commerciales entre les pays du Nord et ceux du Sud, Ritimo, Solagral, 1998.
- DD 97. L'eau et la vie ; enjeux, perspectives et visions interculturelles, Marie-France Caïs, Marie-José Del Rey et Jean-Pierre Ribaut, 1999.
- DD 98. Banquiers du futur ; les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe, Benoît Granger/Inaise, 1998.
- DD 99. Insertion et droit à l'identité ; l'expérience d'accompagnement des chômeurs par l'association ALICE, Pascale Dominique Russo, 2000.
- DD 100. Une ville par tous ; nouveaux savoirs et nouveaux métiers urbains ; l'expérience de Fortaleza au Brésil, Robert Cabanes, 2000.
- DD 101. Chine et Occident : une relation à réinventer ; parcours historique et leçons de quelques rencontres récentes dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Yu Shuo, avec la collaboration de Sabine Jourdain, Christoph Eberhard et Sylvie Gracia (photographies de Alain Kernévez), 2000.

Vous pouvez vous procurer les ouvrages et les dossiers des Éditions Charles Léopold Mayer, ainsi que les autres publications ou copublications de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) auprès de :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 48 06 48 86

Sur place : mardi, mercredi, vendredi : 9h-13h et 14h-18h, jeudi : 14h-19h

Par correspondance : d'après commande sur catalogue.

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

avenir de la planète
lutte contre l'exclusion
innovations et mutations sociales
relations État-société
agricultures paysannes
rencontre des cultures
coopération et développement
construction de la paix
histoires de vie

Pour obtenir le **catalogue** des éditions et coéditions Charles Léopold Mayer, envoyez vos coordonnées à :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)



Veillez me faire parvenir le catalogue des éditions et coéditions Charles Léopold Mayer.

Nom	Prénom
Société	
Adresse	
.....	
Code postal	Ville
Pays	

